

REGION Réunion

Evaluation de la mise en œuvre du programme INTERREG V océan Indien (Lot 1)

Rapport d'évaluation final -
Mai 2021



Réserves EY

Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel. Les conclusions, qui y sont énoncées, sont celles de son auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de l'autorité de gestion. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité. Ce rapport a été préparé exclusivement pour l'autorité de gestion qui en est pleinement propriétaire.

SOMMAIRE

1. MANDAT DE L'EVALUATION7
 - 1.1. *Rappel du mandat de l'évaluation*7
 - 1.2. *Méthodologie et travaux menés*8
2. CONTEXTE DE L'EVALUATION10
 - 2.1. *Périmètre et objectifs du programme*10
 - 2.2. *Eléments clés sur l'espace de coopération*11
 - 2.3. *Objectifs et structure du programme*13
 - 2.4. *Gestion du programme*15
3. DYNAMIQUE DE MISE EN ŒUVRE19
 - 3.1. *Une dynamique de programmation satisfaisante malgré un lancement tardif du programme*20
 - 3.2. *Une dynamique de certification supérieure aux seuils de dégagement d'office, mais nécessitant un ajustement du plan de financement du programme d'ici la fin de la période de programmation*25
 - 3.3. *Les niveaux de programmation et de certification, satisfaisants, masquent plusieurs difficultés spécifiques aux différentes thématiques du programme*26
 - 3.4. *Le manque d'ingénierie et d'expertise des porteurs de projets potentiels constitue la principale cause de non-dépôt des dossiers justifiant de la faible mobilisation du programme par de nouveaux porteurs*36
 - 3.5. *Les axes portant sur la coopération économique (axes 3&4) et la formation et les échanges (axes 9&10) concentrent le plus d'abandons des demandes de subvention principalement du fait du manque d'information des porteurs de projets, du désistement des partenaires ainsi que des effets de la crise COVID*38
 - 3.6. *Des causes de déprogrammation des dossiers prenant racine dans des complexités exogènes au programme INTERREG et/ou intrinsèques aux porteurs.*41
4. PERTINENCE43
 - 4.1. *L'élaboration partenariale du programme a permis d'assurer la pertinence des objectifs avec les besoins des territoires dans l'espace de coopération*43
 - 4.2. *Un processus de sélection des projets permettant de s'assurer de leur alignement et éligibilité vis-à-vis de la stratégie du programme*45
 - 4.3. *Une mise en œuvre du programme qui pourrait davantage permettre d'adapter les orientations stratégiques du PO en cours de programmation ou de faire émerger des actions de coopération ciblées*46
5. EFFICACITE47
 - 5.1. *Comitologie et mobilisation des partenaires à un niveau stratégique*48
 - 5.2. *Communication et accompagnement des porteurs de projets*57
6. COHERENCE70
 - 6.1. *Une articulation avec le FED complexe en raison de contraintes de gestion*70
 - 6.2. *Une articulation avec les projets AFD efficace en raison de sa palette d'outils large et de l'existence d'une convention cadre avec l'autorité de gestion*73
 - 6.3. *Une articulation avec le programme de coopération transfrontalière de Mayotte cohérente sur le champ des objectifs et des thématiques, mais difficile sur le champ de la mise en œuvre*75

7. PERCEPTION DU PROGRAMME76

7.1. *Des efforts importants de l'autorité de gestion pour informer et communiquer sur le programme auprès du grand public76*

7.2. *Les porteurs de projet et les partenaires ne disposent pas du même niveau d'information sur le programme77*

8. ANNEXES79

8.1. *Liste des entretiens réalisés79*

8.2. *Liste des répondants à la consultation écrite82*

8.3. *Fonds documentaire83*

PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AG	Autorité de gestion
AGORAH	Agence pour l'observation de La Réunion, l'aménagement et l'habitat
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCEE	Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIEP	France Education International (Ex Centre international d'études pédagogiques)
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMA	Chambre des métiers et d'artisanat
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	<i>Common Market for Eastern and Southern Africa</i>
COFIL	Comité de pilotage
CRPMEM	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
CTE	Coopération territoriale européenne
CUI	Contrat unique d'insertion
CYROI	Cyclotron Réunion océan Indien
DSGC	Descriptif du système de gestion et de contrôle
DGACRI	Direction Générale Adjointe Coopération Relations Internationales
DUE	Délégation de l'union européenne
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ETP	Equivalent temps plein
FRCA	Fédération régionale des coopératives agricoles
FRT	Fédération régionale de tourisme
GAF	Guichet d'accueil FEDER
GU EDT	Guichet unique entreprise et développement touristique
GU IDDE	Guichet infrastructure de développement durable et énergie
GU IEFPIIS	Guichet unique investissement d'éducation, de formation et d'inclusion sociale
GU RDTI	Guichet unique recherche, développement technologique, innovation
IORA	<i>Indian Ocean Rim Association</i>
IOS NET	<i>Indian ocean solar network</i>
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRSOI	Institut régional des sports de l'océan Indien
OCS	Option de coûts simplifiés
OT	Objectif thématique
PIROI	Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien
PME	Petites et moyennes entreprises
PO	Programme opérationnel
PRCC OI	Programme de renforcement des capacités commerciales dans l'océan Indien
RUP	Région ultrapériphérique
PréRAD	Plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan Indien
OI	
QE	Question évaluative
R&I	Recherche et Innovation

RAMO	Rapport annuel de mise en œuvre
SADC	<i>Southern African Development Community</i>
SEAS-OI	Surveillance de l'environnement assistée par satellite dans l'océan Indien
SGAR	Secrétaire général pour les affaires régionales
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises
TF	Transfrontalier
TN	Transnational
TROI	Traquer les risques sanitaires dans l'océan Indien
UE	Union européenne
VIE	Volontaire international en entreprise
VSF	Vérification de service fait
VSI	Volontaire de solidarité internationale

1. Mandat de l'évaluation

1.1. Rappel du mandat de l'évaluation

1.1.1. Objectifs et périmètre de l'évaluation

La Région Réunion, autorité de gestion du programme INTERREG V océan Indien, a mandaté le cabinet EY pour la réalisation de deux évaluations :

- ▶ L'évaluation de la mise en œuvre (Lot 1)
- ▶ L'évaluation thématique (Lot 2)

Ces évaluations doivent permettre de tirer les leçons et formuler des pistes d'amélioration et des recommandations pour le prochain programme de coopération 2021-2027 en cours de rédaction.

Ce rapport final porte sur l'évaluation de la mise en œuvre (lot 1) et analyse plus spécifiquement :

- ▶ La dynamique de mise en œuvre du programme et des sollicitations par les bénéficiaires potentiels ;
- ▶ La pertinence des réalisations pour répondre aux objectifs du programme et aux enjeux identifiés dans le diagnostic et actuels ;
- ▶ L'efficacité de l'organisation et des procédures de gestion pour mettre en œuvre le programme ;
- ▶ La pertinence et efficacité de l'accompagnement des porteurs de projets et des partenaires ;
- ▶ La cohérence du programme avec les autres politiques mises en œuvre sur la zone du programme ;
- ▶ Efficacité de l'information et de la communication auprès des pays partenaires, des bénéficiaires, bénéficiaires potentiels et du grand public (connaissance et perception du programme).

Il propose également des premières propositions de recommandations afin d'améliorer la mise en œuvre du prochain programme de coopération. Ces propositions sont formalisées dans un document annexe commun aux deux évaluations.

1.1.2. Rappel de la démarche générale et du calendrier

Le tableau ci-dessous synthétise les principales étapes méthodologiques et les principaux livrables.

PHASES	ETAPES	Rapports, réunions et dates
1. Lancement et cadrage <i>Septembre 2020</i>	<ul style="list-style-type: none">▶ Lancement de la mission▶ Premier bilan des réalisations et des résultats du PO INTERREG océan Indien▶ Reconstitution de la logique d'intervention, élaboration d'un référentiel d'évaluation, du plan et des outils de collecte	<ul style="list-style-type: none">✓ Rendu de la note de cadrage : 8 septembre 2020✓ Réunion de lancement : 10 septembre 2020✓ Rendu de la note de cadrage révisée : 22 septembre 2020

PHASES	ETAPES	Rapports, réunions et dates
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rédaction de la note de cadrage, revue qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Outils de collecte des données (guide d'entretien, questionnaires...) : Semaine du 14 septembre
2. Collecte de données et analyses <i>Septembre 2020 – Janvier 2021</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revue documentaire approfondie – compléments sur le bilan ▶ Collecte de données lots 1 & 2 (mutualisée au maximum) ▶ Rédaction des rapports intermédiaires, synthèse des premiers constats et conclusions 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendu du rapport intermédiaire : 7 décembre 2020 ✓ Consultation écrite sur le rapport intermédiaire auprès de la DGA CRI et de l'AGILE : fin-décembre
3. Formulation des recommandations <i>Décembre 2020 – Mai 2021</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretiens et analyses complémentaires ▶ Atelier(s) sur les recommandations et formulation des recommandations opérationnelles ▶ Finalisation, rédaction des rapports finaux ▶ Restitution des résultats en comité de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendu du rapport final provisoire : 15 février 2021 ✓ Comité de pilotage final et réflexion sur les recommandations : avril 2021 ✓ Rendu du rapport final : mai 2021 ✓ Présentation au comité régional d'évaluation : juin 2021

1.2. Méthodologie et travaux menés

1.2.1. Rappel des questions évaluatives

Le questionnement pour l'évaluation de la mise en œuvre s'articule autour de cinq questions évaluatives (QE) destinées à évaluer la dynamique de mise en œuvre, la pertinence, l'efficacité, la cohérence et la perception du programme.

Critère d'évaluation	Questions évaluatives
Dynamique de mise en œuvre	1. Dans quelle mesure la dynamique de mise en œuvre du programme a-t-elle été satisfaisante ?
Pertinence	2. Dans quelle mesure les objectifs fixés par le programme et les réalisations qui y sont adossés permettent-ils de répondre aux besoins du territoire ?

Critère d'évaluation	Questions évaluatives
Efficacité de la mise en œuvre du programme	3. Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme par l'autorité de gestion s'est-elle faite de manière efficace ?
Cohérence	4. Dans quelle mesure le programme interagit-il avec les autres politiques publiques existantes sur la zone du programme, notamment les autres financements européens et ceux de l'AFD, compte tenu des diverses contraintes exogènes avec lesquelles l'AG doit composer ?
Perception du programme	5. Dans quelle mesure le programme est-il connu et perçu positivement par les bénéficiaires, bénéficiaires potentiels et grand public à La Réunion et à Mayotte ainsi que par les pays partenaires ?

1.2.2. Bilan de la collecte de données

Les travaux de collecte de données nécessaires à la réalisation de l'évaluation se sont déroulés entre septembre 2020 et janvier 2021. Ils ont consisté en :

- ▶ Une revue documentaire approfondie des documents stratégiques, financiers et opérationnels en lien avec l'évaluation (versions originale et modifiée du programme, DSGC, PV et rapport des comités etc.) ;
- ▶ 50 entretiens réalisés sur les thématiques du programme avec les Directions métiers de La Région, les services instructeurs, les principaux partenaires réunionnais et mahorais, l'AFD, la COI ainsi que les porteurs de projet et partenaires ;
- ▶ Une étude de cheminement portant sur 7 dossiers (4 dossiers programmés, 1 dossier déprogrammé, 1 projet abandonné pendant la phase d'instruction et 1 projet abandonné par le porteur avant le dépôt d'un dossier) ;
- ▶ Une enquête en ligne auprès des porteurs de projet et des partenaires déployée du 6 novembre 2020 au 15 février 2021, qui a agrégé les réponses de 85 répondants (soit 41,5% de l'ensemble des bénéficiaires contactés), dont 38 porteurs de projet, 41 partenaires et 6 bénéficiaires potentiels ;
- ▶ Une enquête en ligne diffusée par le Conseil Régional de La Réunion auprès du grand public (14 répondants) ;
- ▶ Une consultation écrite auprès des points focaux INTERREG des pays partenaires de l'espace COI, ainsi que des ambassadeurs des pays partenaires de l'espace hors COI. Les structures ayant répondu sont : l'Ambassade de France en Tanzanie, l'Ambassade de France au Kenya, l'Ambassade de France au Mozambique, l'Ambassade de France en Inde, les Ministères des Affaires Etrangères malgache et comorien.

Les listes des documents analysés, des personnes interrogées et des répondants à la consultation écrite figurent en annexe du présent rapport.

2. Contexte de l'évaluation

2.1. Périmètre et objectifs du programme

La politique de cohésion de l'Union Européenne soutient la coopération territoriale européenne via le FEDER pour la période 2014-2020 au travers de différents programmes de coopération transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux. Cette politique intègre également dans une certaine mesure la coopération avec des pays tiers notamment dans le cas des Régions ultrapériphériques européennes. A ce titre, le programme de coopération territoriale INTERREG océan Indien a été adopté le 23 septembre 2015. Il vise à soutenir la coopération de Mayotte et/ou de La Réunion avec les pays de la zone océan Indien afin de :

- ▶ Permettre la mobilisation des partenaires de la zone de coopération autour de projets collaboratifs pour créer des effets leviers au bénéfice du développement des territoires concernés et de contribuer à la résolution d'enjeux d'intérêt commun ;
- ▶ Participer au processus global d'intégration régionale, en soutenant la dynamique d'insertion régionale de La Réunion et Mayotte.

Le Conseil régional de La Réunion est autorité de gestion du programme de coopération territoriale INTERREG océan Indien pour la période 2014-2020, en continuité de la période 2007-2013.

Le programme INTERREG océan Indien 2014-2020 dispose d'une maquette de **63,15 M €** FEDER dont **52,7 M €** sont programmés¹, pour deux composantes de la Coopération Territoriale Européenne :

- ▶ Un volet transfrontalier de 41 384 804 € maquettés dont 35 082 296 € programmés (85%)
- ▶ Un volet transnational de 21 772 589 € maquettés dont 17 622 950 € programmés (81%)

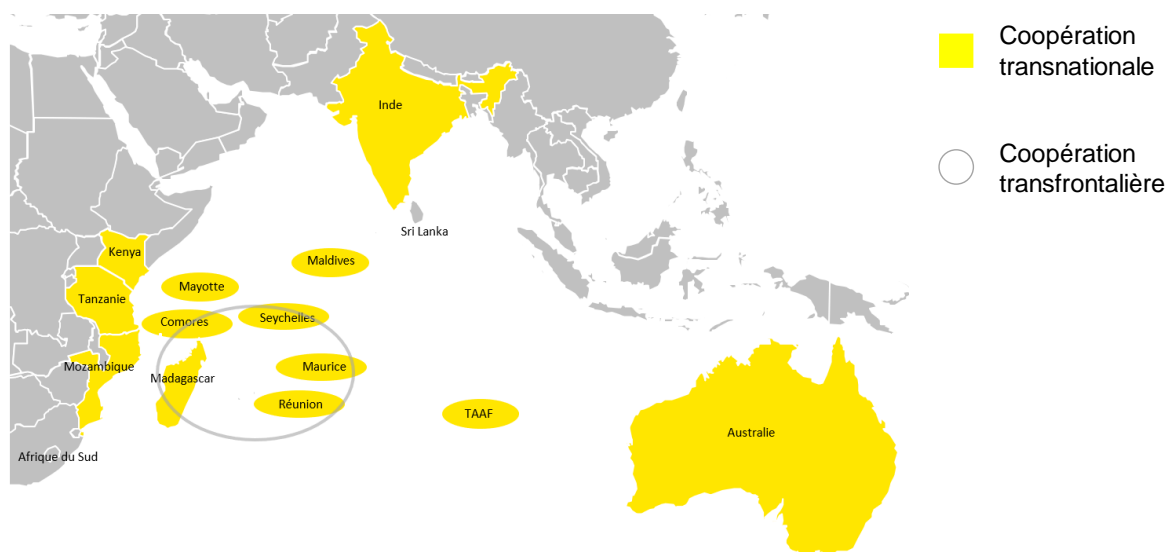
Le périmètre géographique du programme INTERREG océan Indien 2014-2020 comprend 13 pays et territoires², au cœur d'une zone de plus de 2 milliards d'habitants, soit le tiers de la population mondiale, et d'une superficie de 74,5 millions de km² (il s'agit du premier espace de coopération européenne). Ainsi, outre la France via la participation de La Réunion, des TAAF et Mayotte, les dix états tiers partenaires du programme INTERREG Océan Indien sont tous non-membres de l'Union européenne (Union des Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Tanzanie, Mozambique, Kenya, Inde, Maldives, Australie) et sept sont des pays ACP. Ces spécificités constituent des contraintes initiales à la mise en œuvre du programme du fait des exigences de la Commission européenne en matière de contrôle des dépenses dans les pays non-membres de l'Union européenne.

Mayotte dispose en complément d'un programme INTERREG spécifique transfrontalier « Mayotte – Comores – Madagascar », géré par l'Etat, d'un montant de 12 M€ de maquette FEDER.

¹ L'ensemble des données financières présentées dans le rapport sont à date du 31 décembre 2020

² L'Afrique du Sud et le Sri Lanka figurent dans le périmètre d'exécution du programme 2014-2020, mais n'ont pas donné leur accord pour y participer.

Figure 1 - Périmètre géographique du programme INTERREG océan Indien 2014-2020



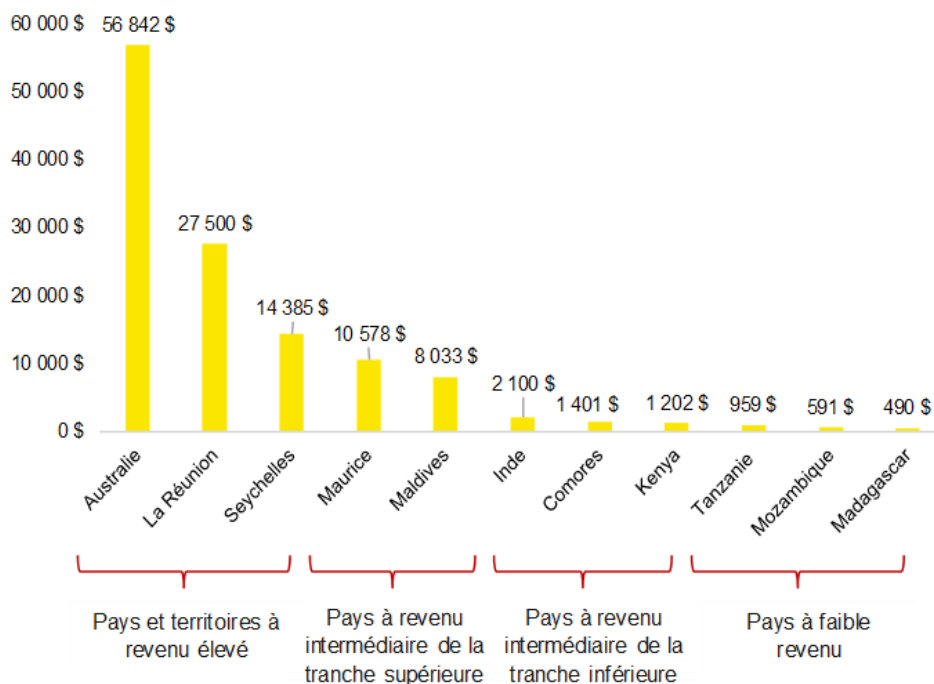
2.2. Éléments clés sur l'espace de coopération

■ *Un espace de coopération hétérogène*

L'espace de coopération du programme est caractérisé par des disparités socio-économiques importantes, avec :

- ▶ Des pays à faible revenu : Madagascar, Mozambique, Tanzanie
- ▶ Des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure : Kenya, Comores, Inde
- ▶ Des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure : Maldives, Maurice
- ▶ Des pays à revenu élevé : Seychelles, Australie

Figure 2 - Classification des pays et territoires de l'espace de coopération selon le revenu



Source- Banque Mondiale, données 2019

Ces disparités constituent des obstacles au développement de partenariats entre les pays de l'espace de coopération. Le manque de liaisons maritimes et aériennes, les différences institutionnelles et normatives, ainsi que les barrières linguistiques, constituent autant de difficultés pour le développement de partenariats.

■ **Un espace de coopération aux atouts considérables**

L'espace océan Indien dispose toutefois de nombreux atouts, majoritairement liés à son positionnement géographique sur les grandes voies unissant l'Afrique et l'Asie, au potentiel de développement important de l'économie bleue et des énergies renouvelables, à son patrimoine environnemental et culturel exceptionnel, ainsi qu'à la présence de plusieurs capacités de recherche scientifique et technique spécialisées sur des problématiques partagées dans la zone.

Les pays de l'espace océan Indien peuvent également jouir de leur histoire longue et partagée, marquée par l'influence de grandes civilisations, renforçant le sentiment d'appartenance à un destin commun des peuples de la région. Elles constituent le ferment de la singularité de la civilisation indiaocéanique, et le socle de toutes les collaborations, notamment soutenues par la COI et par le programme INTERREG.

Les territoires et Etats de l'espace océan Indien peuvent, en outre, bénéficier de la présence de multiples organisations régionales visant une intégration économique plus large entre les pays.

Le programme INTERREG océan Indien vise à constituer un accélérateur de la coopération entre les territoires et Etats même si certains obstacles peuvent contribuer à obérer son développement et son impact pour les territoires.

■ **Un espace de coopération présentant des vulnérabilités communes**

L'espace océan Indien a été caractérisé par une période de montée des tensions pendant la décennie 2010, notamment dans les domaines environnemental (vulnérabilité des pays et territoires de la zone aux impacts du changement climatique), politique (crises politiques aux Comores et à Madagascar), sécuritaire (augmentation des actes de piraterie, terrorisme au nord du Mozambique) et sanitaire (vulnérabilité des pays aux risques infectieux, particulièrement mis en exergue par la crise COVID 19).

■ **Un espace de coopération fortement impacté par les effets de la crise sanitaire**

Les économies des pays de l'océan Indien ont été fortement impactées par la pandémie de la COVID 19 en raison de l'effondrement du tourisme, qui touche particulièrement La Réunion (le secteur témoigne d'une perte de 252 M€ sur l'année 2020 soit -61,4% par rapport à 2019), Maurice et les Seychelles, de l'industrie textile (Madagascar et Maurice) et des services (Maurice et La Réunion). Le confinement et la restriction des ouvertures d'établissements ont engendré des baisses inédites de l'activité économique dans l'espace de coopération. Au cœur du confinement, la perte d'activité économique par rapport à la situation « normale » à La Réunion était par exemple estimée à -28%.

■ **Un espace de coopération présentant des spécificités par rapport aux territoires de coopération soutenus par INTERREG**

La politique de coopération régionale et de relations internationales de La Réunion est particulière en raison de son statut d'île française et européenne dans l'océan Indien. Comme les autres collectivités territoriales d'outre-mer, elle bénéficie de compétences renforcées en matière de coopération dans son environnement régional depuis la loi n°2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales. La Réunion mène ainsi une politique volontariste pour s'inscrire dans une meilleure ouverture sur son environnement régional.

Cette politique de coopération est renforcée par l'Europe qui finance le programme INTERREG océan Indien. Ce dernier constitue un outil de coopération privilégié pour l'autorité de gestion. Il est marqué par deux spécificités :

- ▶ Du fait de son statut d'autorité de gestion, la Région Réunion, collectivité française et européenne au cœur de l'océan Indien, dispose de la légitimité d'entretenir une relation de coopération avec des puissances comme l'Inde ou l'Australie
- ▶ L'absence de pays partenaires membres de l'Union européenne au programme. Le programme a la spécificité d'impliquer les pays Afrique Caraïbes Pacifique.

2.3. Objectifs et structure du programme

Le programme Interreg V océan Indien vise à répondre à cinq priorités, présentées dans le tableau suivant. Chacune de ces priorités est divisée en deux axes, correspondant aux volets transfrontalier et transnational. Ces cinq priorités sont alignées avec cinq des objectifs thématiques (OT) de la stratégie UE 2020 (relatifs à la recherche et l'innovation, au développement économique, la gestion des risques, la préservation du patrimoine et le renforcement des compétences).

Tableau 1 - Architecture du programme INTERREG océan Indien 2014-2020

Priorité	Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique
Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'Océan Indien <i>Maquette UE : 23 725 001 €</i>	Axe I / TF <i>Maquette UE : 18 150 001 €</i>	OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.	1a. Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et assurer la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen.	OS 01 a - Augmenter l'activité de Recherche, Développement et Innovation commune sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI
			1.b. Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur ; favoriser en particulier les investissements	OS 02 a - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable des pays de la COI
	1a. Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et assurer la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen.		OS 01 b - Augmenter l'activité de Recherche, Développement et Innovation commune sur des thématiques partagées au sein de la zone Océan Indien	
	1.b. Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur ; favoriser en particulier les investissements		OS 02b - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de ressources et de recherche scientifique et technique au service du développement durable de la zone Océan Indien.	
Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone Océan Indien <i>Maquette UE : 11 180 000 €</i>	Axe III / TF <i>Maquette UE : 5 080 000 €</i>	OT 3 : Améliorer la compétitivité des PME	3d. Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et à s'engager dans les processus d'innovation.	OS 03a - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI
	Axe IV / TN <i>Maquette UE : 6 100 000 €</i>		3d. Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et à s'engager dans les processus d'innovation.	OS 03 b - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés de la zone Océan Indien.
Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques <i>Maquette UE : 6 985 001 €</i>	Axe V / TF <i>Maquette UE : 4 405 000 €</i>	OT 5 : Favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques	5b. Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe.	OS 04 a - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI
	Axe VI / TN <i>Maquette UE : 2 580 001 €</i>		5b. Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe.	OS 04 b - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles et sanitaires dans la zone Océan Indien.
Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone Océan Indien <i>Maquette UE : 5 350 001 €</i>	Axe VII / TF <i>Maquette UE : 2 835 001 €</i>	OT 6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	6.c Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel	OS 05 a - Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI
	Axe VIII / TN <i>Maquette UE : 2 515 000 €</i>		6.c Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel	OS 05 b - Accroître la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone Océan Indien.
Elever le niveau de compétence collective par	Axe IX / TF <i>Maquette UE : 8 430 000 €</i>	OT 10 : Investir dans l'éducation, la formation et la	10.b Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage	OS 06 a - Elever le niveau de compétence dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les

Priorité	Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique
le soutien aux actions de formation et d'échanges <i>Maquette UE : 12 130 003 €</i>		formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de	échanges d'expérience.
	Axe X / TN <i>Maquette UE : 3 700 003 €</i>		10.b Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de	OS 06 b - Elever le niveau de compétence dans la zone Océan Indien, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.
Assistance technique <i>Maquette UE : 3 787 387 €</i>	Axe XI : Assistance technique /TF <i>Maquette UE : 2 484 802 €</i>	-	-	OS 07 a - Renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet TF
	Axe XII : Assistance technique /TN <i>Maquette UE : 1 302 585 €</i>	-	-	OS 07 b - Renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet TN

2.4. Gestion du programme

Un pilotage du programme au sein de trois instances partenariales

L'Autorité de Gestion du programme INTERREG est la Région Réunion, qui agit sous l'autorité du Président du Conseil Régional. La Direction Générale Adjointe Coopération Relations Internationales (DGA CRI) assure l'animation et la coordination interne à l'AG pour la mise en œuvre du programme et l'appui aux porteurs de projets en liaison avec les postes diplomatiques dans les Etats tiers, ainsi que la coordination avec les Organisations régionales (COI, COMESA, IORA), liaison FED-FEDER etc. La DGA aux Affaires Européennes et Fonds Structurels assure le contrôle interne du programme (pilotage du dispositif, identification des risques, suivi des suspicions de fraudes, suivi des audits et contrôles extérieurs etc.).

La comitologie du programme est composée de trois instances principales :

- ▶ **Le comité de suivi du programme**, instance partenariale présidée par l'AG (Président du Conseil Régional ou son représentant). Sa composition et ses fonctions sont définies par les dispositions des articles 47 à 49 et 110 du règlement UE n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013. Il est constitué des autorités locales, des partenaires économiques et sociaux de La Réunion et de Mayotte (pour le volet TN), et des pays tiers ayant accepté l'invitation à participer au programme (ainsi que les TAAF)^{3 4}. Il approuve la méthodologie et les critères de sélection des projets, examine la réalisation, la performance et l'avancement du programme. Il se réunit au moins une fois par an.
- ▶ **Le comité de pilotage**, présidé par le représentant du Conseil Régional - autorité de gestion, est composé d'un représentant du Conseil Régional de La Réunion, un représentant du Conseil Départemental de La Réunion, un représentant de la Préfecture de La Réunion, les Présidents du CESER et du CCEE de La Réunion ou leurs représentants. Pour le volet

³ La Préfecture de Mayotte est impliquée ainsi que plusieurs partenaires économiques et sociaux mahorais (Chambre de commerce et d'industrie etc.)

⁴ Les services de la Commission Européenne participent à titre d'observateurs aux réunions du Comité de suivi, de même que les délégations de l'UE à Maurice et à Madagascar.

transnational, le Comité de pilotage associe également les représentants du Conseil Départemental, de la Préfecture, et du Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte. Il se réunit une fois par bimestre.

- ▶ **Le comité de concertation FED FEDER**, instauré conformément à l'article 8.5 du règlement (UE) n°1299/2013 dont l'objectif est de favoriser, recenser, soutenir, proposer et suivre les projets pouvant mobiliser conjointement du FEDER et du FED. Il doit associer l'autorité de gestion, la Préfecture de la Réunion, le Conseil Général de La Réunion ainsi que les représentants désignés de Mayotte, le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Réunion et de Mayotte, le secrétariat général de la COI, la Commission Européenne, au niveau de la DG REGIO, de la DG DEVCO et de la délégation de l'UE à Maurice . Il doit se réunir une fois par an en amont du comité de suivi.

Une gestion opérationnelle qui s'appuie sur 1 guichet d'accueil, un pôle animation, 4 antennes région et 4 guichets uniques thématiques

Les porteurs ont comme point d'entrée unique **le guichet d'accueil FEDER (GAF)**, chargé d'assurer une première information des bénéficiaires potentiels, d'effectuer un aiguillage des dossiers, d'orienter le porteur vers le Pôle Animation INTERREG V océan Indien et/ou un des 4 guichets thématiques (services instructeurs) en fonction du type de demandes et de financements liés au projet, et de délivrer une attestation de dépôt une fois les dossiers remis.

Au sein de la DGA CRI, **un pôle animation du programme Interreg** est opérationnel depuis mars 2017, avec deux agents chargés notamment de l'accompagnement des porteurs de projets. Les antennes de la Région à Madagascar, aux Comores, à Maurice et aux Seychelles contribuent également à cet accompagnement grâce aux responsables des antennes et à 4 volontaires de solidarité internationale, mis à disposition des pays partenaires et accueillis au sein des antennes de Région, chargés de l'appui au montage de projets Interreg. Préalablement formés par l'autorité de gestion, ces volontaires ont pris leurs fonctions en 2017 aux Comores et à Maurice et en 2018 à Madagascar et aux Seychelles. Depuis la fermeture des frontières aériennes liées à la pandémie du COVID 19, il n'y a temporairement plus de VSI dédié aux Seychelles.

Les **4 guichets uniques thématiques** assurent l'instruction (vérification des éléments physiques et financiers des dossiers), et apportent un service d'aide et de conseil aux porteurs de projet. Les 4 guichets uniques du programme sont les suivants :

- ▶ Guichet unique Recherche, Développement Technologique, Innovation, rattaché à la DGA Economie et Entreprise. Il intervient sur les axes 1 & 2 du programme. Les dossiers relevant de la fiche action 6.2 « Actions de coopération sur les risques épidémiques et infectieux » de l'axe 6 relèvent également de ce guichet.
- ▶ Guichet unique Entreprise et développement touristique, rattaché à la DGA Economie et Entreprise. Il intervient sur les axes 3 & 4 du programme.
- ▶ Guichet unique Infrastructure de Développement Durable et Energie, rattaché à la DGA Aménagement, Développement Durable et Energie. Il intervient sur les axes 5, 6, 7 et 8 du programme.
- ▶ Guichet unique Investissement d'éducation, de formation et d'inclusion sociale, rattaché à la DGA Grands Chantiers Transports Déplacements. Il intervient sur les axes 9 & 10 du programme.

Enfin, le **Pôle d'Appui FEDER** mène entre autres des travaux de relecture des rapports d'instruction et de vérification de certains points de conformité, avant leur transmission à l'AGILE, pour inscription à l'ordre du jour du comité de pilotage. Le PAF assure également un suivi du processus de certification et la transmission des paiements à l'autorité de certification.

Rappel du processus de sélection des dossiers

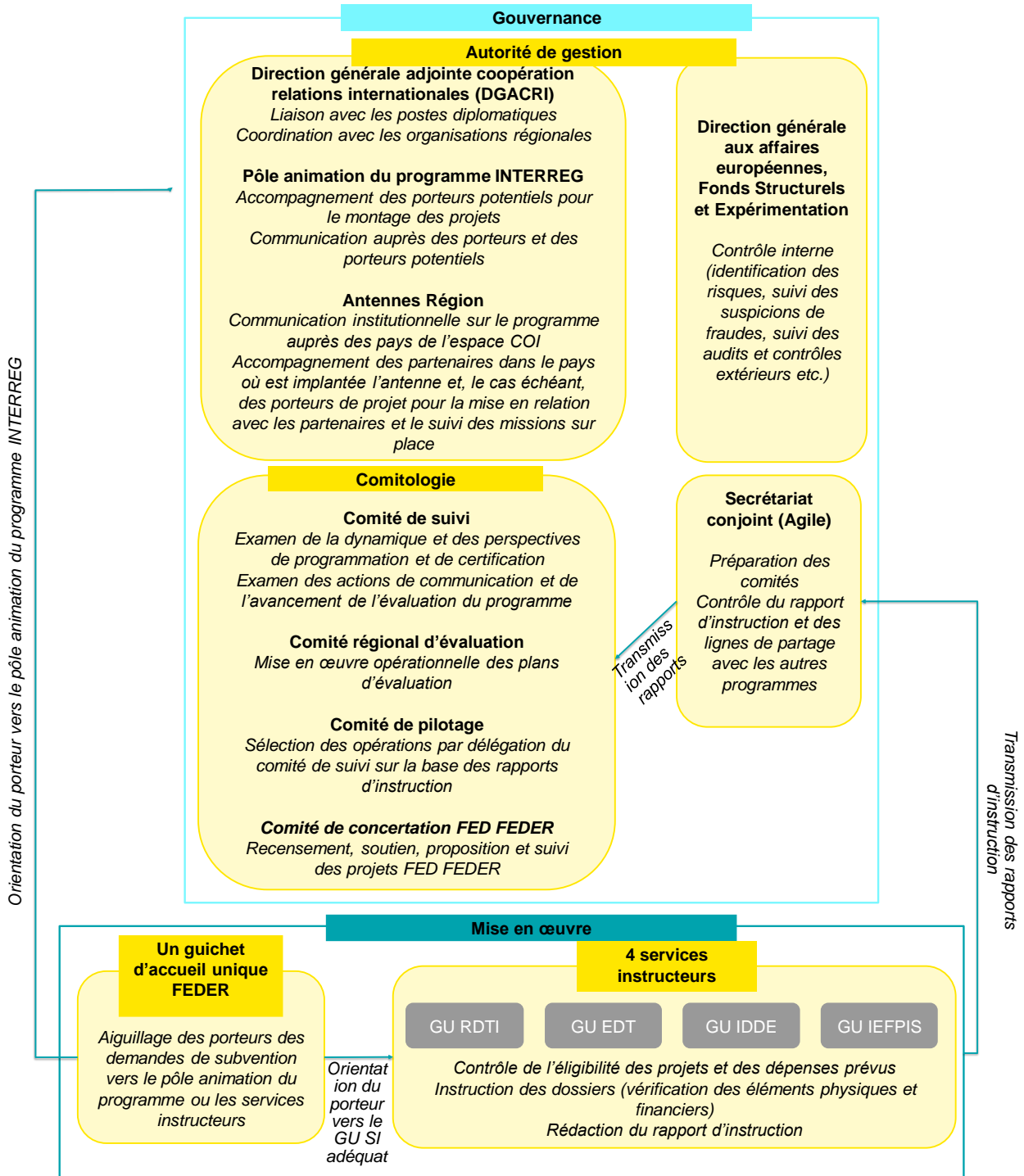
Les services instructeurs réalisent une première analyse des dossiers déposés en examinant la recevabilité de la demande, qui doit comprendre un courrier de demande de subvention ainsi qu'un formulaire de demande de subvention signés pour lequel le porteur a identifié une fiche action.

Dans un second temps, ils effectuent une analyse plus fine du projet pour la réalisation du rapport d'instruction, s'assurant que le projet est suffisamment décrit dans ses éléments physiques et financiers (dépenses, ressources et effectivité des ressources annoncées, prise en compte des recettes prévues), contrôlant l'éligibilité du projet et des dépenses prévues, et consultent, si besoin d'autres services techniques tels que les Directions métier de La Région permettant de rendre un avis technique sur la faisabilité du projet. Le service instructeur transmet ensuite son rapport d'instruction au pôle d'appui FEDER, qui réalise les vérifications nécessaires ainsi que la conformité du plan de financement.

L'autorité de gestion transmet une copie de ce rapport d'instruction au secrétariat du comité de pilotage, l'AGILE, chargé de réaliser un contrôle de la conformité du rapport d'instruction à la fiche action et au rapport d'instruction type. Il effectue également un contrôle de cohérence entre les lignes de partage des programmes européens. L'AGILE inscrit ensuite les demandes de subvention à l'ordre du jour du comité de pilotage. Le comité de pilotage assure enfin la sélection des opérations par délégation du comité de suivi INTERREG.

Les projets sont ensuite approuvés en Commission permanente, permettant la notification de la convention de financement au porteur ainsi que l'octroi des crédits UE et des fonds régionaux, le cas échéant.

Figure 3 – Synthèse de la gouvernance et du dispositif de mise en œuvre du programme



Source – Descriptif du Système de suivi, de gestion et de contrôle et rapports des comités de suivi

3. Dynamique de mise en œuvre

QE1 : Dans quelle mesure la dynamique de mise en œuvre du programme a-t-elle été satisfaisante ?

Cadre méthodologique

L'analyse présentée dans ce chapitre vise à étudier la dynamique de programmation et de certification du programme au regard du plan de financement ainsi que des seuils de dégagement d'office. Il propose également un bilan détaillé de la mise en œuvre par axe et fiche action du programme afin de mettre en lumière les actions avec une dynamique satisfaisante et les difficultés et obstacles rencontrés sur d'autres thématiques.

Les montants de programmation et certification sont indiqués en montant FEDER sauf si précisé.

Principaux constats et conclusions

- ▶ La dynamique de programmation est légèrement inférieure à la ventilation annuelle prévue dans le plan de financement du programme, mais les niveaux de certification demeurent supérieurs aux seuils de dégagement d'office depuis 2017. Le décollage de la programmation s'observe à compter de 2017, lié au démarrage effectif du programme en juillet 2016 en raison notamment de l'adoption tardive du règlement CTE, mais également à l'ouverture et l'assouplissement de plusieurs critères de sélection des opérations permettant de renforcer la dynamique de programmation. L'accompagnement régulier au montage des projets assuré, tant à La Réunion par le pôle animation du programme INTERREG depuis 2017, que dans les pays de la COI par les Responsables des Antennes de Région et des volontaires de solidarité internationale affectés à leurs côtés et formés spécifiquement depuis 2018 et, a également porté ses fruits en accélérant le rythme de dépôt de nouveaux dossiers.
- ▶ Certaines fiches actions ont rencontré des difficultés de programmation et de certification spécifiques pour diverses raisons, freinant le rythme de programmation : surdimensionnement de la maquette de la fiche action, soumissions de demandes de paiement incomplètes par les porteurs, dépôt tardif de certains dossiers, nombre de demandes de subventions auprès du service instructeur plus important que prévu, etc.
- ▶ En dépit de ces difficultés, les services instructeurs estiment que les perspectives de programmation, sur la base des dossiers en attente d'instruction, devraient permettre de programmer l'ensemble de la maquette dans les délais du programme. Si des incertitudes subsistent quant à la certification des actions (plusieurs actions des projets programmés étant gelées compte tenu de la crise sanitaire et de la suspension des liaisons aériennes dans la zone), un réajustement du plan de financement du programme prévu au cours de l'année 2021 devrait tendre vers une programmation et une certification complète du programme.
- ▶ La dynamique de programmation est en grande partie portée par un nombre restreint de porteurs, déjà présents sur le précédent programme.
- ▶ Les principales causes de non-dépôt ou d'abandon des demandes de subvention résident dans le manque d'expérience et d'ingénierie dans la gestion des projets financés par les fonds européens par les porteurs de projets (pièces à fournir pour l'instruction, compréhension des règles de justification des dépenses, etc.) ainsi que du fait de la non-conformité des projets avec les fiches actions du programme. La crise sanitaire a aussi

conduit à l'abandon de certains projets.

- ▶ Les causes de déprogrammation résident également pour partie dans ce manque d'ingénierie mais sont plus fréquemment liées à des difficultés spécifiques dans la mise en œuvre de chaque projet de coopération (désistement d'un partenaire, restructuration du porteur, etc.)
- ▶ Les principales causes d'abandon des projets sont quant à elles principalement liées aux effets de la crise COVID, à un manque d'information en amont des porteurs sur les exigences de l'instruction, ainsi qu'à des contraintes exogènes (diminution en effectif du porteur obérant sa capacité à mener à terme le projet, dissolution du partenaire, etc.).

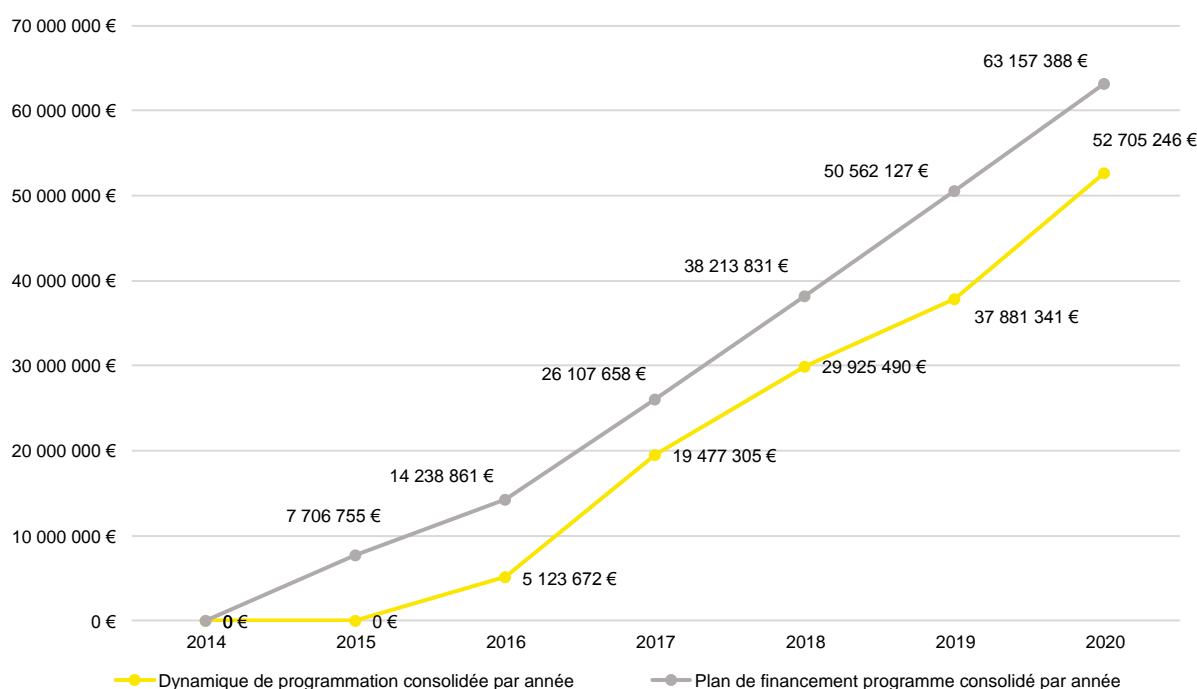
3.1. Une dynamique de programmation satisfaisante malgré un lancement tardif du programme

L'adoption tardive du règlement CTE (décembre 2013) a eu un impact sur la programmation des projets mais relativement maîtrisé. En effet, la maquette FEDER du programme de coopération INTERREG océan Indien 2014-2020 s'élève à 63 157 393 €, pour un montant FEDER programmé de 52 705 246 € à fin décembre 2020, soit un taux de programmation de 83 %.

Un démarrage tardif du programme compensé dès l'année 2017

Les données de programmation pour les années 2014, 2015 et 2016 sont largement en deçà du plan de financement initialement envisagé pour le programme⁵. Ce retard de programmation en début de programme s'explique principalement par une adoption tardive du programme, le 23 septembre 2015, consécutive d'une adoption des règlements relatifs à la politique de cohésion 2014-2020 en décembre 2013. Aussi, l'ouverture de la concertation sur les fiches actions et les critères de sélection n'est intervenue que tardivement. L'approbation des critères de sélection des opérations au comité de suivi d'avril 2016 a permis le démarrage effectif de la sélection des projets mi-2016 via le premier comité de pilotage du 13 juillet 2016. La programmation a quasiment rattrapé les objectifs initiaux dès 2017 et semble ainsi adopter son rythme de croisière avec 48 projets programmés cette année-là.

Figure 4 - Dynamique de programmation consolidée du programme par rapport au plan de financement



Source - RAMO et données suivi Région au 31/12/2020, plan de financement indiqué dans le Programme INTERREG océan Indien 2014-2020

Même si la dynamique de programmation reste légèrement en deçà des objectifs initiaux depuis le lancement du programme, le **taux de programmation apparaît satisfaisant au regard du taux de programmation moyen de l'ensemble des programmes INTERREG outre-mer français** (83% contre 74%). La programmation INTERREG océan Indien est ainsi supérieure à celle du programme INTERREG Caraïbes (79,4%) et du programme Amazonie (64%)⁶. Il est également à souligner que l'avancement du programme INTERREG océan Indien est largement en avance par rapport au programme de coopération de Mayotte (39%)⁷ et Saint-Martin (0%). La programmation océan Indien demeure cependant en retrait par rapport à l'ensemble des enveloppes dédiées à la coopération territoriale européenne impliquant la France qui atteint 97% au 30 septembre 2020⁸. Ces programmes ne présentent toutefois pas les mêmes caractéristiques que ceux des RUP (un seul volet, absence de coopération avec des pays ACP, etc.)

Une **stagnation de la programmation semble s'observer depuis 2019**, renforcée par la crise sanitaire. Certains porteurs ont ainsi des difficultés à élaborer des projets en raison des contraintes de mobilité (particulièrement pour les axes 9 & 10 dédiés à la mobilité et aux échanges). Cependant, les services instructeurs ont indiqué disposer de suffisamment de dossiers en attente pour programmer l'ensemble de la maquette d'ici décembre 2023, à l'exception du guichet unique

6 L'Europe s'engage en France, fiches programmes INTERREG Caraïbes et Amazonie (à date de décembre 2020)

7 DG Regio : <https://cohesiondata.ec.europa.eu/programmes/2014TC16RFCB051> (à date de décembre 2020)

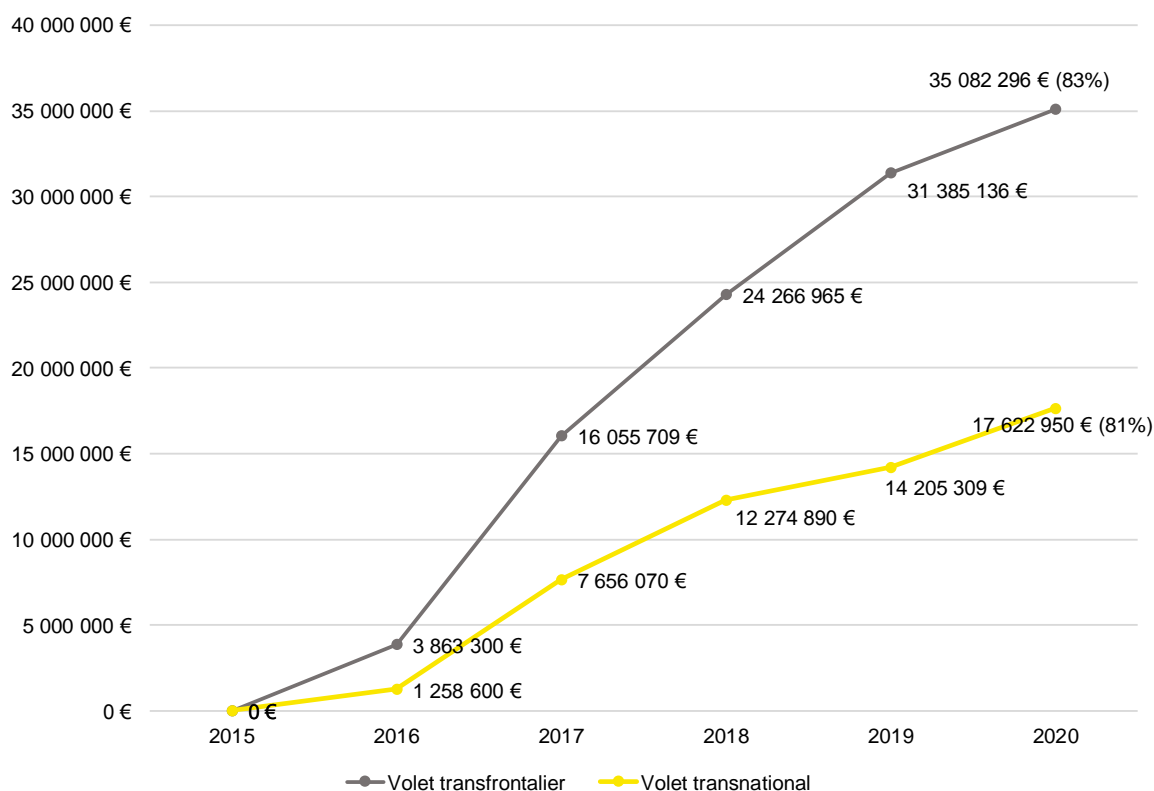
8 L'Europe s'engage en France, fiches programme (à date de décembre 2020)

IEFPIS. Cette relative stagnation de la programmation en 2019 se traduit ainsi également par l'organisation de moins de comités de pilotage en 2019 (9) qu'en 2018 (12).

Une dynamique de programmation relativement homogène entre les volets transfrontalier et transnational du programme

Le volet transfrontalier du programme est maquetté à hauteur de 41 384 804 €, pour un montant programmé de 35 082 296 € (taux de programmation de 83%). Le volet transnational est maquetté à hauteur de 21 772 589 €, pour un montant programmé de 17 622 950 € (taux de programmation de 81%). Ce volet transnational connaît un relatif tassement sur les années 2018 et 2019 du fait d'une meilleure implication des pays de la COI dans le programme INTERREG sur le volet transfrontalier, ainsi que de l'absence de l'Afrique du Sud sur le volet transnational obérant un fort potentiel de programmation, notamment pour les projets de mobilité.

Figure 5 - Taux de programmation consolidé des axes transfrontaliers et transnationaux depuis 2015



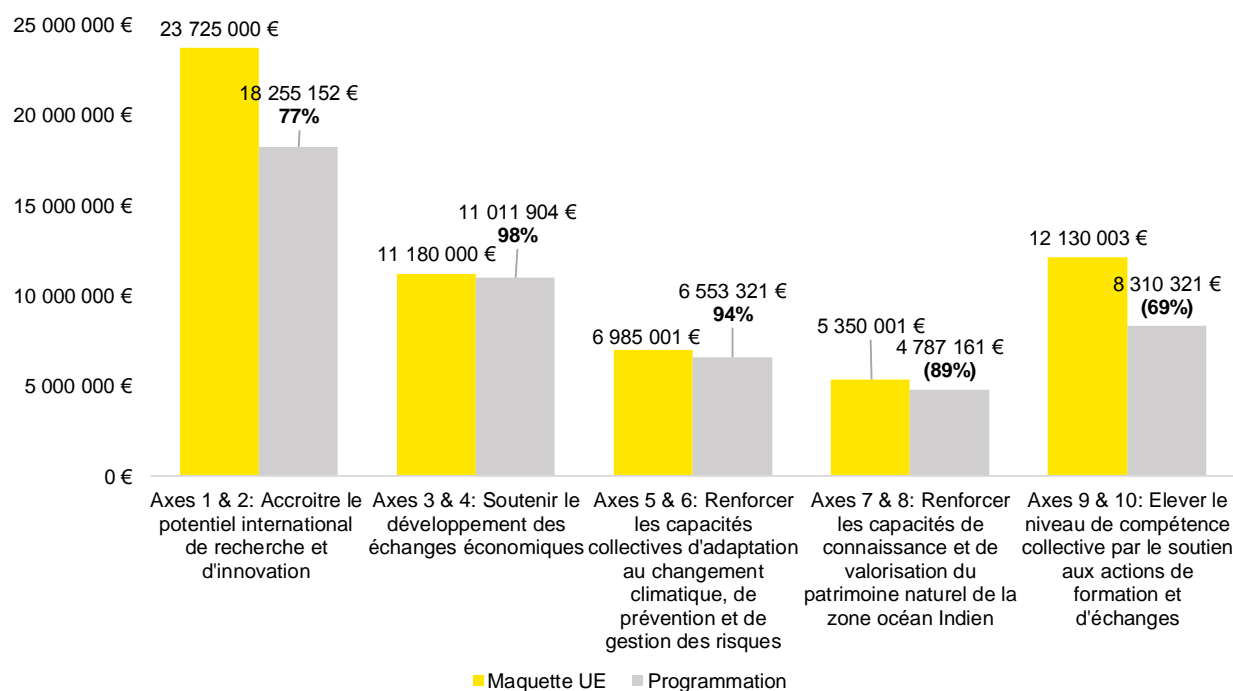
Source - RAMO et données de suivi Région au 31/12/2020

Les taux de programmation entre les différentes thématiques du programme (de façon consolidée pour les volets transfrontalier et transnational) sont également homogènes, à l'exception de la thématique formation et échanges (axes 9 & 10), compte tenu notamment des contraintes de mobilité vers les pays de l'espace hors COI.

La thématique de renforcement des capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques (axes 5 & 6), est la plus dynamique avec un taux de programmation de 94%. Il est à noter un léger retrait pour les axes 9 & 10 sur la thématique de la formation et des échanges, avec 69% de programmation, du fait notamment des difficultés des porteurs de projet à élaborer des projets dans le contexte de crise sanitaire actuelle, limitant fortement les mobilités dans l'espace de coopération.

Les thématiques présentant les montants programmés les plus importants sont la recherche et développement (axes 1 et 2), avec 18 261 152 € programmés, et le développement des échanges économiques (axes 3 et 4), avec 11 011 904 € programmés.

Figure 6- Présentation financière des axes 1 à 10 du programme (hors assistance technique)



Source - Données suivies Région au 31/12/2020

Une modification du plan de financement du programme, ainsi qu'une modification des critères de sélection des fiches actions, ont permis de renforcer la dynamique de programmation

Une modification du plan de financement du programme est intervenue en cours de programmation ainsi qu'une modification des critères de sélection sur plusieurs fiches actions, permettant de renforcer la dynamique de programmation.

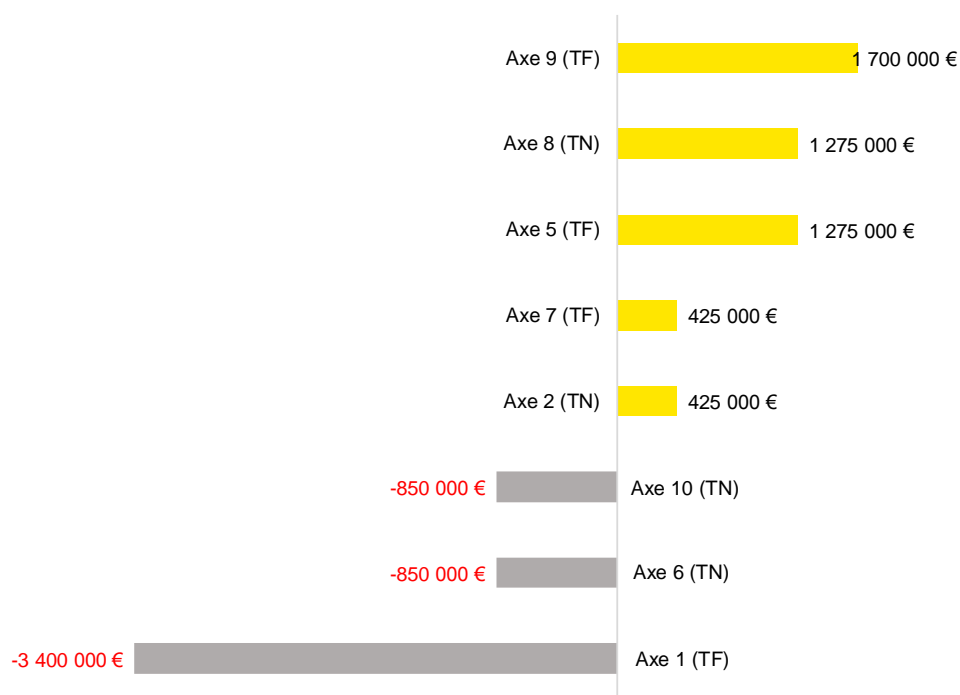
La modification du plan de financement en 2018 validée en février 2019 par la Commission européenne a permis d'ajuster le programme pour tenir compte de la dynamique de programmation en cours de programme. Les axes 2, 5, 7, 8 et 9 ont ainsi vu leur maquette augmentée au détriment des axes 1, 6 et 10.

L'importante réduction de maquette sur l'axe 1 (-3,4 M €) procédait notamment du constat que le projet d'infrastructure envisagé pour le maintien opérationnel de la station de surveillance de l'environnement assistée par satellite dans l'océan Indien (SEAS-OI) n'était plus d'actualité en raison des importantes avancées technologiques réalisées ces dernières années dans le secteur de l'observation satellitaire. Sur l'axe 6, la réduction de maquette de 850 000 € était constitutive de la décision de ne plus mobiliser de fonds INTERREG pour la lutte contre les pollutions marines, initialement prévue dans le programme, et mise en œuvre par l'Etat. Sur l'axe 10, la réduction de maquette d'un montant de 850 000 € également procédait du constat que l'axe était fortement déficitaire en raison de l'absence d'accord de l'Afrique du Sud à participer au programme (les partenaires sud-africains étaient des partenaires importants des projets de programmation sur la

période 2007-2013).

Ces réductions de maquette ont permis d'abonder les axes 2, 5, 7, 8, 9, pour lesquels des besoins avaient été identifiés nécessitant une augmentation de leur enveloppe.

Figure 7 - Modification du plan de financement du programme



Source - Programme INTERREG océan Indien (versions 2015 et 2019)

Par ailleurs, des modifications des critères de sélection sont intervenues pour plusieurs fiches actions permettant de renforcer la dynamique de programmation.

Dès 2017, un travail d'harmonisation et d'élargissement des fiches actions du programme a été effectué débouchant sur une modification des critères de sélection pour 3 fiches actions approuvée au comité de suivi du 1^{er} décembre 2017.

- ▶ Pour les fiches actions 1.5 et 2.4 liées aux démarches de valorisation et de diffusion des connaissances au service de la compétitivité et du développement durable, les descriptifs et critères de sélection, ciblant originellement uniquement les projets ayant un impact économique, ont été modifiés afin de permettre la sélection de projets contribuant également au développement durable.
- ▶ La fiche action 10.1 « Soutien au développement de formations initiales, professionnelles et supérieures d'excellence dans l'océan Indien » a été modifiée pour rendre éligible le soutien aux cadres et dirigeants sportifs ou des athlètes de haut niveau (également de Mayotte) dans son public cible, afin de permettre la mise en place de l'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI).

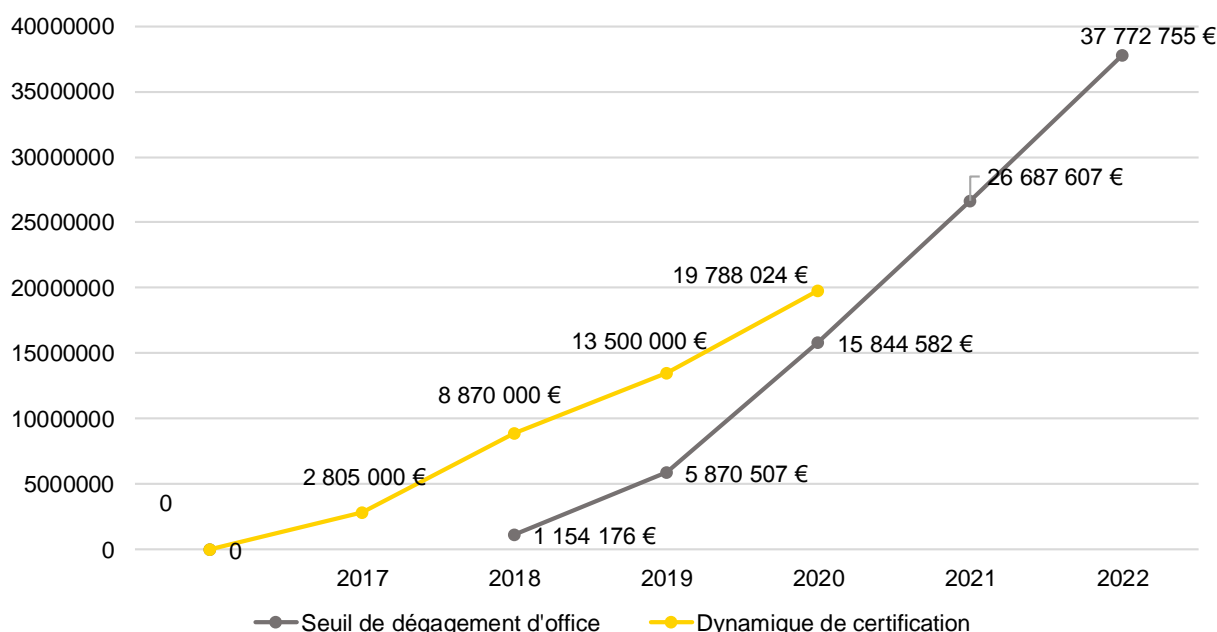
Une modification a également été approuvée par le Comité de suivi du 9 novembre 2018 concernant la suppression du critère « participation d'au moins un pays de la zone océan Indien hors COI et d'un partenaire de Mayotte et/ou de La Réunion » sur 5 fiches actions des 18 du volet transnational (2.3 ; 6.1 ; 6.2 ; 6.3 ; 8.2). Comme l'a relevé le Département de Mayotte dans une note transmise à l'AGILE le 17 novembre 2017, cette formulation excluait pour Mayotte les possibilités de coopération avec les Seychelles et Maurice.

3.2. Une dynamique de certification supérieure aux seuils de dégage­ment d'office, mais nécessitant un ajustement du plan de financement du programme d'ici la fin de la période de programmation

Une dynamique de certification qui a permis de dépasser les seuils de dégage­ment d'office annuels à fin 2020

Si la dynamique de programmation est légèrement inférieure à la ventilation annuelle prévue dans le plan de financement du programme, **les niveaux de certification annuels sont sensiblement plus élevés que les seuils de dégage­ments d'office**, comme le résume la figure suivante.

Figure 8 - Dynamique de certification du programme rapportée au seuil de dégage­ment d'office



Source - RAMO et données suivi Région au 31/12/2020

A fin décembre 2020, **19 788 024 € de FEDER** ont été certifiés, portant le taux de certification à **31%**. Ce niveau est supérieur au seuil de dégage­ment d'office prévu pour l'année 2020 (15 844 582 €). Les taux de certification atteignent 34% pour le volet transfrontalier (soit 13 882 343 €), et 27% pour le volet transnational (soit 5 872 984 €).

La forte dynamique de certification a été rendue possible par la conjonction de plusieurs facteurs détaillés dans le rapport, notamment l'efficacité du travail de liquidation des services instructeurs, ainsi que l'introduction des options de coûts simplifiés permettant de faciliter la préparation des justificatifs de dépenses et leur instruction.

Une dynamique de certification qui doit s'accélérer pour atteindre les objectifs fixés jusqu'à 2023 et éviter le dégage­ment d'office

La dynamique de certification ne semble pas accélérer suffisamment vite pour rattraper l'élévation des seuils de dégage­ment d'office (+21 932 755 € entre 2020 et 2022). Les services instructeurs

estiment cependant disposer de suffisamment de dossiers en attente de certification, mais **les impacts de la crise sanitaire liée au COVID peuvent être de nature à grever la capacité des porteurs à mener à bien l'ensemble des actions initialement prévues dans leurs projets, faisant ainsi peser des incertitudes sur la dynamique de certification.**

Un ajustement du plan de financement du programme pour maintenir la dynamique de certification

Une modification du plan de financement sera introduite en 2021 en fonction de l'exercice d'exécution prospective post-COVID. **Elle doit permettre de maintenir la dynamique de certification** en intégrant les effets de la crise sanitaire liée au COVID.

Cette possibilité de réajustement régulier du plan de financement est rendue possible par une bonne pratique introduite par l'autorité de gestion : les exercices d'exécution prospective annuels. Pilotés par la Direction Générale des Affaires Européennes de La Région Réunion en parallèle sur les programmes INTERREG et FEDER, ils permettent aux services instructeurs dédiés de détailler précisément leurs prévisions de programmation et de certification pour l'année en cours et les années à venir. Des modifications du plan de financement pour N+1 sont alors décidées par l'autorité de gestion en fonction de ces informations.

Comme en 2018 (cf. 3.1), le programme bénéficiera donc d'une modification de son plan de financement en fin d'année 2021, permettant de réabonder les axes et les fiches actions les plus dynamiques. Certains projets emblématiques du programme constituent effectivement des « garanties de certification », à l'instar du programme de volontariat de solidarité internationale de France Volontaires, des programmes régionaux de coopération de la PIROI ou des projets du CIRAD. Les fiches actions correspondantes devraient bénéficier d'un ré-abondement permettant une consommation rapide des crédits en fin de programmation.

3.3. Les niveaux de programmation et de certification, satisfaisants, masquent plusieurs difficultés spécifiques aux différentes thématiques du programme

Plusieurs obstacles ont effectivement pu fragiliser la dynamique de programmation et de certification :

- ▶ Capacités limitées des services instructeurs à programmer et certifier compte tenu de ressources humaines contraintes ;
- ▶ Dépôts de demandes de subvention et de paiement tardifs ou incomplets ;
- ▶ Dépôts tardifs de certains dossiers pluriannuels obligeant les services instructeurs à privilégier l'instruction des demandes de subvention au détriment de l'instruction des demandes de paiement ;
- ▶ Complexité de l'instruction et/ou du paiement de certains dossiers (forte technicité, multitude de pièces à vérifier, contrôle des règles de cumul...)
- ▶ Complexité de l'architecture du programme avec 2 enveloppes distinctes (transnational et transfrontalier) obligeant à dédoubler les dossiers selon leur périmètre géographique

■ Axes 1 & 2 : Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation

Les axes 1 & 2 du programme représentent 38% de la maquette totale du programme, soit 23 725 000 € (18 150 000 € pour le volet transfrontalier (axe 1), et 5 575 000 € pour le volet

transnational (axe 2)). Les taux de programmation respectifs des axes 1 et 2 sont de 78% et 72%, pour des taux de certification respectivement de 18% et 25%.

Le guichet unique Recherche, Développement Technologique et Innovation (RDTI) est chargé de l'instruction des fiches actions des axes 1 & 2.

Figure 9 - Données de programmation et de certification sur les axes 1 & 2⁹

		Maquette UE	% total maquette UE	Programmation UE	Taux de programmation	Taux de certification
Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation	Axe 1	18 150 000 €	29%	14 224 827 €	78%	18%
	Axe 2	5 575 000 €	9%	4 030 324 €	72%	25%
	Total	23 725 000 €	38%	18 255 151 €	77%	20%

⁹ Pour l'ensemble des chiffres de programmation présentés, les informations en jaune concernent le volet transfrontalier et en orange le volet transnational du programme

Source - Données suivi Région au 31/12/2020

Figure 10 - Données de programmation et de certification par fiche action des axes 1 & 2

		Maquette UE	% total maquette UE	Programmation UE	Taux de programmation	Taux de certification
Infrastructures de recherche : pôle de protection des plantes	1.2	4 130 000 €	7%	1 726 438 €	42%	3%
	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	Total	4 130 000 €	7%	1 726 438 €	42%	3%
Projets de recherche sur les vulnérabilités des territoires	1.3	5 330 001 €	8%	6 139 152 €	115%	13%
	2.2	1 425 000 €	2%	1 530 946 €	107%	4%
	Total	6 755 001 €	11%	7 670 098 €	114%	11%
Soutien des activités de recherche agronomique	1.4	6 000 000 €	10%	4 517 189 €	75%	41%
	2.3	2 270 000 €	4%	1 595 737 €	70%	48%
	Total	8 270 000 €	13%	6 112 926 €	74%	43%
Allocations régionales de recherche	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	2.1	680 000 €	1%	550 800 €	81%	38%
	Total	680 000 €	1%	550 800 €	81%	38%
Valorisation et diffusion des connaissances au service de la compétitivité et du développement durable	1.5	2 690 000 €	4%	1 842 048 €	68%	0%
	2.4	1 200 000 €	2%	352 841 €	29%	0%
	Total	3 890 000 €	6%	2 194 889 €	56%	0%

Source - Données suivi Région au 31/12/2020

La dynamique de programmation est principalement freinée par la non-mobilisation d'une partie des crédits initialement fléchés vers la construction du Pôle de protection des plantes, mais pourra bénéficier de la fongibilité possible et facile entre les fiches actions

Sur la fiche action 1.2, le faible taux de programmation s'explique par l'évolution des besoins en financement après précision du projet. Le besoin de financement sur la partie INTERREG du Pôle de Protection des Plantes s'est ainsi avéré moins important qu'initialement prévu ; le reste étant financé par le programme opérationnel FEDER.

Pour l'ensemble des fiches actions, à l'exception de la 1.2, le service instructeur dispose de demandes de subvention en attente de programmation, et estime être en mesure de programmer l'ensemble de la maquette prévue d'ici fin 2023.

Une dynamique de certification essentiellement freinée par le caractère pluriannuel des projets ainsi que la faible mobilisation des acomptes de financement par les porteurs de projet public

Au global, sur les axes 1 & 2, la pluri-annualité des projets et la faible mobilisation des acomptes de financement par les porteurs de projets publics (notamment l'Université), a contribué au faible

taux de certification. A ce jour, les dossiers programmés en 2017 ne sont pas encore soldés, en particulier l'extension du « Pôle de protection des plantes ».

Effectivement, le caractère pluriannuel des projets (environ 3 ans), engage le service instructeur à prioriser la programmation des dossiers afin de respecter la date butoir de 2023 pour la certification et le versement des soldes, notamment pour les fiches actions 1.3/2.2 et 1.5/2.4.

Sur les fiches actions 1.3 et 2.2 (« Projets de recherche sur les vulnérabilités des territoires »), les faibles taux de certification s'expliquent également par le manque de complétude des demandes de paiement par les porteurs (non-respect des procédures de marché public, manque de pièces justificatives ou de factures). Cela est notamment à l'origine de dépenses déclarées inéligibles ainsi que de retards dans le versement des paiements, comme précisé dans la partie 5 sur l'efficacité.

Sur la fiche action 2.1, le faible taux de certification s'explique quant à lui par la non-éligibilité des Allocations Régionales de Recherche octroyées en 2014 et 2015, faute de critères de coopération remplis (il manquait les cotuelles et signatures de convention entre les laboratoires).

■ Axes 3 & 4 : Soutenir le développement des échanges économiques

Les axes 3 & 4 du programme représentent 18% de la maquette totale du programme, soit 11 180 000 € (5 080 000 € pour le volet transfrontalier (axe 3), et 6 100 000 € pour le volet transnational (axe 4)). Les taux de programmation respectifs des axes 3 et 4 sont de 90% et 105%, pour des taux de certification respectivement de 45% et 39%.

Le guichet unique Entreprise et Développement Touristique (EDT) est l'instructeur de ces fiches actions.

Figure 11 - Données de programmation et de certification sur les axes 3 & 4

		Maquette UE	% total maquette UE	Programmation UE	Taux de programmation	Taux de certification
Soutenir le développement des échanges économiques	Axe 3	5 080 000 €	8%	4 578 975 €	90%	45%
	Axe 4	6 100 000 €	10%	6 432 930 €	105%	39%
	Total	11 180 000 €	18%	11 011 905 €	98%	42%

Source - Données suivi Région au 31/12/2020

Figure 12 - Données de programmation et de certification par fiche action des axes 3 & 4

		Maquette UE	% total maquette UE	Programmation UE	Taux de programmation	Taux de certification
Soutien au développement de l'espace d'échanges économiques	3.1	3 500 000 €	6%	4 367 344 €	125%	59%
	4.1	1 500 000 €	2%	2 643 748 €	176%	49%
	Total	5 000 000 €	8%	4 367 344 €	87%	56%
Soutien au développement touristique	3.2	500 000 €	0%	0 €	0%	0%
	4.2	2 420 000 €	4%	2 504 950 €	104%	58%
	Total	2 920 000 €	5%	2 504 950 €	86%	48%
Coopération régionale en matière de développement intégré des économies rurales	3.3	830 000 €	1%	211 631 €	25%	24%
	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	Total	830 000 €	1%	211 631 €	25%	24%
Coopération maritime - Soutien à la gestion durable des ressources halieutiques	3.4	250 000 €	0,4%	0 €	0%	0%
	4.3	2 180 000 €	3%	1 284 232 €	59%	12%
	Total	2 430 000 €	4%	1 284 232 €	53%	11%

Source - Données suivies Région au 31/12/2020

Une dynamique de programmation freinée sur certaines fiches actions en raison d'un nombre de demandes de subvention plus important qu'anticipé, d'un manque de compréhension des fiches actions par les porteurs, mais également constitutifs des effets de la crise COVID

Le GU EDT a dû faire face à un nombre de demandes de subvention plus important que celui initialement anticipé, notamment sur les fiches actions 3.1/4.1 liées au soutien au développement de l'espace d'échanges économiques, à l'origine d'une sur-programmation et de délais de paiement importants.

La fiche action 3.2 n'a pas connu de programmation à fin 2020 en raison de la crise COVID. Un projet de la Fédération Régionale de Tourisme (FRT) aurait effectivement dû être programmé en début d'année 2020 concernant la formation à l'accueil des croisières, mais il n'a pu aboutir compte tenu de la crise sanitaire.

Les faibles taux de programmation sur la fiche action 3.3 s'expliquent quant à eux par le dépôt de nombreux projets qui ne rentraient pas dans le champ des règles d'éligibilité du programme, mettant en exergue un manque de compréhension du programme et de ses règles d'éligibilité par les porteurs.

Enfin, sur la fiche action 3.4, aucun projet n'a été programmé compte tenu des difficultés de gouvernance interne au potentiel porteur, notamment concernant l'association des partenaires de projet au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM).

D'après le service instructeur, les perspectives de programmation sur la base des dossiers en attente d'instruction devraient permettre de programmer l'ensemble de la maquette.

Une dynamique de certification freinée par le manque d'ingénierie des porteurs pour la préparation des justificatifs de paiement.

Sur les fiches actions 3.3 et 3.4/4.3, les faibles taux de certification prennent racines dans le manque d'ingénierie des porteurs en matière de coopération agricole et maritime pour la préparation des justifications de dépenses, engendrant des dépenses déclarées inéligibles et de retards de certification.

■ Axes 5 & 6 : Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique et à la prévention et gestion des risques

Les axes 5 & 6 du programme représentent 11% de la maquette totale du programme, soit 6 985 001 € (4 405 000 € pour le volet transfrontalier (axe 5), et 2 580 001 € pour le volet transnational (axe 6)). Les taux de programmation respectifs des axes 5 et 6 sont de 106% et 73%, pour des taux de certification respectivement de 46% et 28%.

Le GU IDDE est l'instructeur des fiches actions 5.1/6.1 et le GU RDTI est l'instructeur de la fiche action 6.2.

Figure 13 - Données de programmation et de certification sur les axes 5 & 6

		Maquette UE	% total maquette UE	Programmation UE	Taux de programmation	Taux de certification
Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique et à la prévention et gestion des risques	Axe 5	4 405 000 €	7%	4 673 320 €	106%	46%
	Axe 6	2 580 001 €	4%	1 880 000 €	73%	28%
	Total	6 985 001 €	11%	6 553 320 €	94%	39%

Source - Données suivi Région au 31/12/2020

Figure 14 - Données de programmation et de certification par fiche action des axes 5 & 6

		Maquette UE	% total maquette UE	Programmation UE	Taux de programmation	Taux de certification
Réduction de l'impact des catastrophes et des effets du changement climatique sur la zone Sud-Ouest de l'océan Indien - Prévention des risques naturels	5.1	4 405 000 €	7%	4 673 321 €	106%	46%
	6.1	1 000 000 €	0 €	1 375 080 €	138%	68%
	Total	5 405 000 €	9%	6 048 401 €	112%	50%
Actions de coopération sur les risques épidémiologiques et infectieux	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	6.2	970 000 €	2%	504 920 €	52%	5%
	Total	970 000 €	2%	504 920 €	52%	5%
Formation interrégionale et surveillance des pollutions marines - Prévention et gestion du risque requin	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	6.3	610 001 €	1%	0 €	0%	0%
	Total	610 001 €	1%	0 €	0%	0%

Source - Données suivi Région au 31/12/2020

La dynamique de programmation ne présente pas de difficultés particulières, mais la certification atteste d'un important retard pour la fiche action 6.2 en raison du caractère pluriannuel des projets

Sur la fiche action 5.1, le retard relatif de certification par rapport au taux de programmation ne fait pas craindre une situation de sous-certification en fin de programmation. Selon le service instructeur, le rythme de certification s'accélère de manière exponentielle et permettra de solder l'ensemble des montants prévus dans les délais fixés par le programme. La PIROI (Plateforme d'intervention de la Croix-Rouge dans l'océan Indien), porteur récurrent, porte la large majorité des projets financés sous ces fiches actions (un projet est porté par l'Université de La Réunion), et dispose d'une expertise certaine en matière d'ingénierie projet pour le montage et le suivi des demandes de subvention, permettant de faciliter le travail d'instruction.

Sur la fiche action 6.2, le faible taux de paiement s'explique par la nécessité pour le GU RDTI de prioriser la programmation pour les projets pluriannuels de 3 ans dont l'instruction des demandes de subvention est encore en cours, au détriment de la certification qui fera l'objet d'un rattrapage ultérieur (les demandes de paiement ont été reçues mais mises en attente par le service instructeur), à l'instar des fiches actions 1.3, 2.2, 1.5 et 2.4.

■ **Axes 7 & 8 : Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel**

Les axes 7 & 8 du programme représentent 8% de la maquette totale du programme, soit 5 350 001 € (2 835 001 € pour le volet transfrontalier (axe 7), et 2 515 000 € pour le volet transnational (axe 8)). Les taux de programmation respectifs des axes 7 et 8 sont de 83% et 97%, pour des taux de certification respectivement de 30% et 22%.

Le guichet unique IDDE est le service instructeur pour l'ensemble de des fiches actions de ces axes.

Figure 15 - Données de programmation et de certification sur les axes 7 & 8

		Maquette UE	% total maquette UE	Programmation UE	Taux de programmation	Taux de certification
Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel	Axe 7	2 835 001 €	4%	2 352 880 €	83%	30%
	Axe 8	2 515 000 €	4%	2 434 281 €	97%	22%
	Total	5 350 001 €	8%	4 787 161 €	89%	26%

Source - Données suivi Région au 31/12/2020

Figure 16 - Données de programmation et de certification par fiche action des axes 7 & 8

		Maquette UE	% total maquette UE	Programmation UE	Taux de programmation	Taux de certification
Mise en réseau et actions conjoints de valorisation et préservation de l'environnement et de la biodiversité	7.1	2 835 001 €	4%	2 352 880 €	83%	30%
	8.1	1 240 000 €	2%	1 003 078 €	81%	6%
	Total	4 075 001 €	6%	3 355 958 €	82%	23%
Projets collaboratifs visant à développer les outils et connaissances utiles à la préservation et la valorisation du patrimoine culturel dans l'océan Indien	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	8.2	1 275 000 €	2%	1 431 203 €	112%	37%
	Total	1 275 000 €	2%	1 431 203 €	112%	37%

Source - Données suivi Région au 31/12/2020

Comme pour les axes 5&6, la dynamique de programmation de ces fiches actions est bonne mais la certification atteste d'un retard

Sur la fiche action 8.1, sur laquelle sont déployés des appels à projet, le faible niveau de programmation à fin 2020 s'explique par un ré-abondement de la maquette en 2018 afin de répondre à une demande importante des porteurs potentiels. Par ailleurs, un appel à projet a été déployé début 2020 qui a permis la sélection de 4 projets en cours d'instruction. Une fois programmés, ces projets permettront un engagement de la maquette de près de 100%. Les faibles taux de certification sur les fiches 7.1/8.1 ne font pas craindre une situation de sous-certification en fin de programmation. Selon le service instructeur, le rythme de certification est également en train de s'accélérer de manière exponentielle et permettra de solder les fonds.

■ Axes 9 & 10 : Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges

Les axes 9 & 10 du programme représentent 8% de la maquette totale du programme, soit 12 130 003 € (8 430 000 € pour le volet transfrontalier (axe 9), et 3 700 003 € pour le volet transnational (axe 10)). Les taux de programmation respectifs des axes 9 et 10 sont de 80% et 42%, pour des taux de certification respectivement de 38% et 16%. Le guichet unique Investissements

d'Education, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale (IEFPIS) est le service instructeur pour les fiches actions de ces axes.

Figure 17 - Données de programmation et de certification sur les axes 9 & 10

		Maquette UE	% total maquette UE	Programmation UE	Taux de programmation	Taux de certification
Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges	Axe 9	8 430 000 €	13%	6 767 489 €	80%	38%
	Axe 10	3 700 003 €	6%	1 542 831 €	42%	16%
	Total	12 130 003 €	19%	8 310 320 €	69%	32%

Source - Données suivi région au 31/12/2020

Figure 18 - Données de programmation et de certification par fiche action des axes 9 & 10

		Maquette UE	% total maquette UE	Programmation UE	Taux de programmation	Taux de certification
Soutien au développement de formations initiales, professionnelles et supérieures d'excellence dans l'océan Indien	9.1	2 700 000 €	4%	1 078 096 €	40%	22%
	10.1	940 000 €	1%	285 559 €	30%	12%
	Total	3 640 000 €	6%	1 363 655 €	37%	19%
Formation professionnelle dans les domaines de la santé et du médico-social	9.2	950 000 €	2%	778 569 €	82%	47%
	10.2	50 000 €	0%	0 €	0%	0%
	Total	1 000 000 €	2%	778 569 €	78%	44%
Accompagnement du développement de programmes d'échanges spécifiques (de type Erasmus +) et bourses d'excellence	9.3	1 000 000 €	2%	31 029 €	3%	2%
	10.3	950 000 €	2%	0 €	0%	0%
	Total	1 950 000 €	3%	31 029 €	2%	1%
Réseaux régionaux dans le domaine de l'eau / de la santé	9.4 / 9.5	200 000 €	0%	171 207 €	86%	27%
	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	Total	200 000 €	0%	171 207 €	86%	27%
Programmes de mobilité et d'insertion professionnelle	9.6	700 000 €	1%	343 740 €	49%	0%
	10.4	270 000 €	0%	188 970 €	70%	0%
	Total	970 000 €	2%	532 710 €	55%	0%
Soutien aux actions économiques par le biais de programmes de volontaires de solidarité internationale	9.7	2 000 000 €	3%	2 786 179 €	139%	77%
	10.5	1 100 000 €	2%	470 804 €	43%	18%
	Total	3 100 000 €	5%	3 256 983 €	105%	56%
Programme de Volontariat de solidarité internationale non économique dans la zone océan Indien	9.8	880 000 €	1%	1 578 669 €	179%	67%
	10.6	380 000 €	1%	597 498 €	157%	73%
	Total	1 260 000 €	2%	2 176 167 €	173%	69%

Source - Données suivi Région au 31/12/2020

Des taux de programmation freinés par l'absence de participation de l'Afrique du Sud au programme sur le volet transnational ainsi que par des difficultés de compréhension des fiches actions par les porteurs potentiels.

Les fiches actions de l'axe transnational sont moins dynamiques en raison de l'absence de l'Afrique du Sud au programme, source de nombreux projets de mobilité sur la programmation 2007-2013.

Outre les effets de la crise COVID sur la mobilité, la faible mobilisation de la fiche action 9.3 et 10.3 s'explique par la difficulté des potentiels porteurs à comprendre cette dernière, ainsi qu'à organiser des programmes d'échanges réciproques (la mobilité entrante des élèves de l'espace de coopération est plus laborieuse que la mobilité sortante, notamment pour l'obtention des visas)¹⁰. Si des ateliers de communication ont été mis en place par l'autorité de gestion auprès des lycées sur cette fiche action, cette dernière n'a été mobilisée qu'à la marge. Le manque de moyens humains au sein des établissements d'enseignement secondaire pour le montage des projets de coopération et l'introduction de l'option de coûts simplifiés pendant l'appel à manifestation d'intérêt ont pu complexifier les demandes des porteurs de projet, concourant à cette faible mobilisation sur ces fiches. Sur l'année 2020, la crise sanitaire a également retardé la programmation de certains dossiers dans l'attente d'une visibilité plus importante sur l'évolution du contexte sanitaire.

Sur la fiche action 9.6, la faible programmation (moins de 50%) s'explique notamment par la réforme gouvernementale de la politique de l'insertion ayant conduit à la suppression des contrats uniques d'insertion (CUI) en 2018 (programme de mobilité du Département).

Une dynamique de certification fortement impactée par les effets de la crise sanitaire liée au COVID 19, mais qui devrait bénéficier d'une modification du plan de financement du programme en 2021

Les fiches actions 9.6/10.4 dédiées aux programmes de mobilité et d'insertion professionnelle ne pourront faire l'objet d'une certification à 100% compte tenu des effets de la crise sanitaire sur la mobilité, engendrant une réduction des dépenses déjà programmées par les porteurs. Selon le service instructeur, en l'absence de la modification du plan de financement qui doit intervenir en 2021, 50% des montants programmés ne feraient pas l'objet de demandes de paiement.

Sur ces axes, la crise sanitaire liée au COVID 19 a effectivement fortement limité la capacité des porteurs à mener leurs projets à terme compte tenu des difficultés de déplacement dans l'espace de coopération. Pour cette raison, il est hautement probable que le service instructeur ne soit pas en mesure de certifier la totalité de la maquette sans réajustement du plan de financement

Les axes 9 et 10 devraient ainsi faire l'objet d'une diminution de l'enveloppe qui leur est allouée en début d'année 2022 dans le cadre de la révision de la maquette permettant de réaffecter des montants financiers vers des axes plus porteurs.

3.4. Le manque d'ingénierie et d'expertise des porteurs de projets potentiels constitue la principale cause de non-dépôt des dossiers justifiant de la faible mobilisation du programme par de nouveaux porteurs

La dynamique du programme repose principalement sur un nombre restreint de porteurs de projet, « habitués » du programme

La dynamique de mise en œuvre repose sur un nombre restreint de porteurs. Sur les 37 porteurs pour le programme 2014-2020, 4 porteurs concentrent plus de la moitié des montants

¹⁰ Un projet a été programmé début 2021 par l'Université de La Réunion sur la fiche action 10.3

programmés hors assistance technique (25 200 062 €, soit 42% de la maquette du programme hors assistance technique) : le CIRAD, l'Université de La Réunion, la PIROI et France Volontaires. Le CIRAD concentre à lui seul 7,8 M € de fonds programmés (soit 16% des montants programmés hors assistance technique).

On observe que 20 porteurs sur l'actuelle programmation sont des porteurs récurrents qui étaient également présents sur le programme 2007-2013.

Ainsi les porteurs de projets « attendus » des actions de coopération ont bien émergé au programme INTERREG 2014-2020 ce qui a permis d'assurer une programmation dynamique.

Les causes de non-dépôt des dossiers prennent racine dans les règles d'éligibilité du programme, jugées trop contraignantes, ainsi que l'impossibilité pour certains porteurs d'avancer la trésorerie nécessaire

Les quatre services instructeurs interrogés indiquent que quatre causes de non-dépôt des dossiers expérimentées par la majorité des porteurs potentiels se distinguent, sur lesquelles l'autorité de gestion n'a pas la main : la rigidité des règles d'éligibilité du programme, l'obligation de sélectionner les prestataires selon une procédure de marché, la complexité des régimes d'aides spécifiques et l'impossibilité pour certains porteurs potentiels d'avancer les fonds de trésorerie nécessaires.

- ▶ Les porteurs potentiels ont été freinés par **certaines règles d'éligibilité du programme**, ce qui a contribué à limiter la diversification des porteurs sur la programmation 2014-2020. L'inéligibilité des dépenses engagées par les partenaires, a constitué l'un des facteurs les plus contraignants. En outre, la mise en œuvre « *commune* » du projet avec les partenaires, si elle constitue un critère essentiel pour assurer l'émergence d'une réelle dynamique de coopération notamment avec des structures des pays tiers, a pu constituer un « *coût d'entrée* » important pour des porteurs que n'avaient jusqu'à présent jamais bénéficié de fonds Interreg et ne sont pas encore coutumiers des projets de coopération. Le dispositif d'amorce mis en place par le conseil régional de La Réunion a vocation à accompagner les nouveaux porteurs de projet dans la structuration de leur projet afin qu'ils puissent mobiliser plus facilement des financements INTERREG (voir dans la suite du rapport).
- ▶ Les porteurs potentiels ont également été réticents à **sélectionner les prestataires de projet selon une procédure de marché** (bien que cette procédure de marché ne soit pas intrinsèque à INTERREG) ; certains porteurs arguant que la logique de marché induisait des incertitudes quant à la nature des prestataires qui seraient retenus, et contribuerait à catégoriser ces derniers comme des sous-traitants plutôt que des partenaires de coopération à proprement parler. Cette contrainte a pu paraître problématique pour ces porteurs, qui entretiennent des relations de proximité avec certains prestataires potentiels et les appréhendent comme des partenaires privilégiés de leur projet ayant vocation à être pleinement associés à la dynamique de coopération.
- ▶ Certains porteurs potentiels sur les axes 3 & 4 ont également été découragés par **les régimes d'aides spécifique** s'appliquant à ces axes, selon que les porteurs soient des associations ou des entreprises. Les difficultés de lisibilité des règles auxquelles elles seraient soumises a contribué à les éloigner du programme INTERREG.
- ▶ Enfin, l'un des principaux obstacles évoqués par les porteurs potentiels à la sollicitation de subventions INTERREG est l'impossibilité pour eux **d'avancer les fonds nécessaires dans l'attente du règlement** des subventions. La constitution des dossiers de paiement par les porteurs et le contrôle des pièces par le service instructeur peuvent, en effet, allonger la durée de perception de ces paiements. Depuis 2019, une OCS permet le versement de 50% d'avance si le montant du projet est inférieur à 100 000 € (en dépenses publiques) ce qui pourrait permettre de répondre en partie à ce besoin pour la fin de la programmation.

Il est à noter que les causes de non-dépôts évoquées ci-dessus sont liées à des contraintes et règles de gestion inhérentes aux FESI sur lesquels l'autorité de gestion n'a pas ou très peu de marges d'action (critère de coopération, éligibilité des dépenses, marchés publics et aides d'Etat).

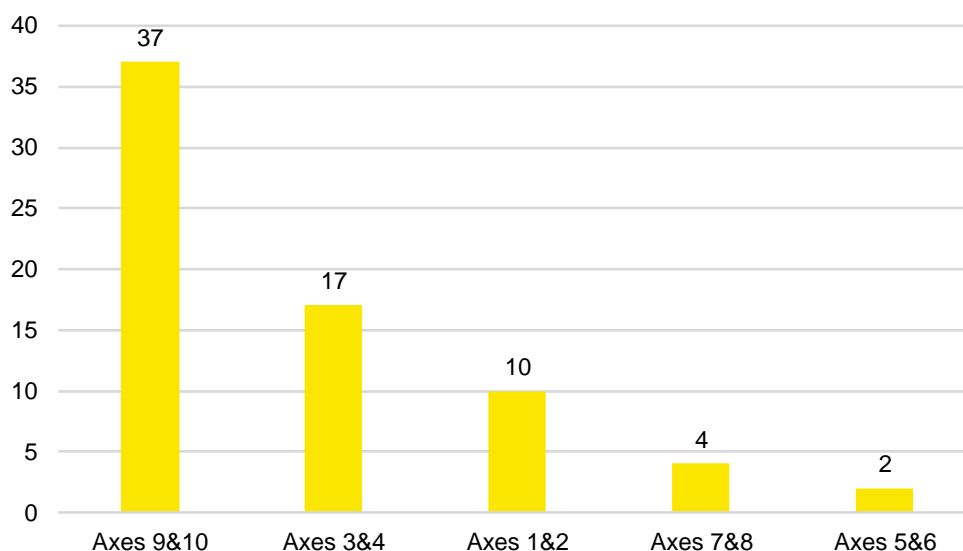
3.5. Les axes portant sur la coopération économique (axes 3&4) et la formation et les échanges (axes 9&10) concentrent le plus d'abandons des demandes de subvention principalement du fait du manque d'information des porteurs de projets, du désistement des partenaires ainsi que des effets de la crise COVID

Un nombre de demandes de subvention abandonnées particulièrement important sur les axes 9&10, notamment compte tenu des effets de la crise sanitaire liée au COVID sur la mobilité des personnes

70 demandes de subvention ont été abandonnées¹¹, dont 37 sur les axes 9&10 (formation et échanges), 17 sur les axes 3&4 (coopération économique), 10 sur les axes 1&2 (recherche, développement et innovation), 4 sur les axes 7&8 (connaissance et valorisation du patrimoine naturel), et 2 sur les axes 5&6 (adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques). Les axes 9&10 ont effectivement été fortement impactés par les effets de la crise sanitaire liée au COVID sur la mobilité des personnes. Il s'agit très majoritairement de projets abandonnés par les porteurs de projets ainsi que quelques projets n'ayant pas été déclarés comme recevables (inéligibilité au regard des fiches actions ou absence de transmission de documents nécessaires).

¹¹ Sur la base des données disponibles dans Synergie, dossiers créés dans l'outil

Figure 19 - Nombre de demandes de subvention abandonnées



Source – Données suivi Région, extraction Synergie, au 31/12/2020

Sur les axes 9&10, on observe notamment une prévalence du nombre de demandes de subventions abandonnées sur les fiches actions 9.3/10.3 (16 au total) (« Accompagnement du développement des programmes d'échanges spécifiques ») et 9.1/10.1 (13 au total) (« Développement des formations initiales, professionnelles et supérieures »), particulièrement impactées par les effets de la crise COVID. Les projets sur ces fiches actions sont également complexes à mettre en œuvre par les porteurs du fait des difficultés à monter des programmes d'échanges réciproques ainsi que des difficultés ayant trait à l'obtention de visas pour les étudiants bénéficiaires indiquées en 3.3.

Sur les axes 3 & 4, la fiche action 3.3 « Coopération régionale en matière de développement intégré des économies rurales » (TF) se caractérise par 17 demandes de subvention abandonnées, particulièrement du fait du manque d'ingénierie des potentiels porteurs sur cette fiche action pour répondre aux exigences du montage des dossiers.

Des abandons ou déprogrammations constitutives d'un manque d'informations des porteurs sur le programme, mais également d'une faible implication des partenaires dans les projets, voire un désistement de ces derniers

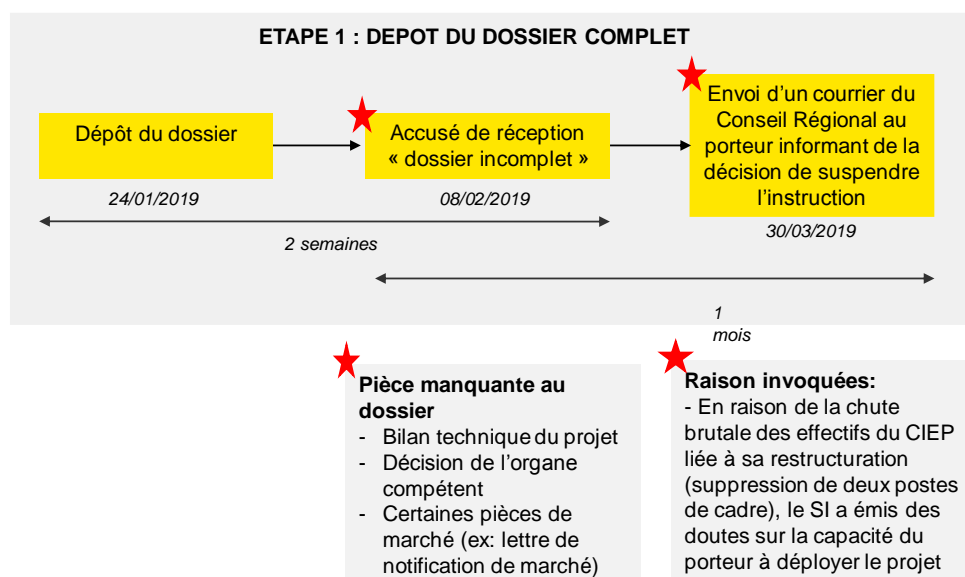
Les quatre services instructeurs interrogés ont à l'unanimité mis en avant 4 principales causes d'abandon ou de non-programmation des demandes de subvention INTERREG : un mauvais ciblage par les porteurs du bon dispositif de subvention ou de la bonne fiche action au sein du programme INTERREG, des difficultés de compréhension des règles d'éligibilité du programme, un manque d'ingénierie des potentiels porteurs pour répondre aux exigences de l'instruction, un manque d'ingénierie ou d'implication des partenaires voire un désistement de ces derniers.

- ▶ La principale cause d'abandon ou de non-programmation des dossiers réside dans **l'inéligibilité des demandes déposées au regard des fiches action et des spécificités du programme INTERREG** (nécessité de répondre à certains critères de coopération). A titre d'exemple, beaucoup d'associations humanitaires ont sollicité le guichet EDT (axes 3 & 4) pour une subvention INTERREG, bien que leur projet ne corresponde pas à de la coopération économique, notamment les associations « Terra Habilis océan Indien », « Educadoo », Enfants et amis de Madagascar ». Ces dossiers ont été instruits, conformément aux règles du DSGC, bien qu'ils ne s'inscrivent pas dans la stratégie du programme 2014-2020 puisque relevant d'actions humanitaires plutôt que de projets de coopération.

- ▶ Certains porteurs ont également peiné à **comprendre les règles d'éligibilité, des régimes d'aide applicables ou les fiches actions**. Par exemple, la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de La Réunion (FRCA) avait initialement considéré pouvoir être reconnue comme un organisme public pouvant bénéficier de financements INTERREG couvrant 100% de ses dépenses, alors qu'elle ne satisfaisait pas aux critères nécessaires. Cette difficulté, liée à la modification du régime d'aide par rapport à la période 2007-2013 a conduit le porteur de projet à ne finalement plus solliciter de fonds INTERREG¹² sur la période 2014-2020.
- ▶ Selon les services instructeurs, nombre de petits porteurs, notamment les associations, ont abandonné leur projet de subvention INTERREG en raison de leur **impossibilité à répondre aux exigences de paiement, notamment les justificatifs de dépenses**. Sur l'actuelle programmation, 14 porteurs ayant abandonné leur demande de subvention sont ainsi des associations, dont 8 sur les axes 9 & 10 (et notamment 4 sur la fiche action 9.1/10.1 : « Soutien au développement de formations initiales, professionnelles et supérieures d'excellence dans l'océan Indien »), 4 sur l'axe 3, 1 sur l'axe 1 et 1 sur l'axe 7.
- ▶ Des porteurs ont également dû abandonner leur projet en raison d'un **manque de capacités d'ingénierie du partenaire pour la définition du projet**. Une fois le projet monté, certains partenaires se sont également désistés en raison de contraintes financières, ou de l'impossibilité de mettre en œuvre les projets dans les temps impartis.

Enfin, l'instruction de certaines demandes de subvention ont été complexifiées en raison de doutes du service instructeur sur la capacité du porteur à mener son projet à terme, comme l'illustre l'étude de cheminement ci-dessous :

Figure 20 - Etude de cheminement du projet REFLET du CIEP



Source - Entretien avec le GU IEFPIIS, le porteur, et documents projet

Depuis les discussions se sont poursuivies sur l'année 2019 entre le service instructeur et le porteur de projet sur la mise en œuvre de ce projet pendant la période de programmation 2014-

¹² Le porteur a d'ailleurs également déploré la complexité administrative du programme liée aux justifications de dépenses, et la quasi-impossibilité de fournir 3 devis comparatifs dans plusieurs territoires de l'espace de coopération.

2020. Finalement, compte tenu de la crise sanitaire, le projet ne se fera a priori pas avant la prochaine programmation.

3.6. Des causes de déprogrammation des dossiers prenant racine dans des complexités exogènes au programme INTERREG et/ou intrinsèques aux porteurs.

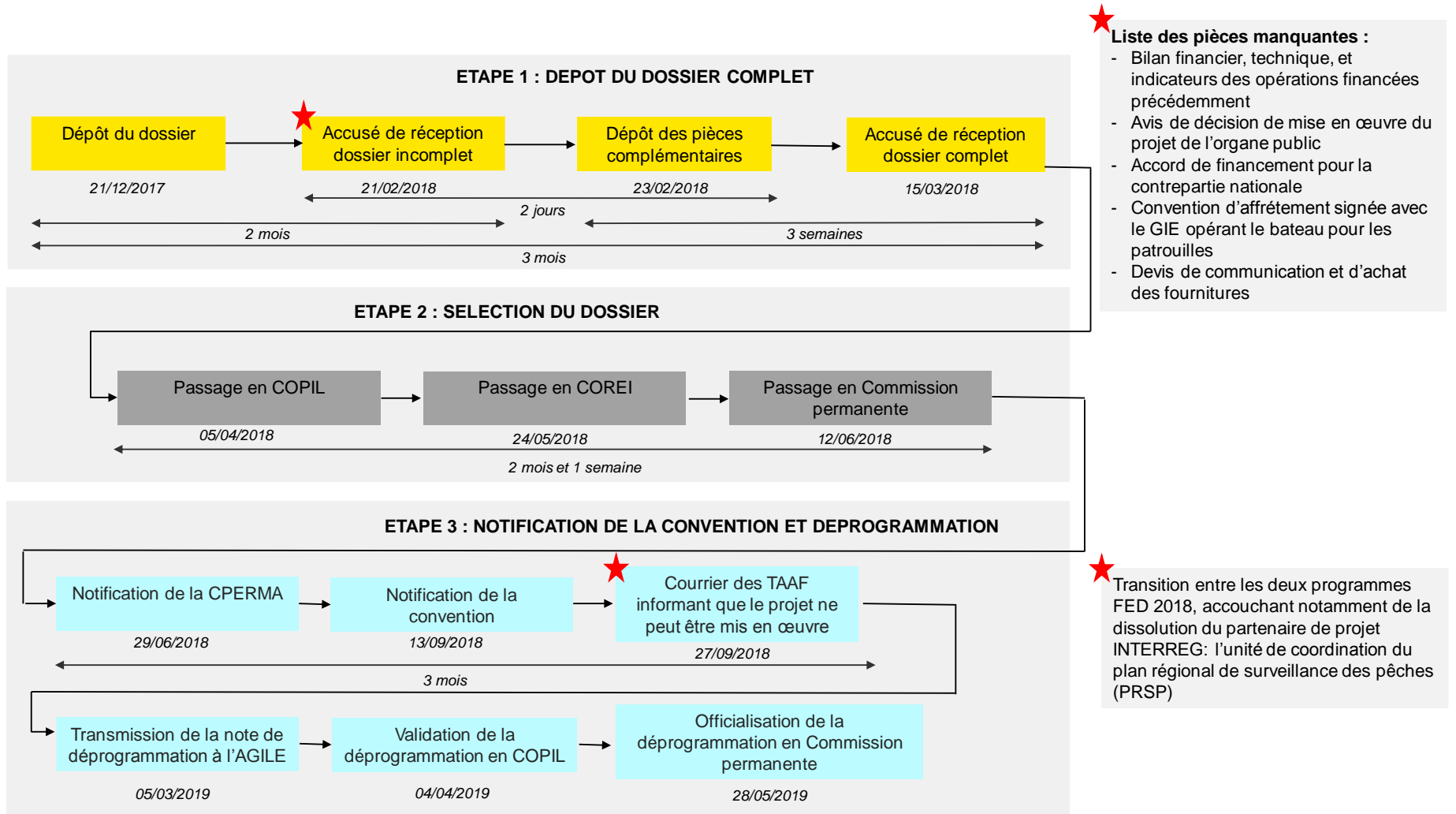
Un nombre beaucoup plus restreint de déprogrammation dont les causes sont liées à des contraintes exogènes ou liées aux porteurs

Sur l'ensemble de la programmation, seuls 5 projets ont été déprogrammés à fin 2020 :

- ▶ La session 2016/2017 du programme de formation agricole du CFPPA de Saint-Joseph (fiche action 9.1)
- ▶ Le programme d'appui réunionnais au français au Mozambique (PARMOZ) du CIEP (fiche action 10.1)
- ▶ L'organisation de l'université des métiers du français dans le monde du CIEP (fiche action 10.1)
- ▶ L'initiative nouvelle de surveillance des pêches dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien, 3ème volet, des TAAF (fiche action 4.3)
- ▶ Le programme de VSI 2019 de France Volontaires avec le Département de Mayotte (fiche action 10.6).

Ces déprogrammations sont intervenues en raison de contraintes inhérentes aux porteurs ou d'éléments exogènes sur lesquels les services instructeurs, les porteurs ou l'autorité de gestion n'ont pas la main. A titre d'exemple, le soutien au troisième volet de l'initiative nouvelle de surveillance des pêches porté par les TAAF a été déprogrammé en 2019 en raison de la transition entre les deux programmes du FED en 2018 (il s'agit d'un programme bénéficiant d'un double financement FED et FEDER). La période de latence entre le programme SMARTFISH et le démarrage du programme ECOFISH a découlé d'un manque de financement pour les équipes du Plan régional de surveillance des pêches, ne permettant pas de mener le projet à terme en 2019 (cf. étude de cheminement ci-dessous). Ce dossier met ainsi en évidence les difficultés de l'articulation FED FEDER avec des calendriers différents entre le programme Interreg et les projets du 11^e FED.

Figure 21 - Etude de cheminement du projet de 3ème volet de l'initiative nouvelle de surveillance des pêches des TAAF



Source - Entretien avec le GU EDT, le porteur, et documents projets

4. Pertinence

QE2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme permet-elle de répondre aux besoins du territoire ?

Cadre méthodologique

L'analyse présentée dans ce chapitre vise à étudier la pertinence de la mise en œuvre pour permettre de bien répondre aux besoins de l'espace de coopération. Elle permet également de qualifier la pertinence du processus de sélection des dossiers au regard de la stratégie de programme, ainsi que la capacité de ce processus de sélection à prendre des orientations stratégiques significatives en cours de programmation.

La question a été légèrement remaniée afin de mieux prendre en compte les enjeux liés à la mise en œuvre, objet de cette évaluation.

Principaux constats et conclusions :

- ▶ L'élaboration du programme a procédé d'une logique partenariale d'inclusion des principaux partenaires institutionnels dans l'espace de coopération. Les pays partenaires attestent effectivement d'une adéquation du programme avec leurs objectifs et plans stratégiques.
- ▶ Le système de sélection des opérations permet de garantir un niveau de cohérence élevé entre les actions financées et les objectifs de coopération énoncés par les règlements européens ainsi que le programme INTERREG. De plus, un contrôle de conformité des projets avec les stratégies nationales et régionales dans l'espace de coopération est effectué par les services instructeurs dans le rapport d'instruction.
- ▶ La sélection des opérations s'effectue conformément aux critères de sélection et d'éligibilité définis dans la stratégie du programme sur la base des propositions des porteurs de projets. Les conventions Interreg signées par le Comores, Madagascar, les Seychelles et Maurice permettent de plus de cibler de priorités par pays.
- ▶ Bien que certaines évolutions dans les fiches actions ont pu être mises en place en cours de programmation, les instances de gouvernance ne sont que peu engagées dans des discussions visant à adapter cette stratégie aux besoins et priorités émergeant en cours de programmation, à encourager le déploiement de certains projets de coopération spécifiques ou une filière plutôt qu'une autre, sur l'opportunité de financer à ce titre un projet plutôt qu'un autre, ou encore de développer la capitalisation sur les réussites du programme. Les opérations financées sont bien en ligne avec la stratégie globale du programme mais la mise en œuvre pourrait permettre davantage de cibler certains besoins communs et d'encourager le développement d'actions de coopération pour y répondre.

4.1. L'élaboration partenariale du programme a permis d'assurer la pertinence des objectifs avec les besoins des territoires dans l'espace de coopération

Le programme a été construit de manière partenariale afin de s'assurer de l'adéquation de la stratégie du programme avec les différents besoins de l'espace de coopération

L'élaboration du programme a associé les acteurs locaux de La Réunion et de Mayotte ainsi que l'AFD et la COI. Elle a également pris compte des orientations et des projets des autres

organisations régionales ainsi que de l'ensemble des pays de l'espace de coopération, garantissant la cohérence entre la stratégie de programme et les besoins dans l'espace de coopération.

Au niveau institutionnel, l'élaboration du programme a ainsi associé, pour La Réunion et Mayotte, les représentants des autorités régionales, locales et urbaines (Préfecture, Conseil Régional, Conseil Départemental, EPCI), les représentants des partenaires économiques et sociaux (CCI, CMA, CESER etc.), et les organismes représentant la société civile. Les travaux préparatoires ont également associé 17 Administrations et établissements publics de La Réunion et de Mayotte, les Directions opérationnelles du Conseil Régional et du Conseil Départemental et les Intercommunalités de La Réunion, ainsi que les organisations professionnelles de La Réunion et Mayotte.

Les orientations et projets des organisations et pays suivants ont également été analysés : COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), SADC (Southern African Development Community), IORA (Indian Ocean Rim Association), Banque Africaine de Développement, Australie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Comores, Inde, Kenya, Tanzanie, Madagascar, Maldives, Maurice, Mozambique et Seychelles.

Par ailleurs, le programme a été communiqué aux autorités compétentes des différents partenaires de la zone océan Indien en vue de recueillir leur agrément, dans l'objectif de pouvoir mesurer l'intérêt que représente un tel programme et envisager les possibilités de mobiliser leurs acteurs locaux pour favoriser leur participation à sa mise en œuvre au travers de projets portés par des partenaires réunionnais ou/et mahorais, selon les cas. 11 Etats tiers ont ainsi donné leur accord pour participer au programme. Chacun de ces accords a été formalisé *via* une note verbale du ministère des Affaires Etrangères. La signature de convention-cadres est intervenue ensuite pour les pays de l'espace COI, à partir de l'identification des besoins spécifiques de chacun des pays concerné.

Toutefois, à fin décembre 2020, les ministères des affaires étrangères de la Tanzanie, du Mozambique, du Kenya, attestaient d'une méconnaissance importante du programme, ce qui présage de conclusions similaires pour les autres pays de l'espace hors COI, comme décrit dans la section 5 sur l'efficacité. Cependant, ces derniers reconnaissent que les objectifs et actions du programme INTERREG sont pertinents par rapport à leurs besoins, confirmant le travail d'analyse des orientations stratégiques des pays de l'espace de coopération au stade de l'élaboration du programme.

Des objectifs qui demeurent pertinents en fin de programmation

Les travaux de préparation du programme 2021-2027 ont permis de qualifier des thématiques très proches de celles couvertes par le programme 2014-2020, justifiant de l'actualité de ces cinq dernières années après le début de programmation. Par ailleurs, la rédaction des fiches actions était suffisamment large pour permettre de définir des modalités d'action s'ajustant en cours de programmation.

Les modalités de programmation du programme cherchent à prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur les projets

L'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre des programmes demeure difficilement quantifiable. Celle-ci a conduit à l'abandon de certains projets de mobilité en instruction ou à leur décalage dans le temps, de nombreuses demandes d'avenants pour les projets programmés ont également été analysés par les services instructeurs afin de prolonger les conventions voir de réorienter une part des crédits sur d'autres postes afin de tenir compte de la crise et de l'impossibilité de se déplacer dans l'océan Indien.

4.2. Un processus de sélection des projets permettant de s'assurer de leur alignement et éligibilité vis-à-vis de la stratégie du programme

Un système de sélection régulier et en deux niveaux permettant de garantir un rythme de programmation soutenu et un degré de cohérence raisonnable avec le programme INTERREG, ainsi que de la conformité avec les stratégies / priorités des organisations internationales de la zone (COI, COMESA, SADC, IORA), et les priorités transversales (égalité des chances, développement durable...)

Une des opérations est effectuée par les services instructeurs, chargés de s'assurer de l'éligibilité du projet, des dépenses prévues, ainsi que de la capacité du porteur à le mener à terme. Ils peuvent en ce sens solliciter les Directions opérationnelles du Conseil Régional pour un avis technique.

Une sélection de deux niveaux est ensuite effectuée par le comité de pilotage sur la base des travaux d'analyse réalisés par les services instructeur.

Le premier niveau constitue une évaluation de la contribution des projets potentiels :

- Aux objectifs de la stratégie UE 2020
- A la stratégie du programme INTERREG océan Indien
- Aux objectifs spécifiques

Cette sélection de premier niveau concerne donc les concentrations thématiques décidées par les règles communautaires et les choix stratégiques qui ont prévalu à la conception du programme.

Le deuxième niveau a trait à l'évaluation de la conformité du projet aux critères de sélection de l'action, ainsi qu'à la capacité du porteur de projet. Les critères de conformité des projets sont les suivants :

- Localisation du projet / ou origine de(s) porteurs de projet et de ses partenaires (zone couverte par le volet transfrontalier ou transnational du Programme)
- Objectifs retenus
- Descriptif retenu (typologie des actions acceptées)
- Dépenses spécifiques acceptées au titre de l'action (nature, plafonnement, ...)
- Statut prévu du demandeur (ex : entreprises, organismes de recherche, collectivités territoriales...)
- Plafonnements éventuels de subvention prévus en fonction du statut du demandeur
- Taux de cofinancement prévus
- Prescriptions environnementales
- Respect d'au moins deux sur les quatre critères de coopération définis par la réglementation (développement commun, mise en œuvre commune, financement commun ou dotation commune en effectif)

Selon le comité de suivi INTERREG d'avril 2016, la cohérence avec les stratégies / priorités des organisations internationales de la zone (COI, COMESA, SADC, IORA), ainsi que les priorités transversales (égalité des chances, développement durable...) doivent également être prises en considération dans la sélection des opérations. Le contrôle de la conformité des projets sélectionnés avec les stratégies nationales et régionales dans l'espace de coopération est ainsi réalisé par les services instructeurs au titre de la rubrique 4.5 des rapports d'instruction. Le

contrôle de la conformité avec les priorités transversales du programme l'est également au titre de la rubrique 8.3 des rapports d'instruction.

Devant se réunir en principe de façon bimestrielle, le comité de pilotage a été organisé sur un rythme beaucoup plus soutenu, permettant une sélection régulière des opérations. Ainsi, 4 COPIL ont été organisés au 2nd semestre 2016, 8 en 2017, 13 en 2018, 9 en 2019 et 10 en 2020.

4.3. Une mise en œuvre du programme qui pourrait davantage permettre d'adapter les orientations stratégiques du PO en cours de programmation ou de faire émerger des actions de coopération ciblées

L'analyse des demandes de subvention par les services instructeurs et au sein du comité de pilotage permet de programmer des projets éligibles et en cohérence avec la stratégie générale du programme ainsi que les stratégies nationales et régionales dans l'espace de coopération. Des modifications des fiches actions en cours de programmation ont été effectuées et les travaux des comités de suivi, les échanges réguliers avec les antennes ou les travaux de la Maison de l'export ont permis d'identifier quelques nouvelles actions de coopération à investir. Cependant, certains acteurs estiment que des évolutions auraient pu concerner la substance même du programme et des orientations qu'il fixe¹³. Certains partenaires souhaiteraient en effet que le programme prenne des orientations stratégiques plus franches sur les différents champs thématiques soutenus afin de faire émerger et de soutenir des projets répondants à des priorités communes spécifiques (économie bleue, secteur agro-alimentaire).

Le travail des services instructeurs et des directions opérationnelles permet de s'assurer de l'éligibilité des projets, mais le comité de pilotage, en accord avec le comité de suivi, pourrait avoir un rôle plus important dans la priorisation des projets, le ciblage de certaines thématiques, le suivi des besoins émergents ainsi que des opportunités de coopération, durant la mise en œuvre du programme.

Les réunions du comité de suivi, sont également concentrées sur le suivi de l'avancement physique et financier du programme conformément aux missions listées dans le règlement européen. Le comité de suivi ne permet ainsi pas d'enclencher des réflexions stratégiques sur les besoins spécifiques de coopération à encourager, que ce soit à l'échelle de la COI ou avec des pays de l'espace transnational.

Peu d'appels à projets ont ainsi été lancés sur la programmation 2014-2020. Ceux qui ont été lancés (fiches actions 8.2, 9.3 et 10.3), n'ont pas conduit à un ciblage plus stratégique des actions de coopération à soutenir ou de priorisation de certains projets pour répondre à des besoins spécifiques identifiés¹⁴. Il est toutefois à noter que l'appel à projet CROIJ en 2019 répond bien à l'objectif de soutien à la mobilité éducative tel que prévu dans les orientations de la Région Réunion au titre du pilier 7.

13 Le processus de modification des programmes européens rendent cependant ce processus particulièrement complexe et difficilement réalisable en cours de programmation

14 Par exemple, pour les actions d'échanges des établissements secondaires, ciblage des actions pédagogiques déployées dans le cadre des projets de coopération

5. Efficacité

QE3 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme par l'autorité de gestion a-t-elle été efficace ?

Cadre méthodologique

L'analyse présentée dans ce chapitre vise à qualifier l'efficacité de la gestion, de la communication et du travail d'accompagnement des porteurs. Particulièrement, elle permet d'interroger l'association des pays partenaires à la gouvernance du programme, ainsi que la capacité de l'autorité de gestion à renforcer l'information auprès des porteurs et porteurs potentiels, et la capacité des services instructeurs à accompagner efficacement les porteurs. Elle permet également de déterminer les principales difficultés rencontrées par les porteurs comme par les services instructeurs.

Principaux constats et conclusions :

- ▶ Malgré la mise en œuvre des instances de gouvernance partenariale du programme, la mobilisation des pays partenaires du volet transnational (hors COI) demeure limitée. Les pays partenaires du volet transnational témoignent ainsi d'une méconnaissance du programme, particulièrement de sa gouvernance et de ses dimensions opérationnelles. Si les Ambassades de France des pays de l'espace transnational semblent prêtes à relayer les actions de communications et de mise en réseau de l'autorité de gestion, ces dernières indiquent ne pas disposer de suffisamment d'informations sur le programme à cette fin.
- ▶ L'association du partenaire mahorais à la gouvernance du programme est également limitée. Si les autorités mahoraises sont membres de droit du comité de suivi et du comité de pilotage pour le volet transnational, ces dernières ne participent pas systématiquement à ces derniers. Cette faible implication se traduit également par la non mise en œuvre du plan de communication proposée par la Région Réunion qui se matérialise notamment par une méconnaissance par les potentiels porteurs et partenaires mahorais du programme INTERREG océan Indien, procédant également d'un manque d'actions de communication sur le programme à Mayotte.
- ▶ A l'inverse, les pays partenaires du volet transfrontalier ont au global une bonne connaissance du programme et sont mieux impliqués dans sa gouvernance, notamment grâce à la mise en œuvre des conventions-cadres. La présence des antennes région, créées par La Région Réunion dans les pays de l'espace transfrontalier, permet également l'animation et le suivi de ces conventions, tandis qu'elle renforce l'information sur le programme en intervenant auprès des autorités et des partenaires potentiels.
- ▶ L'accompagnement du pôle animation du programme INTERREG, des services instructeurs et des antennes Région, ainsi que l'instauration du dispositif d'amorce et des options de coûts simplifiés par La Région Réunion, ont permis de pallier les difficultés de montage des demandes de subvention sur l'actuelle programmation. On constate ainsi une forte réduction du temps de montage et d'instruction des dossiers entre le début et la fin de programmation conformément aux données de suivi de La Région, également liée à la montée en compétence des porteurs de projets ayant déposé plusieurs demandes de financement.
- ▶ Toutefois, plusieurs contraintes subsistent pour les porteurs comme pour les services instructeurs obérant l'efficacité du système de mise en œuvre de l'instruction (manque d'ingénierie en ressources humaines et difficultés d'appropriation des nouvelles règles de

gestion par les services instructeurs) et du remboursement des dépenses (difficultés de préparation des justificatifs de dépenses ainsi que de conformité aux règles d'éligibilités pour les porteurs).

5.1. Comitologie et mobilisation des partenaires à un niveau stratégique

5.1.1. Une gouvernance s'appuyant sur quatre comités dont la mise en œuvre s'est effectuée conformément aux modalités prévues dans le programme

La gouvernance du programme 2014-2020 se caractérise par quatre instances dont la mise en œuvre est présentée ci-dessous.

Le **comité de suivi** du programme INTERREG a pour objet d'examiner, au moins une fois par an, l'exécution du programme et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques, toute question ayant une incidence sur la réalisation du programmation, les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation, l'avancement de la stratégie de communication, la cohérence entre les actions du programme et les priorités transversales (égalité des chances, développement durable...) ainsi que les propositions de modification du programme présentées par l'autorité de gestion. Les procès-verbaux des comités de suivi consultés intègrent effectivement chacun de ces points.

La composition du comité de suivi est la suivante :

- ▶ Au titre des autorités régionales, locales et urbaines : Préfectures de La Réunion et de Mayotte, Conseil régional de La Réunion, Conseil départemental de La Réunion, Conseil départemental de Mayotte, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de La Réunion, Association des Maires de la Réunion ;
- ▶ Au titre des partenaires économiques et sociaux : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion, Chambre d'Agriculture de la Réunion, Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins, Comité Régional d'Innovation, Conseil Economique, Social et Environnemental de La Réunion, Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte, Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité ;
- ▶ Au titre des pays tiers : un représentant par pays tiers impliqué dans le programme ; le point de contact initial établi est au ministère des affaires étrangères ;
- ▶ Au titre des organisations régionales : le secrétaire général de la COI.

Quatre comités de suivi ont été organisés à date : le 26 avril 2016, le 1^{er} décembre 2017, le 9 novembre 2018 et le 3 décembre 2019, associant les représentants officiels des Etats partenaires (Maurice, Seychelles, Madagascar, Comores, Inde) et des exécutifs des collectivités régionales et départementales de La Réunion et de Mayotte, des représentants de l'Etat ainsi que des partenaires locaux tels que les chambres consulaires, l'AFD, les délégations de l'UE de Madagascar et de Maurice, la DG REGIO, etc.¹⁵.

¹⁵ Les listes des acteurs effectivement présents aux différents comités de suivi est disponible auprès de l'Autorité de Gestion.

Un comité de suivi en procédure écrite du 23 novembre au 15 décembre 2020, pour lequel plusieurs contributions ont été reçues (y compris hors COI)

Par ailleurs, chacun de ces comités de suivi a fait l'objet de consultations préalables auprès de chacun de ses membres de droit par la transmission des rapports annuels de mise en œuvre. Quatre RAMO ont ainsi pu être adoptés (un par an depuis 2016).

Le **comité de pilotage** a pour objet de sélectionner les opérations sous la responsabilité du comité de suivi. La composition du comité de pilotage est la suivante¹⁶ :

- ▶ Le Président du Conseil Régional de La Réunion ou son représentant ;
- ▶ Le Président du Conseil Départemental de La Réunion ou son représentant ;
- ▶ Le Préfet de La Réunion ou son représentant ;
- ▶ Le Président du CESER de La Réunion ou son représentant ;
- ▶ Le Président du CCEE de La Réunion ou son représentant ;
- ▶ Le secrétariat conjoint (AGILE) ;
- ▶ Pour le volet transnational le comité de pilotage associe également un représentant respectivement du Conseil départemental de Mayotte, de la Préfecture de Mayotte ainsi que du CESER de Mayotte.

Comme indiqué en 4.2, le comité de pilotage a permis une sélection régulière des opérations. Ainsi, quatre COPIL ont été organisés au 2nd semestre 2016, 8 en 2017, 13 en 2018, 9 en 2019 et 10 en 2020.

Enfin, **un comité de concertation FED-FEDER** a été instauré conformément à l'article 8.5 du règlement (UE) n°1299/2013 permettant de favoriser, recenser, soutenir, proposer et suivre les projets pouvant mobiliser conjointement du FEDER et du FED. La composition du comité de pilotage est la suivante¹⁷ :

- ▶ L'autorité de gestion, la Préfecture de la Réunion, Le Conseil Général de La Réunion ainsi que les représentants désignés de Mayotte ;
- ▶ Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Réunion (CESER) et le Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte (CESEM) ;
- ▶ L'ordonnateur régional du FED au niveau de la COI ;
- ▶ Le secrétariat général de la COI ;
- ▶ La Commission Européenne, au niveau de la DG REGIO, de la DG DEVCO et de la délégation de l'UE à Maurice et à Madagascar en tant que de besoin ;
- ▶ Les ambassadeurs de France des pays concernés en tant qu'observateurs.

Devant se réunir une fois par an en amont du comité de suivi, le comité de concertation FED-FEDER ne s'est toutefois réuni que deux fois. En 2019, en l'absence de la COI (préparation de conseil des Ministres), la concertation FED FEDER a été traitée en réunion technique du comité de suivi.

Le comité régional d'évaluation plurifonds de La Région a été constitué afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'évaluation du programme INTERREG ainsi que de la qualité des

16 Les listes des acteurs effectivement présents aux différents comités de de pilotage n'est pas disponible auprès de l'AGILE.

17 Les listes des acteurs effectivement présents aux différents comités de concertation FED FEDER est disponible auprès de l'Autorité de Gestion.

travaux évaluatifs conduits. Il est commun aux différents programmes européens intervenant sur le territoire de La Réunion. Ce comité est co-présidé par l'Etat (représenté par le SGAR), le Conseil Régional (représenté par le Directeur Général des Services) ainsi que le Conseil Départemental (représenté par le Directeur Général des Services). Conformément au plan d'évaluation initial, des évaluations à mi-parcours concernant la mise en œuvre du programme, et des thématiques, devaient intervenir entre fin 2016 et fin 2017. Ces évaluations ont cependant été décalées, en accord avec le comité de suivi (modification du plan d'évaluation) compte tenu de l'adoption tardive du programme et de son démarrage effectif en juillet 2016. Cette évaluation de mise en œuvre et l'évaluation d'impacts conduite en parallèle constituent ainsi les premières évaluations du programme et interviennent en fin de programmation (2020). Elles viseront ainsi principalement à alimenter les réflexions sur le prochain programme de coopération. Les membres du comité d'évaluation ont ainsi regretté la mise en œuvre tardive de ces évaluations, limitant le rôle du comité régional d'évaluation durant la mise en œuvre du programme. Les informations transmises sur le programme INTERREG lors de ce programme se sont en effet principalement concentrées sur le suivi financier de l'avancement du programme, les membres du comité régional d'évaluation considérant disposer de peu d'informations en termes de réalisation et de résultats du programme.

5.1.2. Un positionnement spécifique de Mayotte souhaité dans le programme qui n'a pas pleinement abouti

Une implication de Mayotte en deçà des ambitions fixées dans le programme

Le programme INTERREG océan Indien 2014-2020 associe, pour la première fois, Mayotte, qui a acquis le statut de Région Ultrapériphérique (RUP) en 2014. Ce programme ambitionnait d'apporter un « effet levier sans précédent » à son développement, permettant de « renforcer son ancrage dans son environnement ».

Son implication dans le programme est toutefois largement en deçà de ces ambitions. Mayotte ne compte que 4 porteurs de projet et une trentaine de partenaires de projet, notamment compte tenu de la faible implication des autorités mahoraises dans les différents comités de pilotage et de suivi (pour le volet transnational) du programme. En effet, les représentants de la Préfecture ou du Conseil départemental mahorais n'ont participé qu'à environ 50% des comités de pilotage¹⁸ :

	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre de comités de pilotage total (hors consultation écrite)	9	11 ¹⁹	9	7	36
Nombre de comités de pilotage en présence des représentants de Mayotte	4	4	6	3	17
Taux de participation	44%	36%	66%	43%	47%

Les représentants de Mayotte ont cependant assisté à tous les comités de suivi annuels.

18 Sur la base du suivi de la présence des partenaires mahorais réalisé par les services de l'AGILE.

19 Pour deux comités de pilotage en 2018 les informations de participation de Mayotte ne sont pas disponibles, ces comités n'ont donc pas été pris en compte.

Le manque d'animation du programme sur le territoire de Mayotte de permet pas aux partenaires mahorais de disposer d'une connaissance suffisante du programme et de déposer des dossiers

Mayotte a toutefois pu bénéficier d'une communication spécifique sur le programme INTERREG grâce à l'organisation, sur le territoire mahorais, d'un comité de pilotage en 2018 suivi d'une présentation par l'autorité de gestion du programme aux acteurs publics et privés de l'archipel, permettant de renforcer son implication dans le programme. Une séance d'information conjointe sur les programmes INTERREG Mayotte et Réunion a également été organisée en juillet 2019.

Mayotte pâtit toutefois **d'une absence d'animation du programme sur son territoire**, permettant de faire connaître le programme aux potentiels porteurs et partenaires. Un dispositif d'animation du programme INTERREG évalué à ½ ETP était prévu à Mayotte dans la stratégie de programme, mais la Préfecture et le Département de Mayotte ont indiqué, au comité de pilotage INTERREG du 5 mars 2020, qu'ils ne souhaitaient pas la mobilisation de cette ressource pour l'animation du programme INTERREG océan Indien à Mayotte, contribuant ainsi à limiter son implication dans le programme. Concrètement, cette faible association à la gouvernance ainsi qu'à la stratégie de communication du programme se matérialise par une méconnaissance par les potentiels porteurs et partenaires mahorais du programme INTERREG océan Indien. L'éloignement des guichets uniques implique un important développement des échanges par mail entre les porteurs et partenaires mahorais d'une part, et La Réunion d'autre part, complexifiant le travail d'instruction.

Le représentant de la Préfecture de Mayotte interrogé a également pointé du doigt la difficulté pour les potentiels porteurs mahorais d'entrer en contact avec les antennes de La Région Réunion dans l'espace de coopération, du fait d'une mauvaise connaissance du programme et des possibilités d'accompagnement, obérant ainsi un potentiel d'accompagnement important notamment pour l'identification de partenaires²⁰. Comme indiqué en supra, Mayotte n'abrite que 4 porteurs de projet et une trentaine de partenaires.

La coopération de l'île de Mayotte complexifiée par l'existence de deux programmes de coopération dans l'océan Indien

Mayotte a la particularité de disposer de deux programmes INTERREG ouverts aux porteurs de projets mahorais selon les pays concernés : le programme de coopération transfrontalière de Mayotte avec les îles voisines des Comores et de Madagascar, et le programme de coopération INTERREG océan Indien sur le volet transnational avec les pays hors COI, complexifiant la compréhension, et la sollicitation, par les potentiels porteurs mahorais de l'outil de financement INTERREG.

5.1.3. Une gouvernance ouverte aux différents acteurs et partenaires mais qui peine à créer une réelle coopération au niveau stratégique

Une réelle volonté d'engager les pays partenaires dans la gouvernance et la mise en œuvre du programme qui s'est matérialisée, dans les pays de l'espace COI, par la signature de conventions-cadres et l'instauration d'un comité local de suivi aux Comores

La volonté d'engager davantage les pays partenaires dans la gouvernance du programme se matérialise par la signature de conventions cadres avec les pays tiers volontaires, l'ouverture de nouvelles antennes Région (ouverture aux Comores en 2017 et aux Seychelles en 2018 après Madagascar et Maurice), ainsi que des actions de communication ciblées.

²⁰ Il est à noter que les porteurs de projets mahorais prenant l'attache de l'autorité de gestion sont redirigés vers les antennes pertinentes.

Toutefois, **ces initiatives se concentrent sur les pays de l'espace COI** (volet transfrontalier du programme), permettant une implication plus importante des pays de l'espace COI dans la gouvernance et la mise en œuvre du programme que les pays de l'espace hors COI (volet transnational).

Pour les pays de la COI, des conventions-cadre ont effectivement été signées entre ces derniers et l'autorité de gestion dès 2016, permettant de préciser le cadre d'intervention du programme INTERREG, en définissant des priorités communes et en prévoyant des modalités de mise en œuvre adaptées à chaque pays. Ces conventions-cadres constituent des stratégies de développement partagées permettant de favoriser l'émergence et la réalisation de projets de coopération communs. Elles permettent également d'assurer une plus grande mobilisation et d'améliorer l'information et le suivi des projets. 4 conventions-cadres ont été ratifiées à ce jour avec Maurice (octobre 2016), les Comores (novembre 2016), Madagascar (août 2017) et les Seychelles (avril 2019). Chaque pays de l'espace COI a participé aux quatre comités de suivi INTERREG. A l'inverse, aucun pays de l'espace transnational n'a participé à un comité de suivi INTERREG à l'exception de l'Inde, par l'intermédiaire de son Consul à La Réunion.

Ces conventions-cadres prévoient un format de coordination spécifique à chaque pays partenaire afin de présenter leurs besoins, de favoriser les mises en relation des partenaires locaux avec les porteurs réunionnais, d'évoquer les éventuelles difficultés rencontrées sur le champ de la mise en œuvre, ainsi que de demander des éclaircissements sur les modalités du programme et les opérations financées. **Ces comités de suivi se sont uniquement tenus aux Comores** : une réunion en 2017, deux en 2018 et en 2019 et aucune en 2020 en raison de la crise sanitaire. Ces réunions constituent, selon l'antenne de Région aux Comores et son point focal, un véritable succès qui permet de renforcer l'implication du pays ainsi que des partenaires dans le programme.

La connaissance du programme au niveau institutionnel est limitée dans l'ensemble des pays partenaires

A l'exception des Comores et des Seychelles, **la connaissance du programme au niveau institutionnel semble limitée, dans l'espace COI et hors COI**, et ce malgré les actions de communication des antennes. Ces dernières peinent à communiquer auprès des responsables institutionnels dans ces pays partenaires, compte tenu notamment du turnover important des points focaux INTERREG au sein des ministères des Affaires étrangères locaux, notamment à Madagascar, limitant l'implication des pays partenaires au niveau stratégique²¹.

Dans les pays de l'espace hors COI, **les Ambassades de France ont une méconnaissance importante du programme**, limitant le potentiel d'accompagnement et de communication par ces dernières sur le programme. Les quatre ambassades de France de l'espace hors COI ayant répondu à la consultation écrite (Tanzanie, Mozambique, Kenya, Inde) indiquent que les ministères des affaires étrangères de ces pays sont au fait des objectifs du programme INTERREG océan Indien, mais méconnaissent ses dimensions opérationnelles (gouvernance, mise en œuvre, processus de sélection des dossiers). Ce manque d'information est partagé par les Ambassades, ce qui limite la mobilisation opérationnelle des partenaires ainsi que les actions de communication par ces dernières dans les pays de l'espace hors COI. Cela est d'autant plus pénalisant que ces ambassades se sont montrées disponibles pour jouer un rôle de relais dans les pays de l'espace hors COI. Il est cependant à noter que le premier secrétaire de l'Ambassade de France avait assisté au comité de suivi de 2018 et que le programme finance également des VSI affectés à des structures partenaires afin d'accompagner le montage de projets qui sont formés aux enjeux d'INTERREG avant leur prise de poste et dont certains sont positionnés dans les ambassades.

21 Il est à noter que Maurice a nommé son officier permanent de liaison à la COI comme point focal INTERREG en mai 2021

En dehors de l'espace COI, la coopération stratégique dans le cadre du programme INTERREG est freinée du fait de deux causes principales :

- ▶ La Région Réunion peine à faire connaître son positionnement d'acteur de la coopération du fait de son positionnement particulier de Région française au cœur de l'océan Indien. La Réunion et son statut demeurent méconnus pour certains territoires de la zone qui n'identifient pas d'opportunités de coopération avec l'île ;
- ▶ La non-éligibilité des dépenses des partenaires hors Réunion et Mayotte. Bien que le règlement n°1299/2013 prévoit la possibilité pour le programme de prendre en charge les dépenses des partenaires des pays tiers dans le cadre du soutien des projets de coopération, les obligations associées et en particulier la désignation d'une autorité d'audit ou d'un groupe d'auditeurs ont été jugées trop complexes et coûteuses par l'autorité de gestion pour être mises en œuvre dans le cadre de la programmation 2014-2020, la CICC n'envisageant pas, de plus, d'auditer les dépenses réalisées hors UE. Malgré les efforts d'articulation avec le FED et les projets AFD afin de cofinancer les projets, ce manque de financement pour les partenaires limite le développement de projets de coopération.

L'autorité de gestion déploie toutefois des actions de communication importantes, notamment dans les pays l'espace COI

Dès 2016, des réunions d'information permettant de présenter les objectifs, enjeux, et modalités du programme INTERREG océan Indien ont été organisées à l'attention des opérateurs institutionnels et privés de Madagascar, des Comores et de Maurice, permettant de croiser les documents stratégiques de ces pays tiers avec le programme INTERREG.

Les antennes de Région jouent également un rôle important dans l'association des partenaires, en permettant notamment l'animation et le suivi de ces conventions, et intervenant auprès des autorités et des partenaires potentiels pour renforcer l'information sur le programme

Aux Comores, la création d'un comité local de suivi de la convention-cadre par le ministère des Affaires étrangères locales permet de renforcer la concertation et l'association des Comores au programme. Ce dernier est présidé par le Commissaire général au Plan des Comores.

A Madagascar, le suivi et l'animation de la convention-cadre se matérialisent par des réunions de travail mensuelles ou trimestrielles, selon les différents points focaux qui se sont succédé, permettant une information régulière des projets programmés et à venir.

Les actions de communication sur le programme ont donc principalement concerné les pays de la zone COI. Elles sont prévues par les conventions-cadres et mises en œuvre par les antennes Région dans les pays partenaires (les antennes bénéficient dans ce cadre d'un VSI rattaché aux ministères des affaires étrangères du pays partenaire). Outre les réunions d'information et de sensibilisation sur le programme organisées par les Antennes, les pays partenaires signataires de convention-cadres sont destinataires d'un bulletin d'information présentant les projets sélectionnés (par exemple, huit bulletins ont pu être transmis entre 2017 et 2020)

Dans l'espace hors COI (volet transnational), il n'y a pas eu d'actions de communication spécifiques à l'instar de ce qui est mis en place par les antennes dans les pays de l'espace COI²². Toutefois, les ambassades de France dans les pays partenaires ont pu s'enquérir des projets financés grâce aux bulletins d'information dont ils ont été destinataires. Seul le Mozambique a pu bénéficier d'une information sur le programme INTERREG, grâce à l'organisation d'une délégation du 11 au 15 juillet 2018 à l'occasion de l'inauguration du bureau économique à Maputo. La DGACRI travaille également de concert avec les VSI en Tanzanie pour faciliter le montage des projets avec ces pays et communiquer sur le programme Interreg.

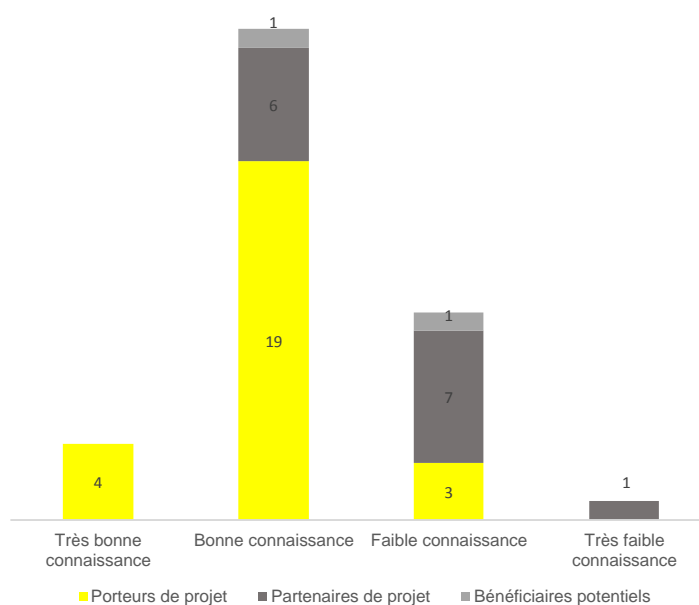
22 Des actions de communication ont cependant eu lieu en 2021 auprès de l'Ambassade de France au Sri Lanka, Australie et Kenya ainsi qu'aux autorités des Maldives,

Les partenaires de projet ont une moins bonne information sur le programme INTERREG que les porteurs de projet

En dépit des actions de communication entreprises, la diffusion de l'enquête en ligne auprès des porteurs de projet et des partenaires a recueilli un niveau de réponse pour les partenaires de projet assez faible : 22 % (42 répondants sur 184 partenaires de projet contactés). Cela est notamment vrai pour les partenaires de projet situés dans les pays de l'espace hors COI, semblant attester de leur faible implication dans le programme (parmi 42 partenaires répondants à l'enquête, seuls 2 étaient situés dans l'espace hors COI, au Mozambique). Particulièrement, il a été nécessaire d'effectuer plusieurs relances, ainsi que d'obtenir un appui des antennes de Région pour renforcer la participation des partenaires à l'enquête en ligne.

Si la plupart des porteurs ont une bonne connaissance du programme et sont capables d'identifier les possibilités de financement offertes par le programme, ainsi que les principales réalisations dans leurs domaines d'expertise, les partenaires de projet attestent d'un niveau d'information moindre, et manquent notamment de visibilité sur les réalisations du programme.

Figure 22 - Quel niveau de connaissance avez-vous du programme INTERREG et de ses réalisations ?



Source - Enquête en ligne auprès des porteurs de projet et des partenaires (pour 76 répondants)

Les résultats de l'enquête en ligne auprès des porteurs et des partenaires démontrent ainsi que les porteurs de projet ont majoritairement une bonne, voire une très bonne, connaissance du programme INTERREG et de ses réalisations, contre une minorité en ayant une faible connaissance. Pour les partenaires des projets, les résultats sont plus nuancés, la moitié des répondants environ disposant seulement d'une « faible connaissance » du programme.

Une gouvernance du programme conforme aux exigences des règlement européens mais qui ne permet pas d'aboutir de vision partagée des réalisations et des résultats du programme, et limite le potentiel de capitalisation sur ses réussites

Les comités de suivi du programme permettent d'étudier en détail, axe par axe, la dynamique de programmation et les perspectives de programmation, les actions de communication et d'information, ainsi que l'avancement de l'évaluation du programme. Ils remplissent les fonctions

du règlement général, toutefois malgré l'organisation d'une journée de visites, ces comités de suivi peinent à rendre suffisamment **compte des réalisations et des résultats du programme** d'après les partenaires. Si c'était le cas, cela pourrait permettre de renforcer l'implication des partenaires et de déboucher sur la réalisation d'actions de capitalisation.

Les rapports annuels de mise en œuvre approuvés aux comités de suivi sont normés pour répondre aux exigences de la Commission européenne et présentent des informations essentiellement chiffrées sur la dynamique de programmation, de certification ainsi que les indicateurs de résultats et de réalisation du programme, mais pas d'analyses thématiques à proprement parler sur les réalisations et résultats du programme au 31 décembre de l'année n-1. Des résumés pour les citoyens en français et en anglais sont cependant publiés sur le site « l'Europe s'engage à La Réunion » et sur le site du conseil régional. L'évaluation thématique, intervient trop tard pour permettre de capitaliser en cours de programmation sur les réalisations et résultats du programme 2014-2020.

La présente évaluation constitue donc le premier retour sur les réalisations, résultats et impacts du programme. Les partenaires considèrent ainsi que **les informations fournies sur le programme**, bien que pertinentes pour suivre l'avancement de la mise en œuvre, **manquent d'éléments plus qualitatifs sur les réalisations**, les types de projets ou encore les coopérations développées grâce au soutien du programme²³. Ce sentiment participe ainsi du manque d'engagement des partenaires dans les instances et limite la connaissance du programme par les partenaires.

Des moyens en ressources humaines conformes aux engagements du programme mais qui paraissent toutefois limités au regard des besoins d'animation, de coordination, de communication et de mise en réseau du partenariat

Les ressources consacrées au programme INTERREG au niveau de l'autorité de gestion sont les suivantes :

- ▶ 3 ETP au sein du pôle animation Interreg dont 2 sont mobilisés pour l'information et l'accompagnement des porteurs de projets
- ▶ Un pôle appui FEDER avec 1 ETP à temps plein sur le programme INTERREG ;
- ▶ Un guichet d'accueil FEDER avec 3 ETP à temps partiel ;
- ▶ 4 guichets uniques totalisant 5,8 ET.

Il est à noter que l'autorité de gestion met également en place une mutualisation de ses moyens avec la mise en œuvre du programme opérationnel FEDER : les responsables des guichets uniques sont mobilisés sur les deux programmes, la cellule de contrôle interne de la DGA Europe et la direction de la communication interviennent sur les deux programmes, etc.).

Les ressources de l'AGILE sont également mobilisées à hauteur d'1 ETP à temps plein notamment pour la préparation de différents comités. 3 ETP à temps partiel appuient également la mise en œuvre du programme (SI notamment). L'autorité de gestion peut aussi s'appuyer sur les antennes de Région dont elle est à l'initiative, totalisant 5 ETP²⁴.

Comme indiqué précédemment, le renforcement de l'animation via la mise en place des antennes dans les pays de la COI est fortement bénéfique pour la mise en œuvre du programme. Il en est de même de l'existence du Pôle animation du programme. Comme mentionné précédemment, l'animation du partenariat à la fois au niveau stratégique et au niveau opérationnel (porteurs de

23 Conformément aux règlements, la liste des bénéficiaires des financements INTERREG sont en ligne sur le site « l'Europe s'engage à La Réunion »

24 Il est à noter que le poste de chargé de mission INTERREG au sein de l'antenne Région aux Seychelles est vacant depuis septembre 2020.

projets et partenaires potentiels) demeure cependant un axe d'amélioration important afin de renforcer encore cette dynamique de coopération et de soutenir des projets toujours plus pertinents.

Bien que peu d'éléments de comparaison en termes de ressources mobilisés dans l'animation et la gestion des programmes INTERREG soient disponibles, il apparaît que les ressources humaines existantes pour assurer ces tâches demeurent limitées pour le programme INTERREG océan Indien. Selon INTERACT, les programmes de coopération disposent souvent de secrétariats conjoints rassemblant une douzaine d'ETP en complément de la mobilisation de l'autorité de gestion pour assurer ces missions d'animation de mobilisation du partenariat alors que les ressources mobilisées dans les DOM sont plus limitées.

A titre de comparaison, le programme INTERREG Caraïbes d'un montant de 64,2 M € de FEDER regroupe 4 territoires de l'espace communautaire (la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Saint-Martin) et 40 partenaires hors Union Européenne.

Il est organisé de la manière suivante :

- ▶ Au sein de l'autorité de gestion, une chargée de programme et un chargé de suivi-évaluation ainsi qu'un référent synergie à temps partiel.
- ▶ Un secrétariat conjoint composé d'un directeur, une assistante de direction, un pôle projet (un coordinateur et 4 instructeurs dont un sur les projets FED-FEDER), un chargé de communication, un chargé de capitalisation (à 80%) et un traducteur-interprète
- ▶ Des points de contact régionaux au sein des collectivités partenaires (Guyane, Martinique et Saint-Martin) ainsi que dans les organisations régionales.

Il est de plus à noter que les projets financés par ce programme sont moins nombreux et de taille plus conséquente (30 projets programmés à fin 2020) et que le programme s'appuie de manière importante sur les organisations régionales pour sa mise en œuvre plutôt que les pays partenaires en direct, ce qui permet de restreindre le nombre d'interlocuteurs. La comparaison des moyens dédiés à l'animation, la capitalisation et la communication sur ce programme avec le programme INTERREG océan Indien permettent ainsi de mettre en perspective le travail d'animation du programme et des partenaires du programme conduits durant la période 2014-2020 avec les moyens déployés. En effet, ces informations vont ainsi dans le sens de ressources humaines du programme INTERREG océan Indien qui apparaissent limitées au regard de l'ampleur du travail d'animation du programme.

Il est de plus à souligner des spécificités du programme INTERREG océan Indien allant dans le sens d'un besoin important de ressources pour mettre en œuvre ce programme :

- ▶ La diversité des thématiques soutenues au titre du programme et en conséquence des partenaires potentiels des pays partenaires ;
- ▶ Le nombre de pays tiers impliqués et la relation directe entre l'autorité de gestion et ces pays. A la différence, par exemple, du programme INTERREG Caraïbes pour lequel l'autorité de gestion et le secrétariat conjoint sont en relation avec les organisations régionales de l'espace de coopération, la Région Réunion est en contact direct avec les pays partenaires du programme, ce qui conduit dans une certaine mesure à un dédoublement des efforts entre les différents territoires. Dans l'océan Indien, la COI n'a pas de délégation pour représenter ses Etats membres, l'autorité de gestion déploie ainsi un suivi avec chacun des pays membres, selon des modalités adaptées.

5.2. Communication et accompagnement des porteurs de projets

5.2.1. Un travail important de communication auprès des bénéficiaires potentiels et d'accompagnement des porteurs de projets

Le programme INTERREG a fait l'objet d'actions de communication auprès des potentiels porteurs et partenaires à La Réunion et dans les pays de la COI

La stratégie de communication du programme vise quatre objectifs généraux :

- ▶ Accroître la notoriété de l'Union Européenne, en valorisant certains projets
- ▶ Mieux faire connaître l'accompagnement de l'Union Européenne, en particulier le programme INTERREG océan Indien
- ▶ Faciliter l'accès des bénéficiaires potentiels au FEDER Coopération et assurer la transparence des actions
- ▶ Evaluer les actions mises en place

A partir du début 2018, la Région Réunion a mené des actions d'information et de communication ciblées auprès de quatre catégories de public : les bénéficiaires du programme INTERREG 2014-2020, les bénéficiaires potentiels, les « têtes de réseaux » pour une diffusion de l'information au plus proche des acteurs économiques et de leurs préoccupations, et le grand public, notamment dans les pays de la COI, *via* la parution de divers appels :

- ▶ Appel à projets « patrimoine culturel dans l'océan Indien » dans la presse écrite de La Réunion et de Mayotte, à la radio, et sur Internet (réseaux sociaux, site de la Région) du 15 janvier au 28 février 2018
- ▶ Appel à projets « coopération régionale jeunes océan indien » sur les mêmes supports, du 14 décembre 2017 au 28 février 2018
- ▶ Appel à manifestation d'intérêt « coopération régionale jeunes océan indien » dans la presse écrite de La Réunion et de Mayotte et sur Internet (réseaux sociaux, site de la Région et de l'AGILE) du 20 août au 18 octobre 2019

Par ailleurs, des actions de communication ciblées ont été menées aux Comores, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et au Mozambique.

Aux Comores, l'antenne de la Région a organisé dès 2018 plusieurs réunions d'information et de présentation du programme INTERREG à destination des partenaires potentiels. Particulièrement, l'appel à projet « Patrimoine culturel dans l'océan Indien » a fait l'objet d'une présentation spécifique, et 8 missions de porteurs de projets intervenant aux Comores ont fait l'objet d'une médiatisation dans la presse écrite et télévisuelle.

A Madagascar, la prise de poste en juin 2018 d'une volontaire de solidarité internationale chargée de mission du programme a permis de développer des actions de communication auprès des porteurs et porteurs potentiels, notamment via des ateliers thématiques. Entre 2018 et 2019, des présentations spécifiques ont été effectuées auprès des partenaires potentiels sur les fiches actions « réseau régionaux dans le domaine de l'eau » et « projets collaboratifs visant à développer les outils et connaissances utiles à la préservation et la valorisation culturelle dans l'océan Indien », ainsi que sur les projets relatifs la culture, la mobilité et la jeunesse. Des réunions thématiques ont également été organisées à l'antenne de la Région et en régions (Vakinankaratra, Diana, Atsinanana), notamment sur la fiche action : « soutien au développement touristique dans la Zone Océan Indien » répondant, ainsi, aux besoins d'informations des acteurs touristiques de ces régions.

A Maurice, l'antenne de Région a également animé des ateliers thématiques permettant d'informer les partenaires potentiels sur les opportunités du programme. Pour l'année 2019, une vingtaine de réunions d'information et de présentation du programme INTERREG ont été organisés, notamment sur le dispositif d'amorce. Comme à Madagascar, sur l'appel à projets « Patrimoine culturel dans l'océan Indien » ainsi que sur les projets de coopération régionale océan Indien en faveur des jeunes. Des communications sur les projets soutenus ont également été effectuées, comme aux Comores.

Aux Seychelles, la volontaire de solidarité internationale a pris ses fonctions en mai 2018, permettant le déploiement d'un travail d'information des potentiels partenaires.

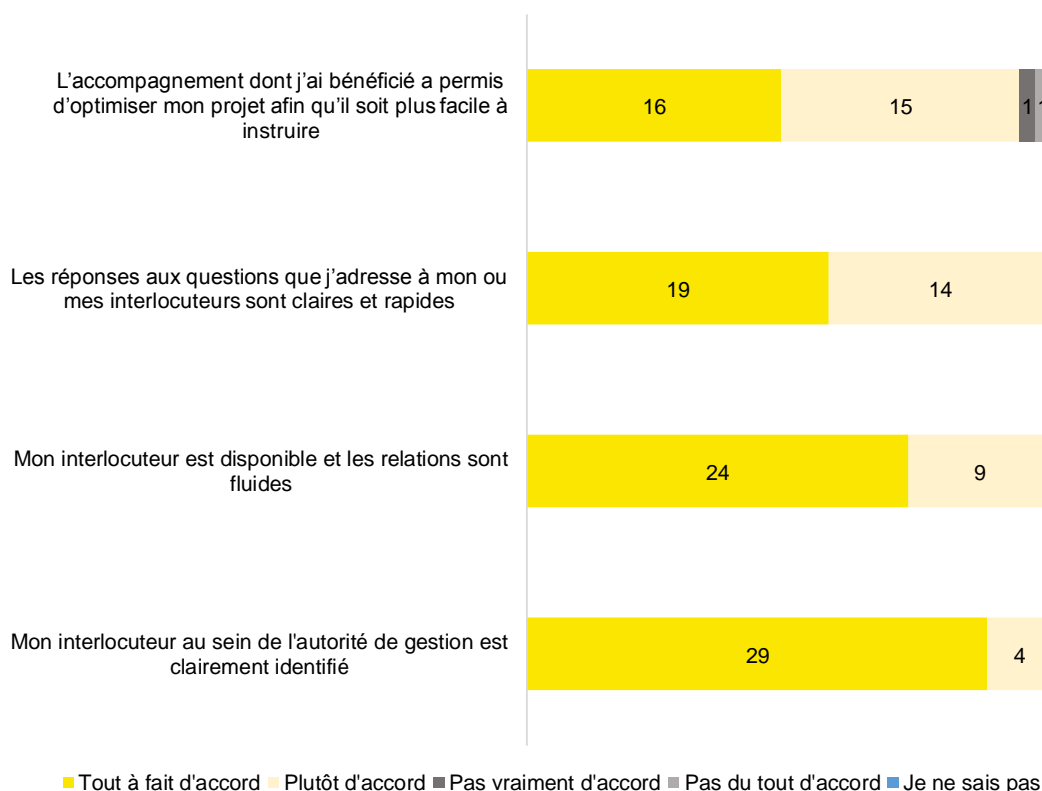
Ces efforts de communication dans les pays de l'espace COI portent leurs fruits, avec une implication de ces derniers dans la gouvernance du programme, et un montant programmé plus important que pour le volet transnational.

En dépit de ces actions de communication, on observe toutefois une faible connaissance des partenaires de projet sur le programme.

La perception des porteurs sur la qualité de l'accompagnement reçu est au global très positive

L'accompagnement reçu par les porteurs pour le montage des projets et au stade de l'instruction des dossiers a effectivement concrètement permis d'aider ces derniers. Les résultats de l'enquête en ligne diffusée auprès des porteurs et des partenaires sont en ce sens sans équivoque.

Tableau 2 - Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes

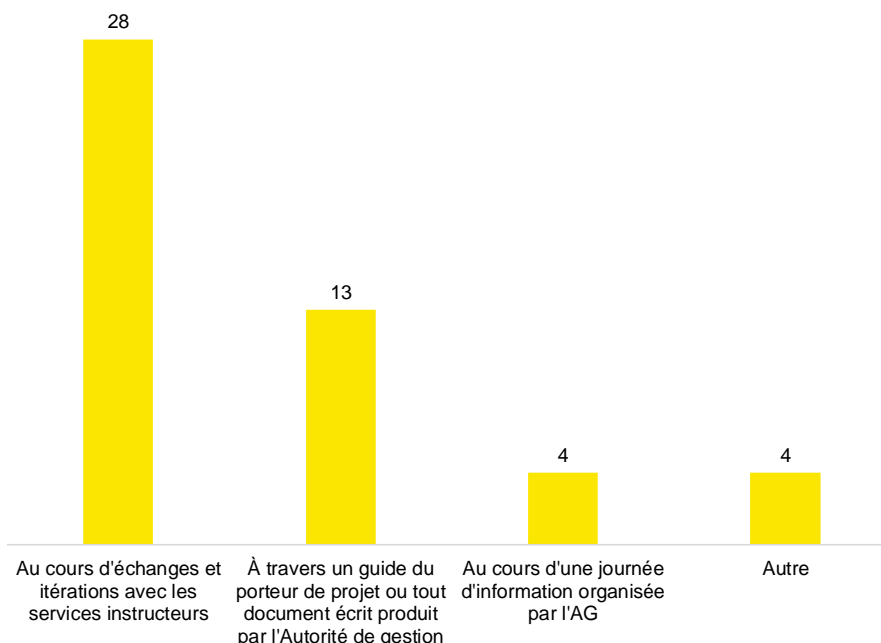


Source - Enquête en ligne auprès des porteurs de projet et des partenaires (pour 38 porteurs répondants)

Les porteurs de projet indiquent d'ailleurs clairement collecter la majorité de leur information sur les procédures de mise en œuvre du programme (montage des dossier, suivi des demandes de financement INTERREG etc.) *via* leurs échanges et itérations avec le pôle animation du programme INTERREG et les services instructeurs, puis par le guide du porteur élaboré par

l'autorité de gestion, comme le résume la figure suivante également issue de l'enquête en ligne auprès des porteurs et des partenaires.

Figure 23 - Comment avez-vous été informé sur les procédures de mise en œuvre du programme (montage de votre dossier, suivi de votre demande de financement INTERREG, etc.)²⁵ ?



Source - Enquête en ligne auprès des porteurs de projet et des partenaires (pour 38 porteurs répondants)

Les antennes de Région sont également identifiées comme un relais clef pour les porteurs de projet réunionnais ou mahorais dans l'espace de coopération grâce à leur connaissance des potentiels partenaires.

La réduction des délais pour le montage des dossiers complets et leur instruction en cours de programmation témoigne de la qualité de l'accompagnement des porteurs par les services instructeurs ainsi que de la montée en compétence des porteurs de projets

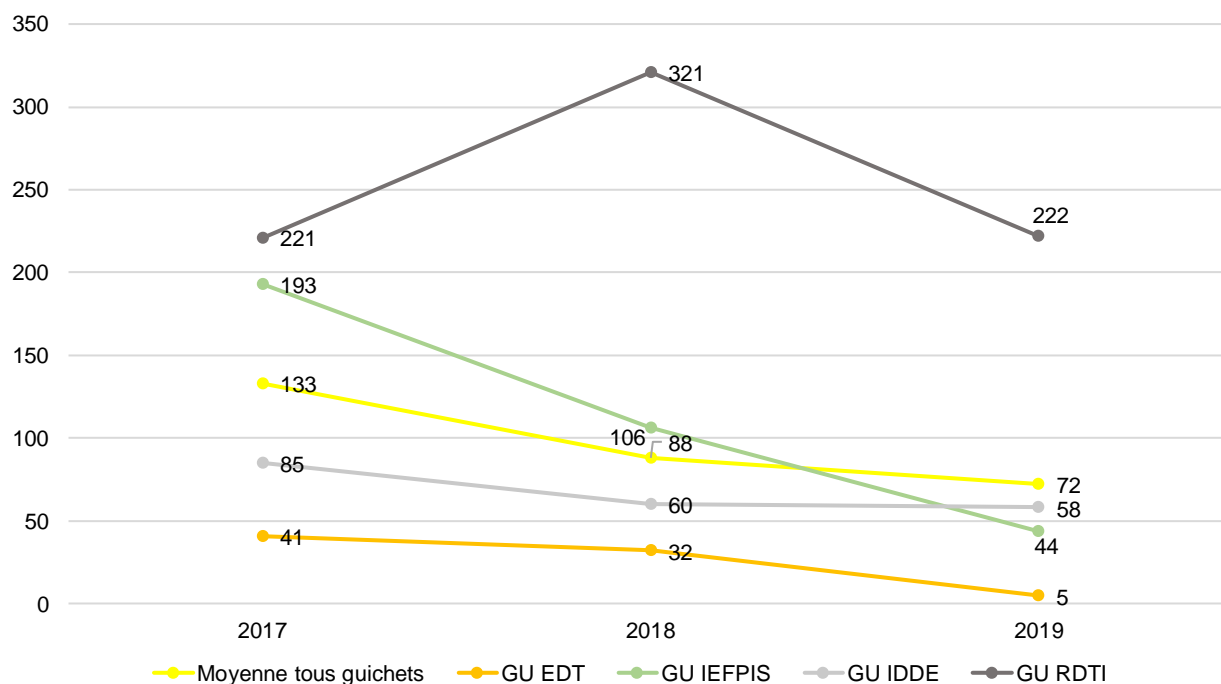
L'accompagnement reçu par les porteurs au stade du montage des dossiers s'est accru en cours de programmation. La réduction de l'écart temporel entre le dépôt de la demande de subvention et la réception du dossier complet atteste en ce sens d'un meilleur accompagnement sur ce champ. Cet écart a ainsi tendance à se résorber sensiblement sur la durée du programme entre 2017 (après le début du programme en juillet 2016) et 2019, comme le résume la figure suivante. Ainsi, en 2017, la durée moyenne entre le dépôt de la demande de subvention par un porteur et la réception du dossier complet était de 133 jours, contre 72 jours en 2019, soit près de 2 mois et demi. Cette diminution peut être attribuée :

- A un renforcement du travail d'information des porteurs sur les pièces nécessaires au montage des dossiers de subvention, du fait des actions de communication menées par le pôle animation du programme INTERREG, mais également des services instructeurs ;

²⁵ Les porteurs ayant répondu « autres » ont indiqué avoir repris les dossiers INTERREG antérieurs de leur structure, bénéficiaire de l'expertise d'un membre de leur structure, ou de leur propre expertise de bénéficiaire sur d'autres fonds européens.

- ▶ A la montée en compétence et l'expérience des porteurs de projets au fur et à mesure de la programmation. De nombreux acteurs portent plusieurs projets de coopération et ont ainsi pu acquérir de l'expérience entre le démarrage et la fin de programmation.

Figure 24 - Ecart moyen entre la réception des demandes de subvention et la réception des dossiers complets par les services instructeurs en jours²⁶



Source - Calcul EY à partir des données de suivi Région, 31/12/2020

Les porteurs de projet ont pu bénéficier de la mise en place, en cours de programmation du dispositif d'amorce permettant de faciliter la préparation des projets

La mise en place sur fonds propres d'un dispositif d'amorce aux projets INTERREG, afin de soutenir la préparation de projets et les échanges préalables avec les partenaires de la zone, a également contribué à ce mouvement. Ce cadre d'intervention vise à faciliter la préparation des projets INTERREG et de permettre aux porteurs de réunir au moins 2 des critères de coopération exigés pour ces projets. Il peut ainsi soutenir les échanges et rencontres nécessaires à l'établissement de partenariats dans la zone et des expertises ou études préalables à l'élaboration d'un projet INTERREG. Un accompagnement des antennes de la Région dans la zone est ponctuellement apporté à la réalisation de ces projets d'amorce.

Lancé en octobre 2018, ce dispositif a permis à ce stade de retenir 21 projets d'amorce Interreg (à mi-septembre 2020). Sur ces 21 projets, 6 ont débouché sur un projet INTERREG à fin 2020.

²⁶ Pour le guichet, RDTI, les moyennes plus élevées sont constitutives de la complexité des dossiers sur les champs de la recherche et développement

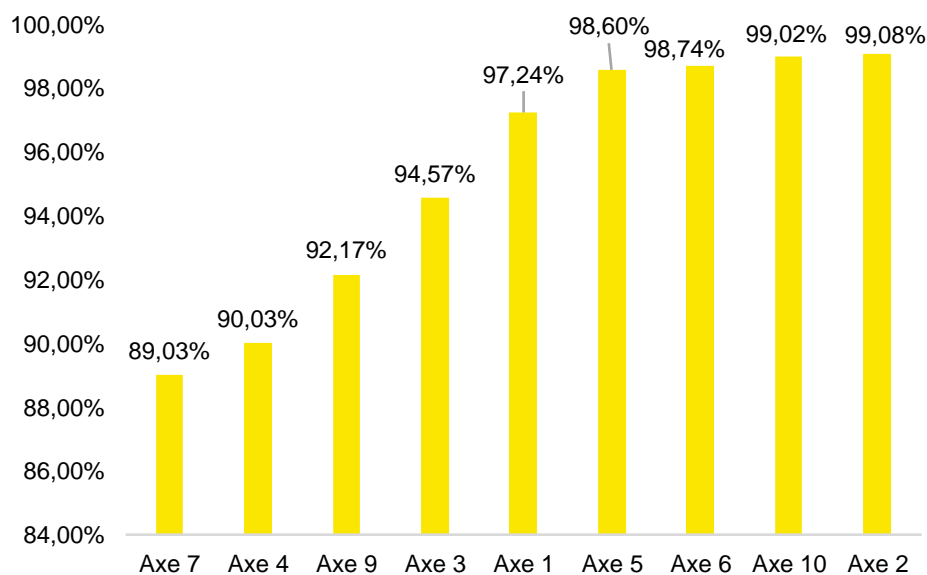
5.2.2. Les porteurs rencontrent toutefois toujours des difficultés liées à l’instruction des projets d’une part, et au remboursement des dépenses d’autre part

Les porteurs rencontrent des difficultés liées au montage des projets en raison d’un manque d’ingénierie et de leur insuffisante information sur les pièces nécessaires à la demande de subvention malgré les efforts de communication des services accomplis en la matière.

Les exigences du montage des projets ont également été perçues comme particulièrement contraignantes pour la totalité des porteurs ; nombreux étant insuffisamment équipés en ressources humaines et en compétences pour répondre aux exigences importantes de l’instruction, et investir le temps de démarche administrative nécessaire au montage et au suivi des dossiers. Plusieurs porteurs de projet critiquent des insuffisances dans la présentation de l’information par les services instructeurs au stade du montage du projet. Ces derniers estiment avoir régulièrement été confrontés à devoir répondre à des demandes de justificatifs différents à plusieurs reprises, sans avoir pu bénéficier en amont d’une présentation de la liste exhaustive de l’ensemble des pièces qui leur seraient demandées au stade de l’instruction, à l’instar de la procédure ERASMUS +.

L’analyse des ratios de dépenses certifiées par rapport aux dépenses présentées par axe montre un ratio moyen de 94,71% pour l’ensemble du programme hors assistance technique. Ce ratio est légèrement en retrait pour les axes 7, 4 et 9. Il peut dans une certaine mesure s’expliquer par une méconnaissance des dépenses éligibles ou non par les porteurs mais également par l’absence de preuves probantes pour certaines dépenses, confirmant les analyses de la section 3.3 sur la dynamique de programmation et de certification.

Figure 25 - Ratio dépenses certifiées/dépenses présentées par axe pour les projets soldés²⁷



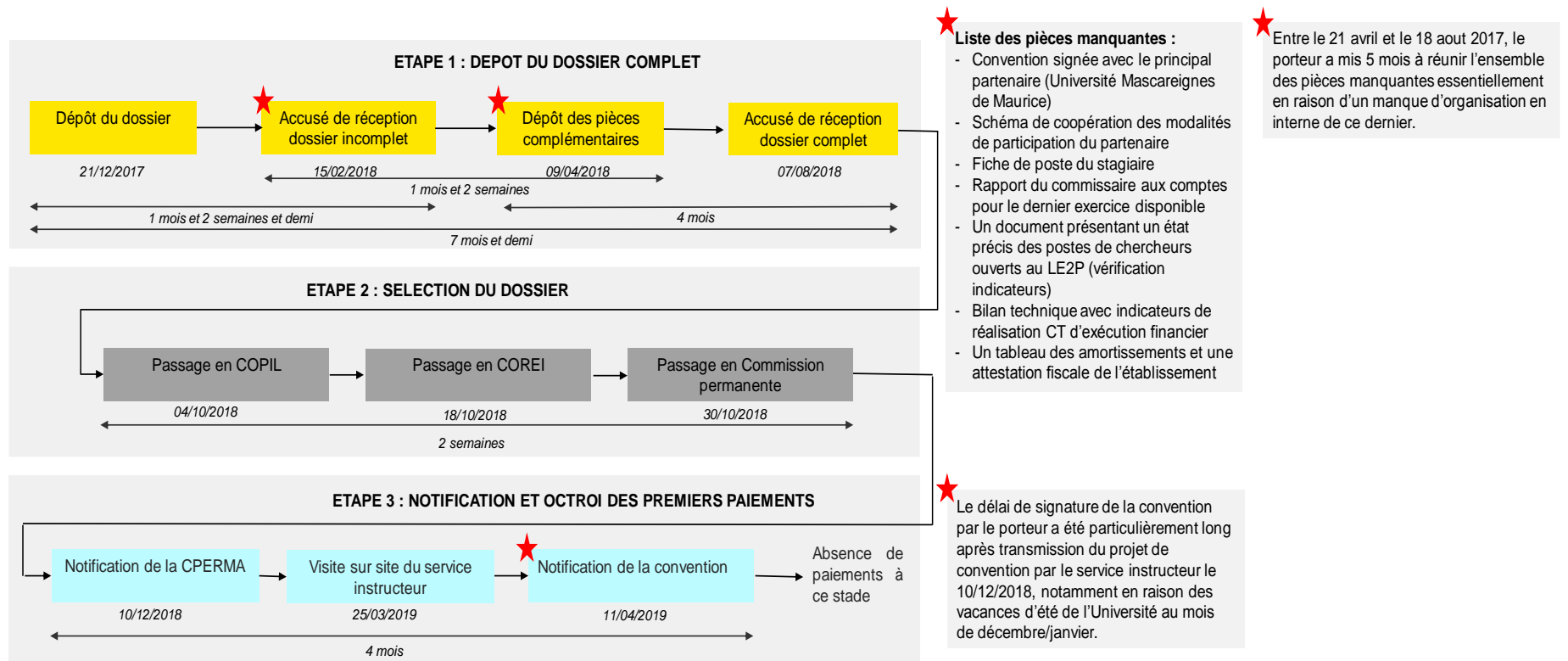
Source - Données de suivi Région au 31/12/20

Les porteurs peuvent toutefois être informés sur les pièces nécessaires au montage de projet via trois canaux : le formulaire de demande de subvention détaillant de manière exhaustive l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier (si besoin, le service instructeur peut réclamer des éléments complémentaires), le guide du porteur, ainsi que par téléphone ou mail après réception de la demande par les services instructeurs (méthode informelle déployée par les services instructeurs permettant de ne pas avoir à formaliser un accusé de réception de dossier incomplet si peu de pièces manquent au premier dépôt de la demande de subvention). Les pièces manquantes à la première demande de subvention sont ainsi généralement de leur fait, et les délais enregistrés pour le montage des projets comme pour le conventionnement ne peuvent être uniquement imputés aux services instructeurs.

Les trois études de cheminement présentées ci-dessous des projets IOS NET porté par l'Université de La Réunion, TIS AEDES de l'IRD, et « les échos volontaires de l'océan Indien » du Collège Jean Albany, illustrent ce point.

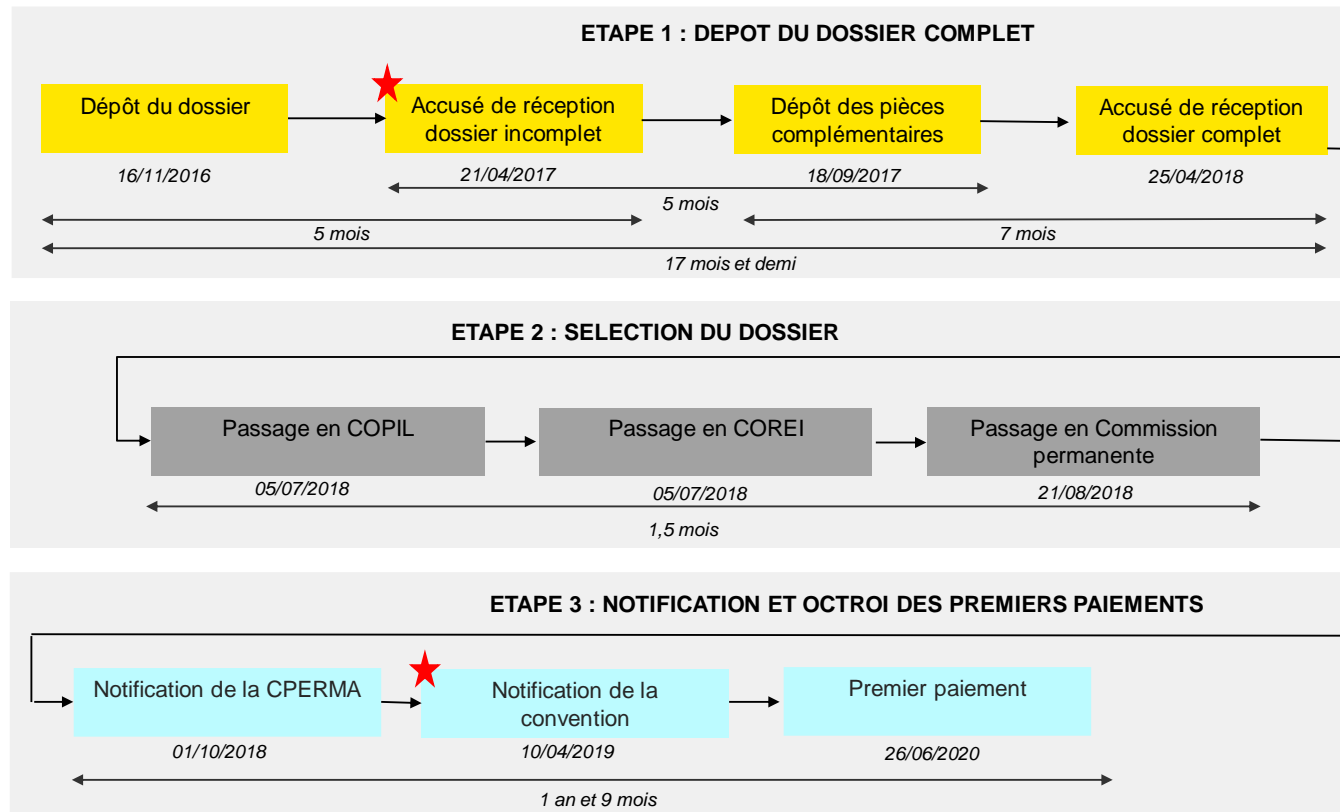
²⁷ Aucun projet n'a été soldé à ce stade sur l'axe 8

Figure 26 - Etude de cheminement du projet IOS NET porté par l'Université de La Réunion



Source - Entretien avec le GU RDTI

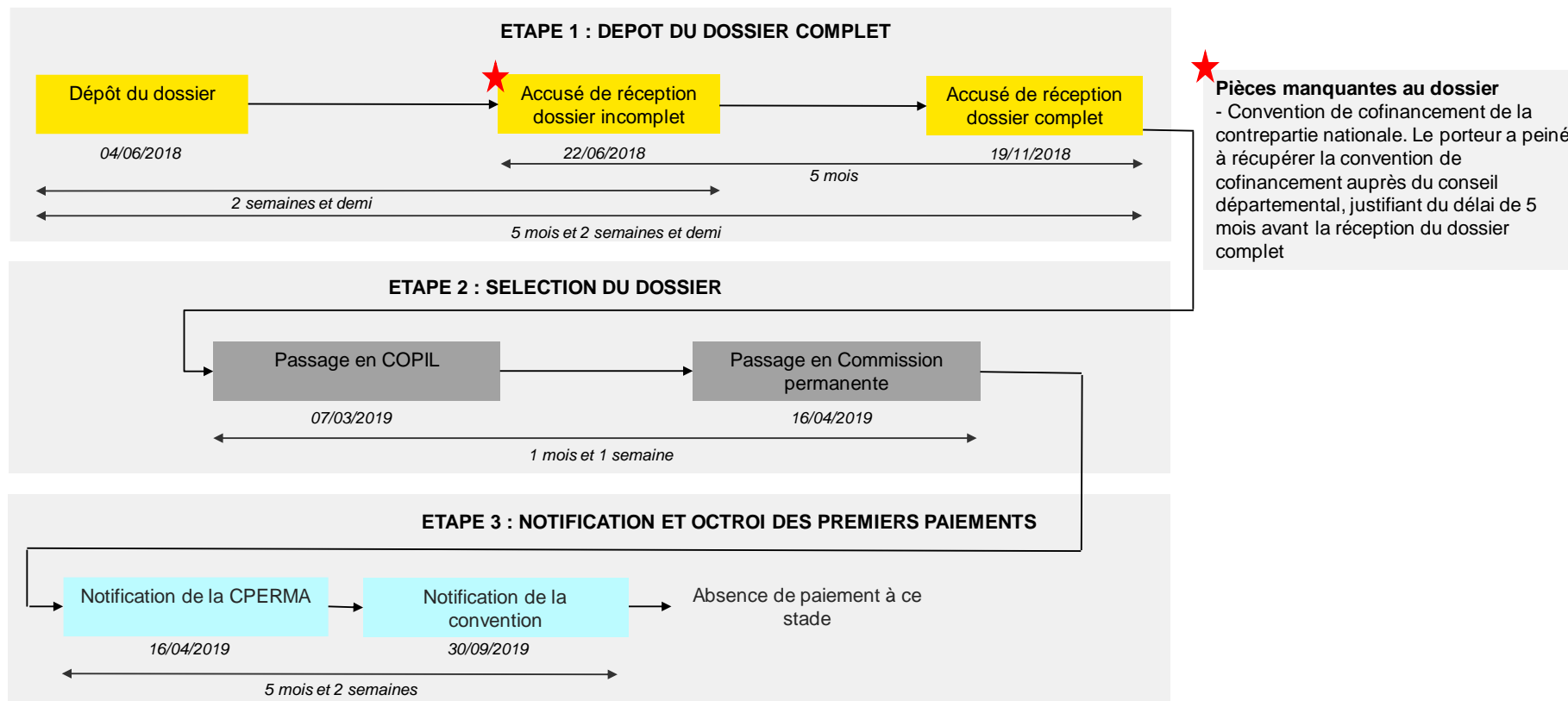
Figure 27 - Etude de cheminement du projet TIS AEDES de l'Université



- ★ **Liste des pièces manquantes :**
- La fiche action sur laquelle le projet devait élarger n'était pas clairement identifiée
 - Incomplétude du dossier de subvention au niveau des indicateurs
 - Bilan technique et financier de la première phase du projet
 - Pièces justificatives des dépenses (notamment les devis comparatifs pour justifier du coût raisonnable des dépenses)
 - Procédures de marchés pour les dépenses supérieures à 25 000 €
 - Fiches de poste et contrat de travail des personnels engagés
 - Simulations de salaires pour justifier du coût présenté
 - Lettres d'intention ou convention d'engagement avec le partenaire (Université des Comores)
- ★ Après transmission de la convention au partenaire le 01/10/2018, une relance a été effectuée par mail le 13/11/2018 par le service instructeur. Le délai de signature de la convention par le porteur a été long compte tenu du fait que l'IRD était tenu d'envoyer cette dernière à son siège à Marseille.

Source - Entretien avec le GU RDTI

Figure 28 - Etude de cheminement du projet "les échos volontaires de l'océan Indien" du Collège Jean Albany



Source - Entretien avec le GU IEFPIIS

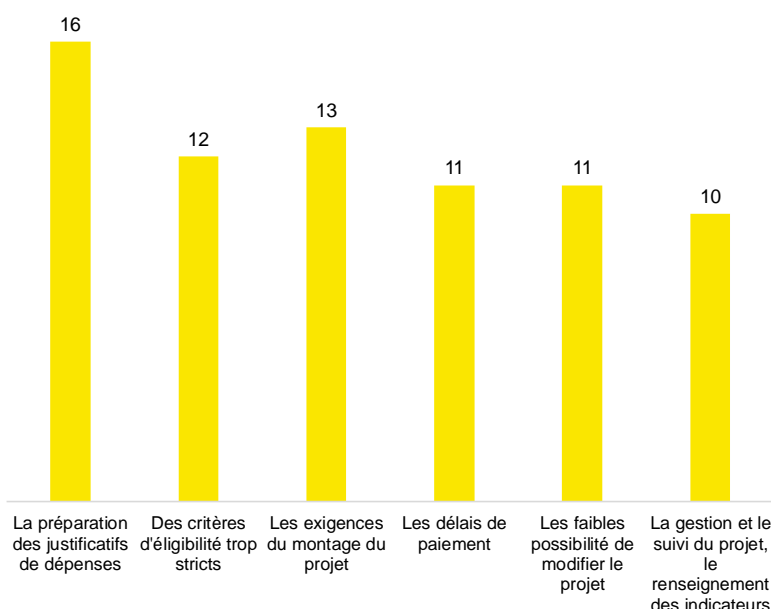
Certains porteurs se sont organisés en interne pour pallier leur manque d'ingénierie administrative pour le montage et le suivi des demandes de subvention, à l'instar de l'Université de La Réunion. L'administration de l'Université a créé un pôle ingénierie de soutien aux équipes de l'Université en 2017 permettant l'accompagnement en interne de toutes les équipes de l'Université sur le montage et le suivi des projets bénéficiant de soutiens INTERREG, mais également d'autres programmes tels que H2020 ou le programme de subvention Marie Skłodowska-Curie.

Si cette initiative peut être perçue comme opportune pour limiter la sollicitation du service instructeur, sur des dossiers particulièrement complexes en ce qui concerne les axes 1 & 2 du programmé dédiés à la Recherche, Développement et Innovation dans l'espace océan Indien, elle est également identifiée comme une surcouches administrative engendrant un interlocuteur supplémentaire, et donc davantage de complexité, pour certains chercheurs au sein de l'Université, notamment du fait du manque de communication entre la cellule ingénierie et le GU RDTI. Elle constitue de plus un « goulet d'étranglement » dans la capacité de l'Université à répondre aux demandes des services instructeur, le pôle assurant également la gestion des dossiers soutenus par le FEDER et devant faire face à un nombre important de projets.

Les porteurs de projet rencontrent toutefois toujours des difficultés liées à la préparation des justificatifs de dépenses, pour partie palliée par l'instauration des options de coûts simplifiés (OCS)

La préparation des justificatifs de dépense apparaît comme étant le processus de gestion le plus contraignant sur la mise en œuvre, comme l'indiquent les résultats de l'enquête en ligne auprès des porteurs et des partenaires.

Figure 29 - Quels aspects de gestion et de suivi liés à l'octroi de fonds INTERREG vous semblent les plus contraignants ?



Source - Enquête en ligne auprès des porteurs de projet et des partenaires (question pour un total de 38 répondants)

Certains porteurs indiquent avoir dû faire face à un manque de compréhension des dépenses éligibles ou non. Ces derniers ont déploré avoir « découvert », en cours de réalisation, que certaines de leurs dépenses (par exemple relatives au temps administratif consacré au montage et au suivi de la demande de subvention INTERREG) se révélaient *in fine* inéligibles, parfois plusieurs années après le démarrage de leur projet

Les porteurs de projet ont au global du mal à s'approprier les règles de procédures, notamment les documents de justification des dépenses à fournir. Plusieurs porteurs ont par exemple éprouvé beaucoup de peine à réaliser trois devis comparatifs dans des pays comme les Comores ou Madagascar, du fait de la présence d'un nombre trop restreint de prestataires.

Le niveau de détail demandé sur la justification des dépenses, renforcé par rapport à la programmation précédente, est également perçu par la majorité des porteurs comme étant trop exigeant. Il a été à l'origine d'une forme d'incompréhension pour plusieurs porteurs, pensant avoir à justifier leurs dépenses auprès des services instructeurs uniquement sur le plan administratif, sans intérêt de la part de ces derniers pour le résultat des actions menées, malgré le renseignement des indicateurs de réalisation. Particulièrement, ce niveau de détail élevé a pu constituer une complexité difficile à surmonter pour nombre de porteurs.

A ce niveau de détail élevé pour les justificatifs de paiement s'est ajoutée une difficulté supplémentaire procédant de la séparation du programme entre un volet transnational et un volet transfrontalier. Les porteurs dont les projets intervenaient sur les deux champs ont dû réaliser un travail supplémentaire d'identification de leurs dépenses intervenant sur ces volets, complexifiant davantage leur processus de demande de paiement. Cette séparation entre un volet transnational et un volet transfrontalier a été supprimée pour la prochaine programmation.

L'instauration des options de coûts simplifiés (OSC) en 2017 a toutefois permis de renforcer le travail de préparation des justificatifs de paiement et d'instruction. Prévues par le règlement communautaire n°481/2014 « Omnibus », elles ont permis de supprimer les pièces justificatives comptables : les charges indirectes bénéficient en effet depuis la mise en place du dispositif d'un taux forfaitaire maximal des frais de personnel directs éligibles.

Depuis 2019, une deuxième disposition de l'option de coûts simplifiés est appliquée. En effet, une mesure de simplification a été décidée par la Commission européenne courant 2018, et sa mise en œuvre a été validée par le Conseil Régional de la Réunion (Autorité de Gestion) le 2 juillet 2019. Elle consiste à forfaitiser le montant de la subvention (FEDER et contrepartie nationale) pour tout projet dont les soutiens publics (FEDER, contrepartie nationale et autre cofinancement public) ne dépassent pas 100 000 €.

L'impact de la mise en place des OCS n'est pas encore évaluables pour l'ensemble des guichets (temps nécessaire au déploiement et à la liquidation des dépenses). Cependant le guichet EDT note un réel gain de temps grâce à la mise en place des OCS et en particulier sur les coûts indirects, du fait de la réduction estimée de 75% de la quantité de facture remontée par les bénéficiaires. L'instruction des demandes de paiement pouvant ainsi être réduite à quelques jours au lieu de parfois un mois lorsque le service était confronté à des factures multiples et devait calculer le pourcentage des dépenses rattachables à l'opération.

Les OCS devraient ainsi permettre de s'assurer d'une accélération de l'instruction des demandes de paiement sur la fin de la programmation et de soulager également les bénéficiaires dans les pièces justificatives à transmettre.

Pour les dossiers soldés, le nombre de jours entre la demande de paiement et le paiement au bénéficiaire a également diminué depuis le début de la programmation passant de 215 jours en moyenne en 2018 contre 123 jours en 2020²⁸.

Des services instructeurs devant faire face à un manque d'ingénierie en ressources humaines pour l'instruction, et ayant peiné, comme les porteurs de projets, à s'approprier les nouveaux modes et règles de gestion

Les services instructeurs ont un nombre important de dossiers à instruire mais pâtissent d'un nombre insuffisant d'ETP, dans la mesure où ces derniers doivent répondre tout à la fois aux

28 Sur la base d'une extraction synergie rassemblant les données de 53 dossiers soldés.

demandes d’instruction, de contrôle, et d’accompagnement des porteurs pour le montage et le suivi des dossiers. Le guichet unique Entreprises et Développement Touristique (EDT) ne dispose que d’un ETP pour près de 71 projets programmés (il dispose cependant de l’appui de ressources mutualisés pour la liquidation et instruit plusieurs dossiers récurrents au cours de la programmation), contre 0,8 pour le guichet Infrastructures, Développement Durable et Energie (IDDE) (22 projets programmés), et respectivement 2 pour les guichets Investissements d’Education, de Formation Professionnelle et d’Inclusion Sociale (IEFPIS) (54 projets programmés) et Recherche, Développement Technologique et Innovation (RDTI) (31 projets programmés²⁹).

Au total, les guichets uniques instruisent 189 projets (hors assistance technique) représentant un montant programmé de 50 205 858 €, et 7 815 470 € programmés entre le début de la programmation et fin décembre 2020. Sur la période 2017-2019, correspondant au rythme de « croisière » du programme, 1 ETP de guichet unique instruit en moyenne des dossiers présentant un montant d’aide de 1 820 329 € par an pour 5 dossiers par an en moyenne. Ce montant est de 2 988 083 € pour le GU IDDE, le plus important du programme, pour 28 projets programmés contre 1 047 106 € pour le GU IEFPIIS, le plus faible du programme pour 57 projets programmés.

Les services instructeurs font particulièrement face à une charge de travail très élevée lors des procédures de contrôle de l’autorité de certification, au détriment de leur travail d’instruction. Cette analyse sur la base des montants programmés ne permet pas de prendre en compte la complexité des projets instruits ainsi que de l’accueil et des échanges avec les porteurs de projets lors des différentes phases, qui constituent une part importante du temps des différents instructeurs.

Tableau 3 - ETP des services instructeurs par projet et montants programmés³⁰

	ETP	Projets programmés	Nb projets total / ETP	Montant prog. total	Montant prog. total / ETP	Montant prog. Annuel moyen / ETP entre 2017 et 20120
GU RDTI	2	33	16	18 760 071 €	9 380 035 €	2 345 009 €
GU IDDE	0,8	28	35	10 835 562 €	13 544 452 €	3 386 113 €
GU IEFPIIS	2	57	28	8 310 321 €	4 155 160 €	1 038 780 €
GU EDT	1	73	73	11 011 905 €	11 011 905 €	2 752 976 €
Total GU	5,8	191	33	48 917 859 €	8 434 114 €	2 108 528 €

Source - Données de suivi Région au 31/12/2020

Particulièrement, les services instructeurs ont dû s’appropriier et se former aux nouvelles réglementations de la programmation 2014-2020, ralentissant l’instruction des projets en début de programmation.

La programmation actuelle a notamment induit des évolutions par rapport aux précédentes programmations sur la vérification des marchés publics qui ont considérablement ralenti le travail d’instruction. L’obligation de renseigner une grille de vérification des marchés publics plus fine que pour la précédente programmation, ainsi que de la télécharger sur la Plateforme Synergie, ont complexifié le travail des services instructeurs. Le temps de formation des services instructeurs, comme pour les porteurs, à la plateforme Synergie, a également pu contribuer à rallonger le temps de l’instruction.

29 Un pôle liquidation transversal est également en place au sein du guichet EDT.

30 Hors assistance technique

Par ailleurs, à l'instar des porteurs, les services instructeurs font face à la même complexité administrative du programme induite par la séparation entre deux volets transnationaux et transfrontaliers, engendrant le dédoublement des tâches et une complexité supplémentaire au stade de l'instruction, ou l'obligation de vérifier plusieurs devis comparatifs pour respecter les procédures de marchés publics.

6. Cohérence

QE4 : Dans quelle mesure le programme interagit-il avec les autres politiques publiques existantes sur la zone du programme, notamment les autres financements européens et ceux de l'AFD, compte tenu des diverses contraintes exogènes avec lesquelles l'AG doit composer ?

Cadre méthodologique

L'analyse présentée dans ce chapitre vise à qualifier l'articulation entre le programme INTERREG et les programmes FED, ainsi que les initiatives de l'AFD dans la zone et le programme INTERREG transfrontalier de Mayotte.

Principaux constats et conclusions :

- ▶ Si l'articulation entre le FED et le FEDER est l'un des objectifs du programme, elle ne s'est matérialisée aujourd'hui que par cinq projets de coopération bénéficiant de financements INTERREG et de financements FED. Son articulation demeure complexe en raison d'acteurs et de mode de gestion trop différents, ainsi que d'un calendrier décalé. La mise en place d'une comitologie dédiée matérialisée par le comité de concertation FED FEDER doit permettre de renforcer ce volet. L'articulation avec les FED nationaux n'est pas prévue et, est en l'état inexistante.
- ▶ A l'inverse, la coopération et l'articulation entre les financements AFD et INTERREG est multiple. Les financements AFD et l'actuelle programmation INTERREG interviennent sur les mêmes champs thématiques, et leur articulation est facilitée par l'existence d'une convention cadre entre l'AFD et la Région Réunion ainsi que de la large palette d'outils de soutien de l'AFD (subvention projets, prêts, FICOL, budget consultants, fonds délégués).
- ▶ L'articulation entre le programme INTERREG océan Indien et le programme de coopération transfrontalière de Mayotte est cohérente sur le champ des thématiques et objectifs soutenus par les deux programmes, mais difficile sur le champ de la mise en œuvre ; les échanges entre les services instructeurs des deux programmes peinant à se développer (une méthodologie d'échange a été développée mais n'a pas été mise en œuvre durant la programmation, à l'exception d'une liste de projets transmise par l'autorité de gestion Région Réunion).

6.1. Une articulation avec le FED complexe en raison de contraintes de gestion

La Commission de l'océan Indien (COI) est l'ordonnateur de l'enveloppe régionale du FED et la Délégation de l'Union Européenne (DUE) à Maurice en est le coordinateur pour l'instruction. Certains projets du FED régional sont en gestion directe, par la DUE et d'autres sont en gestion indirecte, notamment par la COI.

Conformément à la note d'orientation pour le financement de projets communs FED-FEDER 2014-2020, plusieurs modalités d'articulation entre le FED et le FEDER sont possibles :

- ▶ **Articulation de sources de financement FED et FEDER pour un même projet de coopération.** Quatre projets bénéficient d'une articulation de financement FED-FEDER sur l'actuelle programmation, les dépenses éligibles à INTERREG étant prises en charge par le programme de coopération et les autres dépenses, notamment des pays tiers, prises en charge par le FED :
 - Le programme « Soutien à la gestion durable des ressources halieutiques dans la zone océan Indien » porté par les TAAF, et mené en complémentarité avec les actions de la

COI dans le domaine. INTERREG a notamment permis de financer la mobilisation du patrouilleur OSIRIS pour les missions de surveillances et le FED les missions des inspecteurs dans les pays partenaires. Deux projets ont ainsi été programmés pour un total de 1,2 M€ FEDER INTERREG et 28 M€ financés par le FED.

- Le projet « Exposition sur les baleines à bosse pour sensibiliser le grand public, les institutions, les écoles et les décideurs », porté par GLOBICE pour 206 000 euros de FEDER INTERREG et 86 000 € de FED. Le financement FEDER INTERREG a notamment permis de financer les actions de bilan des connaissances scientifiques et le FED la reproduction de l'exposition et son transport.
 - Le projet IOS NET, porté par l'Université de La Réunion, pour 288 000 € de FEDER INTERREG pour le financement des transferts de compétences aux Etats membres de la COI et la communication, et 270 000 € de FED pour l'acquisition du matériel et son installation
- **Mise en commun des fonds FED et FEDER vers un organisme chargé d'en assurer la gestion** : cette modalité n'avait pas été prévue à la soumission du programme en 2014
- **Répartition des dépenses entre FED et FEDER au niveau de projets communs.** Cette modalité vise à financer des opérations via le FED ou le FEDER qui contribuent à un même projet / objectif commun. Certaines réalisations de la programmation 2014-2020 peuvent être soulignées :
- Du projet de Grand Observatoire de l'océan Indien (G2OI) porté par l'IRD, qui doit notamment permettre de valoriser les données de plusieurs programmes de la COI financés par le 10^{ème} FED ;
 - L'inscription dans la convention FED du « Programme régional d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle » (Février 2020) de la nécessité pour les actions du CIRAD soutenues par le FED de s'articuler avec les projets financés par le programme INTERREG (notamment le projet GERMINATION), ces projets interviennent en amont du projet FED et les réalisations et résultats seront repris dans le cadre du FED ;
 - L'articulation entre les actions de la PIROI financées par le FED et par INTERREG afin de s'assurer de leur cohérence et articulation.
- Enfin il est à souligner que plusieurs VSI au sein de la COI sont financés par le programme INTERREG afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de projets FED procédant ainsi de cette articulation.
- Souligner également qu'un point de contact est identifié à la COI pour faciliter la gestion du FED/FEDER. Cette mission était assurée jusqu'à présent par la chargée de mission française à la COI.

Des difficultés d'articulation FED FEDER, en particulier pour le cofinancement d'actions, procédant d'acteurs et de mode de gestion différents, ainsi que d'un calendrier décalé

L'un des principaux avantages de l'articulation des fonds FED et INTERREG réside en ce que les financements FED permettent de financer les dépenses réalisées par les partenaires dans les pays étrangers (notamment les dépenses d'équipement et d'investissement), ce qui n'est pas le cas pour le programme INTERREG.

Cependant, l'articulation entre les projets FED et FEDER INTERREG est rendue difficile par des différences de calendrier de gestion entre les deux fonds, rendant le travail partenarial très complexe. L'absence de concomitance entre le démarrage des actions du FED et des projets INTERREG est notamment un obstacle majeur à la mise en place de financements conjoints FED et INTERREG. A titre d'exemple, une déprogrammation du projet de surveillance des pêches, bénéficiant de financements INTERREG et FED est intervenue en 2018 en raison de la transition

entre les deux programmes FED cette année (fin du programme SMARTFISH et démarrage du programme ECOFISH).

Par ailleurs, les porteurs INTERREG mettant en œuvre des projets bénéficiant également de financements FED doivent interagir avec autant de guichets, et sont soumis à autant de procédures de différentes, complexifiant davantage le montage et le suivi de leurs dossiers. En conséquence, le montage des projets est long et nécessite une connaissance fine de deux fonds ainsi que des rouages pour les porteurs. Il est à noter que cette situation n'est présente que pour deux porteurs de projets sur la période 2014-2020.

L'absence d'uniformisation au niveau des modalités d'instruction ainsi que de porte d'entrée unique d'accompagnement des porteurs pour les principaux financements FEDER et FED (comme pour tous les autres types de financement) est un frein important pour l'articulation entre les deux fonds. Le manque de communication en amont auprès des porteurs comme des services instructeurs sur les possibilités de financement et de synergies, ainsi que les contenus des projets, en est le deuxième.

Vers une meilleure articulation des financements FED FEDER grâce à la mise en place d'une comitologie dédiée

L'articulation des financements FEDER du programme INTERREG et des financements FED autour du programme indicatif régional de la COI constitue une priorité pour l'autorité de gestion ainsi que pour la COI. A fin 2020, il y a eu très peu d'articulation avec le FED des programmes indicatifs nationaux dans la zone, à l'exception de l'implication de l'antenne de Région des Comores dans l'élaboration et le suivi des projets FED nationaux.

Les services de l'autorité de gestion avaient ainsi parallèlement rencontré les délégations de l'Union européenne lors de la présentation du programme INTERREG dans les Etats tiers membres de la COI pour les sensibiliser à une meilleure articulation des fonds européens. Il faut notamment noter l'organisation d'une réunion technique, le 22 février 2016, avec la COI permettant notamment d'appréhender les conditions d'articulation entre le FED et le FEDER pour cette période de programmation 2014-2020.

Le déploiement de financements en articulation FED FEDER a ainsi pu se développer. Lors de la dernière programmation, il s'agissait d'actions d'opportunité sans réelle concertation en amont entre acteurs. A l'inverse, l'actuelle programmation permet désormais le déploiement de projets en articulation de financements plus globaux tels que IOS NET, porté par l'Université.

Par ailleurs, la COI a fait inscrire dans plusieurs de ses conventions de financement la nécessité de renforcer l'articulation entre le FED et le FEDER. Chaque projet bénéficiant d'un tel modèle de financement est désormais acté au Conseil des Ministres de la COI permettant de donner une impulsion politique forte pour la déclinaison des actions. Le 33^{ème} Conseil des Ministres a ainsi pu acter les articulations de financement FED avec le FEDER pour le projet de sécurité alimentaire (notamment au travers de la plateforme PreRAD), le projet de gestion et de réduction des risques de catastrophes, le projet Energie et le projet recherche.

Une comitologie particulière a été mise en place permettant de favoriser cette articulation, mais peine à jouer un rôle d'animation et de discussion optimale entre les différents acteurs

Un comité de concertation FED FEDER se réunissant une fois l'an permet à tous les acteurs impliqués d'échanger sur l'état des lieux des projets bénéficiant de financements INTERREG et FED, les bonnes pratiques éventuelles et difficultés rencontrées. Il réunit les Délégations de l'Union Européenne dans l'espace de coopération, notamment Maurice, la Région Réunion, les acteurs réunionnais de l'Etat ainsi que la COI. Le comité de concertation permet également aux

acteurs d'échanger sur les secteurs dans lesquels il sera possible de développer des projets en co-financement FED et INTERREG.

Le comité de concertation FED FEDER s'est effectivement réuni trois fois depuis le démarrage effectif du programme, son rôle se concentre principalement sur le suivi et le montage des projets pouvant bénéficier d'un double financement, plutôt que de jouer un rôle de discussion et d'animation entre les différents acteurs sur les opportunités de financement croisés. La méconnaissance des portefeuilles de projets respectifs entre les Délégations de l'Union Européenne et les antennes de Région constitue un frein à un développement de telles opportunités de développement. En effet, l'articulation entre le FED et le FEDER n'est pas systématisée mais résulte plutôt du cas par cas, notamment par l'initiative du point de contact FED FEDER à la COI. L'autorité de gestion de La Réunion n'est en effet pas présente aux réunions de la COI et souvent informée tardivement des projets où une articulation est possible ou nécessaire alors que le processus d'élaboration du projet est déjà bien avancé et le projet plus difficile à ajuster.

Les comités de concertation FED-FEDER demeurent un temps d'échange plutôt stratégique dans lequel il n'est pas abordé le détail des possibilités d'articulation ou des enjeux d'articulation. Cette plateforme ne semble ainsi pas avoir pleinement atteint les objectifs fixés par la note d'orientation de la Commission dans le sens où elle ne permet pas de systématiser et sécuriser l'articulation entre les deux programmes.

6.2. Une articulation avec les projets AFD efficace en raison de sa palette d'outils large et de l'existence d'une convention cadre avec l'autorité de gestion

Une coopération multiple entre l'AFD et le programme INTERREG dans l'espace de coopération

Cette articulation opère sur le champ de plusieurs thématiques sur lesquelles l'AFD et le programme INTERREG océan Indien interviennent de concert dans l'espace de coopération : la veille épidémiologique, la gestion des risques naturels, les échanges économiques régionaux, la mobilité des jeunes réunionnais et l'adaptation au changement climatique.

Les modalités d'articulation entre les projets AFD et les projets INTERREG sont renforcées par la signature de l'accord-cadre de partenariat entre La Région Réunion et l'AFD pour la période 2017-2021.

Plusieurs projets INTERREG bénéficient d'un soutien financier AFD complémentaire, tel que le projet de renforcement des capacités commerciales de l'océan Indien (PRCC OI) financé par l'AFD et l'Union des chambres de commerce des îles de l'océan Indien (Cap Business océan Indien), dont la gouvernance est financée par des fonds INTERREG.

On observe que des projets respectivement financés par des fonds INTERREG ou AFD interagissent entre eux en complémentarité, à l'image des projets TROI 1 & 2 du CIRAD financé par INTERREG, et du projet de surveillance et d'investigation épidémiologique de la COI financé par l'AFD. De surcroît, une dizaine de VSI et de VIE financés par INTERREG interviennent sur le champ de projets sur lesquels travaille également l'AFD, notamment au sein de la COI, de Cap Business océan Indien ou du parc marin de Mohéli.

Par ailleurs, l'AFD finance en contrepartie nationale de projets bénéficiant d'un soutien INTERREG dans plusieurs secteurs : l'économie (Forum économique des îles de l'océan Indien de Cap Business océan Indien), le tourisme (étude sur le développement de la croisière régionale de l'association des ports des îles de l'océan Indien et de l'association Ile Vanille), les infrastructures géographiques (projet SIG océan Indien), la santé (programme régional de formation du CHU), l'éducation (projet d'appui à l'enseignement scientifique aux Comores du

CIEP) et l'aménagement urbain (formations de l'AGORAH à l'agence d'urbanisme du Grand Tana).

Cette coopération multiple est notamment rendue possible grâce à la palette d'outils importante de l'AFD

La palette d'outils variée de l'AFD lui autorise de mobiliser un grand nombre de ressources (subvention projets, prêts, FICOL, budget consultants, fonds délégués) lui permettant d'interagir en complémentarité d'autres fonds et en interaction avec plusieurs projets INTERREG sur l'ensemble des thématiques du programme.

du programme lui permet d'avoir une vision générale de l'avancement du programme ainsi que de renforcer l'articulation à venir avec les interventions de l'AFD dans la zone. Cette association se matérialise par la présence de la Direction régionale de l'AFD au comité de suivi INTERREG annuel, permettant de présenter les convergences d'action entre les deux organisations. Par ailleurs, le renouvellement de l'accord-cadre de partenariat AFD-Région Région en 2017 (3^{ème} génération) a permis de formaliser un schéma de collaboration entre les deux organisations pour l'articulation de leurs actions à travers un comité stratégique. Ce dernier facilite la mobilisation de VSI dans les projets AFD et instaure un dialogue régulier entre les antennes Région et les agences de l'AFD de la zone océan Indien, particulièrement à Maurice, aux Comores et à Madagascar.

Toutefois, l'identification de convergences d'intervention n'est pas systématisée entre l'AFD et l'autorité de gestion Région Réunion, bien qu'une transmission occasionnelle des listes de dossiers en identification (notamment *via* le dispositif amorce) et en instruction est effectuée par la Région Réunion. En dépit de l'accord-cadre de partenariat, les contraintes opérationnelles et de différence de calendrier entre La Région et l'AFD sont ainsi toujours de nature à limiter le potentiel de collaboration.

L'expertise et l'implication de l'AFD dans l'espace de coopération se matérialisent aujourd'hui par la signature d'une convention permettant à l'AFD d'obtenir la gestion déléguée d'une partie de l'enveloppe régionale FED de la COI dans le domaine de la Santé en partenariat avec les DUE de Maurice et de Madagascar. Au mois de mars 2019, 67 M € de fonds délégués de l'UE à l'AFD étaient identifiés ou en cours d'exécution dans la zone océan Indien, dont 24 M € à Madagascar, 24 M € à Maurice, 7 M € aux Comores et 12 M € au niveau régional.

Etude de cheminement du projet « Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la commune urbaine de Morondava à Madagascar face au défi du changement climatique », porté par le SEAS-OI³¹

L'objectif de ce projet mené entre la Région Réunion et la commune urbaine de Morondava à Madagascar est (1) d'éviter la dégradation du littoral, grâce à des défenses souples (ganivelles, clayonnages, reprofilage des talus) et la végétalisation avec des espèces indigènes et endémiques (2) d'améliorer l'écoulement des eaux du bassin versant, afin de limiter les inondations et favoriser le transport des sédiments vers le littoral, renforçant ainsi les défenses contre l'érosion côtière.

Ce projet bénéficie d'un double financement AFD et INTERREG. Pour la partie AFD, le FICOL permet au porteur de bénéficier d'un financement pour ses investissements à hauteur de 450 000 €, quand le programme INTERREG lui permet de bénéficier d'un financement de 150 000 € pour la partie étude et fonctionnement.

31 Source entretien avec le porteur et documents projet

6.3. Une articulation avec le programme de coopération transfrontalière de Mayotte cohérente sur le champ des objectifs et des thématiques, mais difficile sur le champ de la mise en œuvre

Lors de l'élaboration du programme INTERREG océan Indien, il a été effectué une revue de cohérence de la stratégie, des axes et actions retenus pour le programme INTERREG océan Indien et le programme de coopération transfrontalière de Mayotte afin de confirmer la complémentarité des interventions des deux programmes et l'absence de chevauchement, redondance ou contradiction entre ceux-ci.

Les deux programmes affichent ainsi des axes d'intervention complémentaires. Si tous deux présentent chacun des axes de coopération dédiés à l'accroissement des échanges commerciaux (axe 1 du programme transfrontalier Mayotte et axe 4 (TN) du programme INTERREG océan Indien), et aux actions de formation et d'échange (axe 3 du programme transfrontalier Mayotte et axes 10 (TN) du programme INTERREG océan Indien), le programme INTERREG océan Indien se distingue en outre par trois priorités non mobilisées par le programme INTERREG transfrontalier de Mayotte :

- ▶ Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien (axe 2 TN)
- ▶ Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques (axe 6 TN)
- ▶ Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien (axe 8 TN)

Cette complémentarité thématique doit notamment permettre à des porteurs mahorais de bénéficier de financement INTERREG pour des projets transnationaux en dehors du champ thématique de son programme transfrontalier. Parmi les 3 porteurs mahorais du programme INTERREG océan Indien, seul un a bénéficié d'une subvention INTERREG océan Indien sur le volet transnational pour une priorité ne figurant pas dans le programme INTERREG de Mayotte transfrontalier : le Conseil Départemental de Mayotte pour le projet « Le boutre, voilier emblématique de l'océan Indien », sur l'axe 8 « connaissance et valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien ». Le projet intervient à Madagascar, Mayotte, en Tanzanie, à Zanzibar et aux Comores.

Afin d'éviter les doubles financements pour les porteurs ayant déposé des projets sur les deux programmes, un dispositif de partage d'information entre les autorités de gestion de Mayotte et de La Réunion a été validé lors du comité de pilotage du programme INTERREG océan Indien qui s'est tenu à Mayotte le 8 octobre 2018, devant se manifester par un partage des rapports d'instruction entre services instructeurs pour les projets portés par les mêmes bénéficiaires sur les deux programmes, bien qu'il n'y ait que très peu de porteurs communs.. Ce dispositif s'est notamment matérialisé par un échange de rapports d'instruction sur le projet d'échanges en formation agricole au sein des membres du réseau des établissements agricoles professionnels d'Afrique Australe – océan Indien (REAP AAOI) porté à Mayotte par le Lycée Agricole de Coconi, qui émerge également au programme INTERREG de coopération transfrontalière de Mayotte.

7. Perception du programme

QE5 : Dans quelle mesure le programme est-il connu et perçu positivement par les bénéficiaires, bénéficiaires potentiels et grand public à La Réunion et à Mayotte ainsi que par les pays partenaires ?

Cadre méthodologique

L'analyse présentée dans ce chapitre vise à qualifier la connaissance et la perception par les porteurs et les partenaires du programme INTERREG.

Principaux constats et conclusions :

- ▶ L'autorité de gestion a déployé des efforts importants pour communiquer sur le programme auprès du grand public réunionnais et dans les pays de la COI (diffusion de spots publicitaires, publication d'articles, sensibilisation du grand public dans les pays de l'espace COI, notamment aux Comores et aux Seychelles, via des réunions publiques et des articles de presse à Maurice et Madagascar), mais l'information de ce dernier demeure limitée.
- ▶ Les porteurs de projets ont une perception positive du programme et sont satisfaits de leur participation.
- ▶ Les partenaires de projet disposent d'une moins bonne information sur le programme que les porteurs de projets. Leur taux de retour à l'enquête en ligne est d'ailleurs limité.

7.1. Des efforts importants de l'autorité de gestion pour informer et communiquer sur le programme auprès du grand public

Le programme INTERREG a été valorisé auprès du grand public à La Réunion et dans les pays de la COI mais demeure insuffisamment connu

Le programme INTERREG a également été valorisé auprès du grand public à La Réunion via la diffusion de spots publicitaires sur les réseaux sociaux, le site de La Région, OTV ainsi que la publication d'articles dans le journal de La Région et la presse quotidienne et mensuelle de La Réunion.

Aux Comores, le grand public a également été sensibilisé lors de la fête de l'Europe organisée à Moroni le 23 juin 2018, avec la tenue d'un stand par l'antenne, la diffusion d'une vidéo sur le programme INTERREG et la distribution de flyers au public présent.

Aux Seychelles, la visibilité du programme INTERREG et de l'Europe auprès du grand public a été assurée en 2019 par 5 séquences publiques.

A Madagascar et Maurice, des articles de presse ont été publiés.

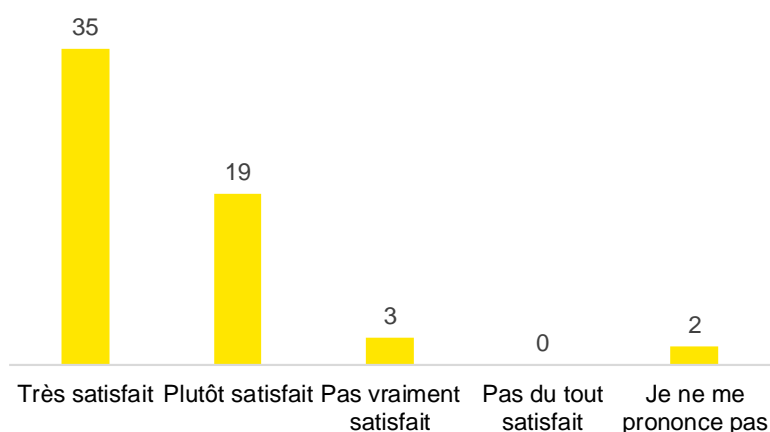
On observe toutefois que l'information du grand public sur le programme est au globale limitée. Parmi les répondants à l'enquête diffusée auprès du grand public dans le cadre de cette évaluation, plus de 9 sur 14 n'avaient jamais entendu parler du programme ou en avaient connaissance mais ne connaissaient ni ses thématiques ni les actions qu'il finance.

Les répondants proposent la mise en place de modalités de communication plus interactives pour mieux faire connaître le programme, notamment via des interventions dans les médias radios, télévisés et numériques.

7.2. Les porteurs de projet et les partenaires ne disposent pas du même niveau d'information sur le programme

Si le niveau d'information du programme n'est pas le même entre les acteurs, la majorité des porteurs ainsi que des partenaires ayant répondu à l'enquête a une perception positive de ce dernier et est très satisfaite ou plutôt satisfaite par le programme.

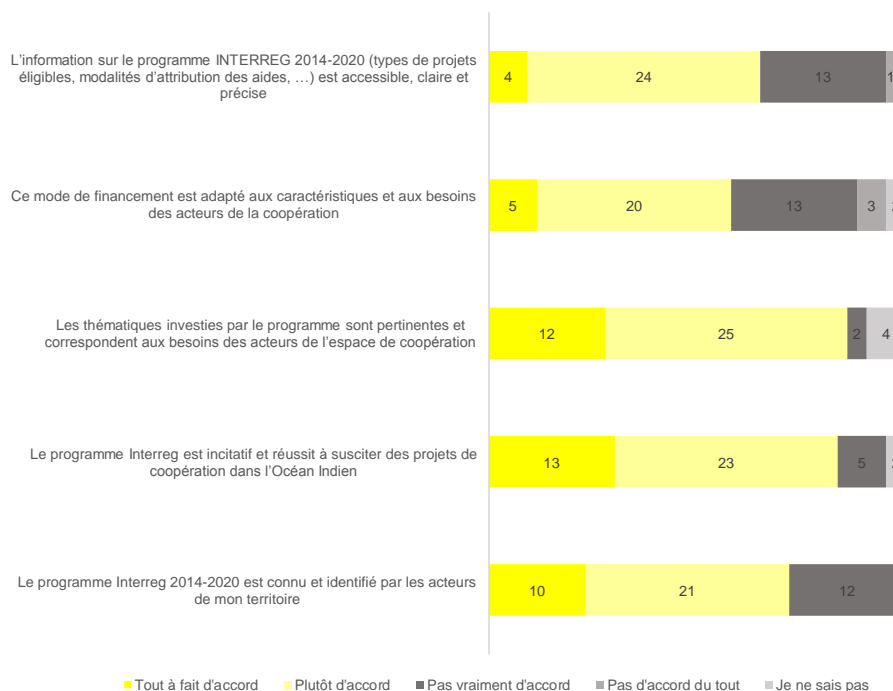
Figure 30 - Etes-vous globalement satisfaits d'avoir mené ou d'avoir été associé à un projet financé par le PO Interreg océan Indien ?



Source - Enquête en ligne auprès des porteurs de projet et des partenaires (pour 59 répondants)

Par ailleurs, la majorité des répondants valorisent, de façon indiscriminée pour les porteurs comme pour les partenaires, le caractère incitatif du programme et sa capacité à susciter des projets de coopération dans l'océan Indien. Ils valorisent également la pertinence des thématiques du programme ainsi que leur capacité à répondre à des besoins des territoires. Sur ce point, 32 partenaires de projet sur 38 sont plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec cette affirmation.

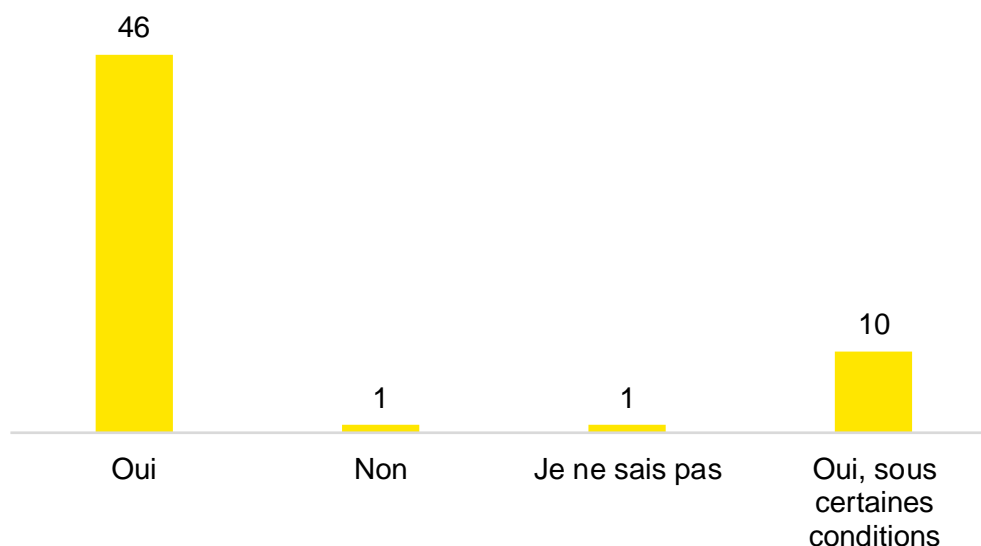
Figure 31 - Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les assertions suivantes ?



Source - Enquête en ligne auprès des porteurs de projet et des partenaires (pour 73 répondants)

La majorité des répondants recommandent d'ailleurs à d'autres structures de s'engager dans ce type de projet.

Figure 32 - Recommanderiez-vous à d'autres structures de s'engager dans ce type de projets ?



Source - Enquête en ligne auprès des porteurs de projet et des partenaires (pour 58 répondants)

8. Annexes

8.1. Liste des entretiens réalisés

Région Réunion		
Institution	Fonction	Nom
GU EDT	Instructeur INTERREG	Isabelle Marcadé
GU IDDE	Responsable du GU	Gaëtan Magre
GU RDTI	Instructeur INTERREG	Isabelle Drozin
GU IEFPI	Instructeur INTERREG	Maryse Hortense
Antenne Région Maurice	Responsable d'antenne	Grégory Martin
Antenne Région Madagascar	Responsable d'antenne	Michel Galindo
Antenne Région Comores	Responsable d'antenne	Nadège Lagardère
Bureau économique au Mozambique	Responsable du bureau économique	Stella Grosse
Autres partenaires réunionnais		
Institution	Fonction	Nom
AGILE	Directeur	Philippe Clain
Préfecture de la Réunion	Adjoint au SGAR	Benoit Herlemont
Conseil Départemental	Responsable de la mission Coopération Internationale et Régionale	Bruno Lorion
CESER	Président	Dominique Vienne
Université de La Réunion	Chargée de projet cellule ingénierie	Vinciane Meroux
Mayotte		

Institution	Fonction	Nom
Préfecture de Mayotte	Réfèrent des programmes de coopération européenne INTERREG V Mayotte/océan Indien	Djanffar Soidiki Mari
Conseil Départemental de Mayotte	Chef du service chargé du pilotage des fonds européens	Aïna Salim
Union européenne		
Institution	Fonction	Nom
INTERACT	Chargée de projet INTERREG pour les Régions Ultrapériphériques	Kelly Zielniewski
Délégation de l'Union Européenne à Madagascar et aux Comores	Chargée de programme, Secteur privé et commerce	Murielle Lesales
Délégation de l'Union Européenne à Maurice et aux Seychelles	Team Leader et Second Secretary	Massimiliano Messi
Représentant des pays partenaires		
Institution	Fonction	Nom
Seychelles (point focal COI)	3e secrétaire de la division de la coopération internationale et de l'intégration régionale	Travis Payet
COI		
Institution	Fonction	Nom
COI	Chargée de mission sécurité alimentaire et pêche, université, recherche et culture	Véronique Espitalier Noel
AFD		
Institution	Fonction	Nom
Direction régionale océan Indien	Directeur régional	Marc Dubernet
Direction régionale océan Indien	Chargée de mission développement régional	Julie Couriaut

Acteur thématique		
Institution	Fonction	Nom
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Délégué régional à la recherche et à la technologie	Abel Hiol
Météo France & Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones	Directeur régional	Dr. Olivier Bousquet
Préfecture de La Réunion – DACOI - Direction des affaires culturelles océan Indien	Conseillère danse, musique, culture-santé, culture-justice	Guilène Tacoun
Région Réunion – DCPC - Direction de la Culture et du Patrimoine Culturel	Cheffe de projets culturels	Marie-Angèle Rabaneda
Région Réunion - Direction de l'Education	Directrice	Séverine Chadelaud
DAREIC	Conseillère technique auprès de la Déléguée académique aux relations européennes et internationales et à la coopération – Conseillère technique auprès du recteur	Marjorie Coste
Bénéficiaires potentiels		
Institution	Fonction	Nom
OVPF – Institut de Physique du Globe de Paris	Directeur adjoint	Philippe Kowalski
BRGM	Chef de projet Hydrogéologie et risques naturels	Bertrand Aunay
Porteurs de projet		
Institution	Fonction	Nom
Université de La Réunion	Vice-présidente coopération et relations internationales	Anne-Françoise Zattara Gros
CCI Réunion	Directrice Pôle International Innovation Economie Numérique	Sophie Jeannette
Club Export	Secrétaire générale	Sandra Ducher
Association Scènes Australes	Coordinatrice du projet IOMMA	Mouna Haguma
Association des îles Vanilles	Directeur exécutif	Pascal Viroleau

PIROI	Responsable Planification, Suivi, Evaluation, Reporting et Communication (PMER)	Camille Charrier
Association GLOBICE	Responsable administrative et de projet	Julie Martin
PRMA	Chargée du patrimoine et du label Takamba	Fanny Précourt
IFREMER	Déléguée Ifremer océan Indien	Magalie Duval
France Volontaires Réunion AAOI	Responsable de l'antenne	Anne Korszuk
EPLEFPA Formaterra Réunion	Chargé de coopération internationale / animateur réseau géographique Afrique Australe océan Indien pour l'enseignement agricole français	Didier Ramay
CHU La Réunion	Directrice adjointe chargée de la Recherche, de l'Innovation, de la Coopération et des Fonds Européens	Manuella Pothin
IRD	Directrice de la recherche, représentante de l'IRD à La Réunion	Pascale Chabanet
FRCA	Directeur général	Patrick Hoareau
France Education International	Directeur du Centre local de La Réunion	Fabien Albouy
TAAF	Directeur des pêches et des questions maritimes	Lionel Gardes
Collège Jean Albany	Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre	Frédéric Ropy

8.2. Liste des répondants à la consultation écrite

Points focaux de l'espace COI		
Institution	Fonction	Nom
Ministère des Affaires Etrangères de Madagascar – Direction de la Promotion du Partenariat pour le Développement	Conseiller aux Affaires Etrangères, Chef de Service de la Coopération Internationale des Territoires	Hajasoa Ravomanana

Union des Comores - Commissariat Général au Plan	Directeur Général de la Programmation et de la Coordination de l'aide	Soalihy Hamadi
Ambassade de France des pays hors COI		
Institution	Fonction	Nom
Ambassade de France au Kenya	Attaché de coopération scientifique et universitaire	Mathieu Guérin
Ambassade de France en Tanzanie	Chargée de projets "Recherche et coopération régionale"	Soumeya Djaffar
Ambassade de France au Mozambique	Chargée de coopération	Delphine Chane- Soné
Ambassade de France en Inde	Conseiller politique	Simon Horrenberger

8.3. Fonds documentaire

Fonds documentaire consulté pour l'évaluation sur la mise en œuvre
▪ Programme INTERREG V océan Indien 2014-2020 (versions originale et modifiée)
▪ Document de suivi, de gestion et de contrôle (DSCG)
▪ PV et rapports des Comités de suivi depuis 2015
▪ Résumés annuels de mise en œuvre (RAMO) depuis 2015
▪ Résumés à l'attention des citoyens
▪ Guide du porteur de projet
▪ Tableaux des données suivi Région
▪ Extractions Synergie
▪ Rapport d'amorce INTERREG présenté en Commission permanente
▪ Stratégie de communication du programme INTERREG V océan Indien 2014-2020
▪ Plan d'évaluation du programme
▪ Conventions cadres du programme avec les pays tiers
▪ Règlements CTE et livre des procédures INTERREG V OI
▪ Note d'orientation articulation FED FEDER 2014-2020
▪ Programmes indicatifs nationaux Comores – Madagascar – Maurice - Seychelles